

HISTOIRE

DE LA

CITÉ D'ALETH,

POUR SERVIR D'INTRODUCTION

A

L'HISTOIRE DE SAINT-MALO.

PAR M. CHARLES CUNAT.



SAINT-MALO.

IMPRIMERIE DE MADAME VEUVE MACÉ, PLACE DE LA PAROISSE.

1851.

PRÉFACE.

Le volume que nous offrons au public n'est en quelque sorte que l'introduction à l'histoire de Saint-Malo que nous devons publier ; nous attendons pour cela que le sentiment si honorable, celui qui porte à la consécration des souvenirs, se reveille chez nos concitoyens et les porte à s'intéresser aux événemens qui se sont passés dans leur ville maternelle, depuis son origine jusqu'à nos jours. Une population absorbée par des entreprises maritimes, par des spéculations lointaines, qui se lance sur le chemin aventureux de la fortune ; en un mot qui ne s'occupe que d'intérêts matériels, ne songe guère, sous l'empire de telles préoccupations, à des travaux historiques et encore moins à encourager, en quoique se soit, les efforts des hommes dévoués et désintéressés qui y donnent tout leur temps.

L'année dernière, M. Charles Lecoq, de Dinan, membre de la Société de Géographie de Paris, entreprit de publier un volume sur la statistique de la ville et de l'arrondissement de Saint-Malo. Cet écrivain distingué, faute d'avoir pu trouver des souscripteurs dans nos deux villes, s'est vu contraint de réduire considérablement son ouvrage, afin de diminuer les frais.

En laissant de côté les temps antérieurs, il nous eût été plus facile de commencer notre travail au pontificat de Jean de Châtillon, premier Evêque de Saint-Malo : à dater de cette époque, les documents historiques sont plus nombreux, les faits plus certains et la marche de l'écrivain plus assurée. En agissant ainsi, nous eussions laissé une lacune dans l'histoire même de Saint-Malo, puisque ses premières années remontent à celle de 538 (1), époque à laquelle l'Evêque *Maclovius* aborda le rocher Aaron. En outre, comme la ville de Saint-Malo doit son origine à celle d'Aleth, nous avons pensé qu'il convenait de réunir ce que nous avions recueilli sur cette antique cité armoricaine et d'en composer un tout, afin

(1) Dont acte. — Porée Du Parc.

d'arriver sans transition brusque à l'histoire de Saint-Malo. « En » mettant le pied sur ce roc hospitalier, (1), dit M. Deric, l'hum- » ble serviteur du Tout-Puissant ne pensait probablement pas » que ce lieu, qui n'inspirait alors que de l'horreur, serait dans » six cents ans le siège d'un Evêque ; qu'une cité célèbre y » serait fondée ; qu'elle se glorifierait de porter son nom, que » les changements qu'y ferait la mer, la rendrait un des ports les » plus florissants de l'Armorique ; que les montagnes qui l'envi- » ronnaient dans la plaine, feraient sa défense lorsqu'elles seraient » transformées en autant d'îles ; enfin que ses citoyens porte- » raient leur nom au loin par la navigation, l'étendue de leur » commerce, le zèle patriotique, les sciences et la littérature. »

On sait qu'un ouvrage historique n'est point un ouvrage d'imagination dans lequel l'auteur façonne son récit à sa guise. Ici l'écrivain dans son travail est circonscrit par les événements que renferme la période qu'il doit parcourir. Il choisit dans les ouvrages et les manuscrits qu'il a compulsés, les faits qui lui paraissent les plus véridiques, ou les plus vraisemblables, et puis les analyse : s'il agissait autrement, ce ne serait plus qu'un conteur méprisable. L'annaliste honnête, l'écrivain consciencieux ne doit jamais sacrifier la vérité historique, ou ce qu'il suppose l'être, aux jouissances de son amour-propre.

Nous avons été souvent embarrassés dans le choix à faire de la version donnée par un auteur à celle toute différente que nous trouvions dans un autre ; dans ce choix nous ne prétendons pas ne nous être jamais trompés. Dans les ténèbres qui enveloppent les temps historiques que nous avons parcourus, et qui sont si loin de nous, il est probable que nous avons fait plus d'un faux pas. Ce que nous pouvons assurer c'est que nous avons apporté dans nos laborieuses investigations tout le soin possible, tout le zèle et toute la patience qu'exigeait un sujet si ingrat. Si nous avons erré sur quelques points, nous l'avons fait à la suite des

(1) Le rocher Aaron.

auteurs les plus graves et les plus renommés, ou des autorités reconnues les plus positives en histoire : nous avons profité des critiques savantes de plusieurs écrivains modernes. Si nous avons supprimé en beaucoup d'endroits les citations, c'est afin de ne pas enfler outre mesure ce petit volume, qui n'est, nous le répétons, qu'une notice préliminaire à notre histoire de Saint-Malo. Enfin dans les événemens contestés où il nous a nécessairement fallu prendre un parti, nous sommes prêts à revenir au sentiment de ceux qui croiraient avoir trouvé sur ces événements quelque chose de plus sûr.

Ceux de nos lecteurs qui trouveraient du vide entre les faits que nous reproduisons, veuillent bien se rappeler que partout où les documents et les titres nous ont manqué nous eussions cru forfaire à notre conscience en y suppléant par un récit de notre façon. Ne sait-on pas que dans les temps anciens, loin de songer à puiser dans les *fastes municipaux* pour y prendre ce qui pouvait intéresser l'histoire, on savait à peine assez écrire pour régler ses propres affaires. En outre, à différentes époques de ces temps éloignés, combien de fois les barbares ne vinrent-ils pas dans notre contrée porter le fer, le feu et la dévastation ; combien de fois encore dans des temps plus rapprochés, nos dissensions civiles, les guerres étrangères, ne sont-elles pas venues, par leur affreux vandalisme, accroître l'ignorance des populations. Qu'on juge ce qui a pu se faire autrefois, par ce qui s'est commis dans notre pays durant les trois années de délire de notre première révolution, c'est-à-dire, dans le court intervalle de 1792 à 1795. Les hommes qui chez nous se livrèrent aux excès révolutionnaires de cette époque, étaient mus par un si profond dédain pour la gloire de nos ancêtres, qu'ils cherchèrent à en détruire les traces. Successeurs immédiats de ces hommes dont nous déplorons les égaremens, n'aurions-nous pas hérité à notre insçu de leur funeste dédain, en repoussant le seul moyen de mettre en lumière les belles époques de l'histoire de cette ville natale.

Quant à nous, si nous avons reçu quelque encouragement

pour nos divers écrits et pour nos nombreuses citations historiques sur la ville de Saint-Malo, son commerce et les hommes célèbres qu'elle a fournis, ces encouragements venaient du dehors : à peine avons-nous obtenu quelques rares témoignages de sympathie de nos concitoyens.

Pour servir à l'intelligence de cette histoire nous donnons la carte de l'Armorique et le plan de la cité d'Aleth. Nous regrettons de n'avoir point été aidés, pour cette publication, par les administrations municipales de Saint-Malo et Saint-Servan, parceque nous eussions pu illustrer cet ouvrage, qui intéresse également les deux villes, au moyen de dessins d'ensemble et de détail ; nous regrettons surtout de ne pouvoir donner la gravure de plusieurs médailles, trouvées à Aleth.

Parmi ces médailles, il en est une découverte en mai 1849, qui appartient à M. Emile Renault, elle a été reproduite dans le bulletin archéologique de l'association bretonne (1) ; ce jeune érudit l'attribue à Conan Mériadec (2), qui, selon nos historiens anciens, fut le premier Roi de l'Armorique. Il possède aussi bon nombre de monnaies de l'époque gauloise, trouvées dans le sol de l'ancienne cité d'Aleth : toutes ces monnaies sont d'un type différent de celles que l'on attribue aux *Redones*, et des autres monnaies que l'on rencontre dans les environs de Rennes. Une remarque à faire et qui est suivant nous fort importante, c'est que le type des monnaies d'Aleth se trouve à Corseul, à l'île des Ebihens, près Saint-Jagu, aux ruines de Quatre-Vaux (3) et à Saint-Brieuc, territoire occupé autrefois par la tribu des Curiosolites.

M. Frotet de la Landelle, qui écrivait à la fin du seizième siècle, dit avoir vu, dans son enfance, démolir ce qui restait des

(1) Année 1850, second volume, page 151.

(2) Cette opinion a été refutée en 1849 au congrès de Saint-Malo.

(3) Monument Gallo-Romain découvert, l'année dernière, sur les bords de l'Arguenon, par M. de la Morvonnais et l'auteur ; le dernier possède une médaille au type d'Aleth, trouvée dans ces ruines.

fortifications Gallo-Romaines de la cité d'Aleth ; et il ajoute, qu'on trouva alors beaucoup de monnaies, « *mais monnaies portant caractères barbares en toute apparence Sarazines* ». Ces monnaies, observe fort judicieusement M. Renault, étaient des *Tétricus Gallo-Romains* difficiles à déchiffrer. Il faut dire que peu de temps avant la naissance de M. Frotet de la Landelle, on avait découvert dans le couvent de Césambre, un petit poëme manuscrit, dont nous reparlerons, lequel relatait la conquête d'Aleth sur les Sarrazins par Charlemagne en personne. Malgré les nombreuses invraisemblances historiques que contient cet ouvrage, on rencontre encore, dans la population des deux villes, des personnes qui croient fermement au siège d'Aleth par le monarque des Francs. Du temps de M. de la Landelle, ce petit poëme avait tellement égaré l'imagination de ce vieux ligueur et de ses contemporains, qu'on voyait partout des vestiges de l'occupation des Sarrazins.

M. Renault possède aussi une trentaine de rouelles en plomb, que les antiquaires considèrent comme la monnaie primitive des Armoricains, lesquelles furent trouvées à Saint-Servan, sous la cité. De ces différentes découvertes de médailles et de monnaies, M. Renault conclut avec raison qu'Aleth avait une origine antérieure à la conquête romaine et que cette cité faisait partie de la tribu des Curiosolites : ce que nous prouverons d'une autre manière.

Il me reste à parler d'un puits creusé dans le roc, situé présentement au bas du glacis de la forteresse qu'on a bâtie en 1759 dans le nord du monticule : autrefois, il se trouvait sur la place publique. Ce puits qui appartient évidemment à l'époque de l'occupation romaine, est digne de fixer l'attention des archéologues. On y remarque, à une certaine profondeur, un petit acqueduc dont on ignore la direction, car personne ne s'est occupé de la chercher. C'est sans doute cet aqueduc qui a fourni au moine, auteur du poëme trouvé à Césambre, l'épisode comique qui précède la reddition d'Aleth ;

nous en rendrons compte sous la date que l'écrivain a voulu lui donner.

Un certain nombre d'entre les habitans de Saint-Servan nous a gardé rancune pour avoir écrit, lorsque le sujet l'exigeait, que cette ville avait été, dans le dernier siècle et jusqu'en 1791, le faubourg de Saint-Malo ; comme si l'on pouvait retrancher de l'histoire un fait accompli. Il ne manquerait plus pour faire le pendant de cette absurde récrimination, qui heureusement ne se trouve point dans l'esprit des gens raisonnables ou d'érudition, que les Malouins nous sussent mauvais gré, de dire que du temps où Aleth avait rang de cité, Saint-Malo n'existait pas. En effet ce ne fut que plus tard, qu'un petit hameau de pêcheurs s'éleva sur le rocher Aaron, lequel hameau devint ville, lorsque la vieille cité d'Aleth, tombée en ruines, lui eut donné sa population qui l'abandonnait.

Il est vrai qu'après quelques siècles écoulés, la nouvelle ville reversa à son tour dans le hameau *Saint-Servais*, ainsi que dans les autres hameaux des alentours, tels que *Trichet*, la *Roulais*, *Boizouge*, le *Rocher*, *Lambety*, ect., l'excédant de sa population, laquelle, malgré les guerres et ses continuelles migrations, s'élevait encore en 1698, et avant les divers accroissements de Saint-Malo (1), au chiffre énorme de 18,500 âmes. (2)

En fait, qu'est-ce qui résulte de cela ? c'est que les populations de Saint-Malo et Saint-Servan ont une seule et même origine ; que les mariages qui se font entre les habitans des deux villes resserrent chaque jour les liens de parenté qui existent entre elles. Une portion de la ville de Saint-Servan et de sa partie campagne n'appartient-elle pas aux Malouins ou aux enfans de ceux-ci ; plusieurs d'entre eux n'habitent-ils pas une partie de l'année les propriétés qu'ils y possèdent.

Autrefois, lorsque Saint-Servan consistait dans cette partie, qu'on appelle encore par habitude le *Bourg*, c'est-à-dire, dans

(1) Ces accroissements commencés en 1709 ne se sont terminés qu'en 1737.

(2) Registres municipaux de l'époque.

ces maisons qui sont grouppées autour de l'église paroissiale, les autres agglomérations actuelles, qui forment la ville de Saint-Servan, étaient distinctes du bourg : Boizouge par exemple, dépendait du chapître qui y avait ses fours banaux à l'usage des campagnes environnantes, et la ville y avait ses principales prises d'eau ; Trichet, lui-même, était dans ces temps reculés un des ports principaux de construction de Saint-Malo. L'ignorance où l'on est sur nos origines, et dans laquelle nos populations veulent rester, fait supposer à certains individus que les familles des deux villes sont de races différentes (1) ; d'autres croient que l'état des lieux a toujours été ce qu'il est aujourd'hui.

Si Aleth légua sa population et sa vieille renommée au hameau Aaron qui lui succédait, Saint-Malo à son tour en jetant l'excédant de sa population sur le territoire qu'occupe aujourd'hui la ville de Saint-Servan, faisait participer celle-ci à la gloire qui l'environna durant plusieurs siècles ; les enfants de ces localités couraient les mêmes périls dans leurs lointaines et aventureuses entreprises. Les Lefer, les Magon, les Danycan, les Porée, les Surcouf, les Bourdas, les Bazin et une foule d'autres, dont les familles sont établies dans la partie rurale de Saint-Servan, n'appartiennent-ils pas à Saint-Malo par leur origine. Bien plus, et j'aurai occasion d'en parler dans l'histoire de Saint-Malo, c'est que toutes ces maisons d'habitation, ces *Villas* (2) qui couvrent la partie campagne de Saint-Servan ont été bâties par des familles malouines dont les chefs en portaient le nom ; toutes ces petites chapelles qui en faisaient partie, aujourd'hui

(1) La fable de l'occupation d'Aleth par les Sarrasins y contribue peut-être un peu.

(2) Trop resserrés sur leur rocher pour y étendre et multiplier leurs jouissances, les Malouins, à qui leurs affaires journalières ne permettaient pas d'aller au loin prendre du délassement, avaient, long-temps avant 1514, fait bâtir dans tous les environs, et surtout depuis le village de *la Motte* jusqu'à *la Cité*, quelques jolies maisons de campagne, qui ont été remplacées, dans le dernier siècle, par de plus belles encore. — Abbé MANET.

abandonnées, furent élevées et dotées par la piété de ces hommes honorables, qui après avoir jeté de l'éclat sur leur pays, venaient s'y recueillir dans leurs derniers jours. L'hôpital du Rosais, les établissements de religion et de charité qui couvraient le sol, ont été élevés et fondés par des Malouins ou leurs descendants ; le séminaire a été bâti par Monseigneur Desmarets, des deniers de M. Lahaye de Ploüer : ces bâtimens, vendus par la nation, sont devenus, les uns des établissemens publics, les autres des demeures privés. L'église paroissiale de Saint-Servan a été bâtie trois fois ; la ville de Saint-Malo concourut aux deux dernières constructions (1). Au reste, nous donnerons l'historique de chacun de ces monumens religieux et leur changement de destination au commencement de notre première révolution.

Il n'y a pas encore deux cents ans écoulés, que la belle rue des *Bas-Sablons* n'était qu'un chemin à travers le sable, semblable à celui qu'on suit aujourd'hui pour aller de Saint-Malo à *Saint-Ideuc* par les miels de la *Hoguette.* Vers cette époque, le quartier si populeux qu'on appelle la *Masse*, et qu'on prononce la *Mâce* dans le peuple, n'était qu'une terre de lande (2) ; là, au milieu d'un champ se trouvaient les ruines d'un moulin à vent, lesquelles composaient une masse de décombres qui donnèrent ce nom à l'endroit qui servait de but de promenade aux bonnes et aux enfans. Ces maisons qui environnent la place du *Naye*, en formant deux rues, n'ont été bâties qu'après le second accroissement de Saint-Malo ; les deux localités commencèrent à se rapprocher.

(1) Il est bien entendu que nous ne parlons pas des derniers travaux d'achèvement qui eurent lieu il y a huit à dix ans, comme de tous autres depuis l'émancipation de cette commune.

(2) A peu de distance du moulin en ruines se trouvaient deux pièces de terre, appelées le Tertrot et les Bregeons, qui appartenaient à Julien Lessieu et Guillaume Heurtaut, de Saint-Malo. Ces pièces de terre, sises au-dessus du Petit-Val, furent données, en 1612, au couvent des capucins de l'ordre de Saint-François. Une partie des bâtiments de ce couvent a été convertie en hôtel-de-ville, l'autre partie en collège communal.

Une erreur généralement répandue parmi les habitants de Saint-Servan est celle de croire que Saint-Malo doit sa fondation à leur ville, confondant en cela la cité d'Aleth avec le bourg Saint-Servais. Le hameau de Saint-Servais, de même que celui d'Aaron, étaient distincts de la cité d'Aleth, seulement le premier se trouvait très-peu éloigné des portes de la ville (1). Après l'abandon de celle-ci par son évêque, les paroisses d'Aleth et de Saint-Servais restèrent long-temps séparées; leurs églises étaient desservies par des prieurs réguliers et des vicaires amovibles. Ceci dura jusques en l'année 1321, que le chapitre, qui venait d'être sécuralisé, jugea plus convenable de faire réunir la paroisse *Saint-Pierre* d'Aleth à la paroisse *Saint-Servais*. Alain Gontier, évêque de Saint-Malo, établit alors dans la dernière de ces paroisses un recteur séculier à titre perpétuel: de la sorte *Saint-Pierre* de la vieille cité *d'Aleth* devint une succursale de l'église *Saint-Servais*. Toutefois, malgré cette adjonction, la paroisse Saint-Servais resta long-temps encore inférieure en importance à celles de Saint-Père, Cancale, Saint-Coulomb, etc. (2).

Saint-Servan se trouva dans une fausse position. François 1er, duc de Bretagne, ayant oublié de mettre cette paroisse au rang de celles de son duché qui étaient passibles de fouages, cette omission donna lieu de croire à quelques individus que le prince avait classé Saint-Servan parmi les villes de ses états; mais cette erreur et cette exemption ne furent pas de longue durée. Ce lieu ne tarda pas à redevenir taillable comme il l'était auparavant, et même contribuable à certaines dépenses qu'exigeait la défense des deux places. Le clergé de Saint-Malo y gouvernait au spirituel; les seigneurs de Châteauneuf y jouissaient de grandes prérogatives.

Quelque lourd que fût le fardeau, quelque gênant que devint

(1) 300 à 400 mètres.

(2) Voyez le Dictionnaire du Domaine à l'établissement des fouages: sorte d'impôt qui a existé en Bretagne jusqu'en 1789.

cet assujétissement, les habitants de Saint-Servan ne s'étaient jamais plaints ; mais à une longue patience succédèrent de longs accès d'humeur à l'occasion d'un double droit qui leur était imposé comme à tous les autres forains. Le 23 mars 1694, leurs plaintes éclatèrent avec une sorte de fureur contre les habitants de *l'enceinte*, comme si ceux-ci pouvaient être responsables d'une loi qui au fond n'était que rigoureuse. Ils demandèrent alors, ou d'être incorporés à la ville de Saint-Malo, comme bourgeois, et de jouir des priviléges et immunités de l'enceinte ; ou bien que si Saint-Servan n'était pas déclaré *faubourg*, ils fussent à l'avenir déchargés de toutes les taxes de ville et seulement assujétis aux seuls subsides de campagne. Voilà l'origine de cette battologie, qui après avoir cessé pendant quarante ans, a repris de plus belle, lors de l'émancipation du faubourg qui se déclara commune en 1791.

Dans un mémoire du savant M. Bizeul, il est dit : on ignore l'époque à laquelle la ville d'Aleth a pris le nom de Saint-Servan. Quoique cet écrivain distingué n'ait fait qu'un court séjour dans notre pays, cependant il lui eût été facile d'apprendre que la ville d'Aleth avait conservé son nom antique, quoique depuis 1321, ainsi que nous l'avons dit plus haut, elle fût devenue une annexe de Saint-Servan : les habitants la désignent toujours, par abréviation, sous le nom de *Cité*.

Nous eussions voulu terminer ici notre article préliminaire, mais nous ne pouvions nous dispenser de critiquer, au point de vue historique, les armoiries que la ville de Saint-Servan vient d'adopter. Il nous semble que l'administration municipale devait avant tout consulter l'histoire du pays, afin d'y puiser, pour le choix des pièces de son écu, puisque ces pièces renferment toujours un sens moral ; en effet elles sont l'emblême de la valeur, de la fidélité, de la persévérance, etc. ; elles rappellent les belles actions et perpétuent les services rendus à la patrie.

La tour de Solidor, qui compose le blazon des armoiries nouvelles, remplit-elle ce but ? non, car elle n'offre à la mémoire que

le souvenir d'un acte de rigueur féodale. Le Duc Jean, qui fit bâtir cette tour dans une intention hostile, donna l'ordre à ses gens de couper les tuyaux qui portaient l'eau douce à Saint-Malo, et de saisir le temporel de l'évêque ; en même temps, il fit arrêter et jeter en prison les principaux habitants de la paroisse de Saint-Servais et des campagnes environnantes. Le duc ne s'en tint pas là : il fit souffrir aux détenus toutes sortes d'avanies. Le recteur de Saint-Servais, Thomas Guinard, celui de Saint-Jouan et plusieurs autres prêtres subirent le même sort que leurs paroissiens, ce qui fit, dit l'histoire, que beaucoup d'enfants et d'adultes moururent, les uns sans baptême, les autres sans confession. La tour enfin n'a été utilisée, même dans les temps modernes, que comme un lieu d'oppression et de détention.

La seconde pièce de l'écu est une petite nef, qui s'éloigne à force de rames de la tour ; cette nef semble être là, pour perpétuer la fable du roi sarrasin Aquin, lorsqu'il se sauva d'Aleth, sa capitale. Ainsi les armoiries nouvelles consacrent tout-à-la-fois un fait injurieux et vexatoire pour notre localité et une fiction (1) : on ne pouvait plus mal choisir.

Nous savons bien que dans l'esprit de MM. les administrateurs de Saint-Servan, *la Tour de Solidor* ne représente pas l'idée d'oppression, mais plutôt l'idée de liberté et de protection contre les ennemis du dehors. Quant à la nef, elle est pour eux l'image du génie de leur population maritime ; mais nous craignons que les antiquaires, par fois un peu sévères dans leur interprétation, ne s'arrêtent à cette pensée qui nous a frappé nous-même. Nous n'exprimons donc ici, avec nos regrets, qu'une appréhension ; pas autre chose.

Bien avant la conquête des Gaules par les Romains, les vaisseaux aléthiens, ainsi que ceux des autres villes armoricaines, parcouraient les côtes des Iles Britanniques, des Gaules et de

(1) Lorsque nous fûmes informés du choix des pièces du blazon, nous nous empressâmes de faire connaître à l'autorité combien ces pièces prêteraient matière à la critique : on nous fit répondre qu'il était trop tard.

l'Espagne, et y faisaient un grand trafic[1]. Cette nef à trois-mâts, qui figurait dans l'écusson des armoiries du chapitre, dont l'origine est si ancienne qu'on ne la connaît pas, n'était autre, sans doute, que le symbole de la puissance maritime d'Aleth. La seigneurie ecclésiastique de Saint-Malo, en succédant au clergé aléthien qui formait, en grande partie du moins, le sénat de l'antique cité, a dû nécessairement conserver pour son usage le sceau de celui-ci.

En tous cas, Saint-Servan et Aleth dépendaient de la seigneurie ecclésiastique de Saint-Malo, qui y était toute puissante ; pourquoi donc cette partie inhérente de la seigneurie n'eût-elle pas hérité des armoiries de celle-ci ; c'était un moyen de leur rendre l'immortalité que le temps semblait leur avoir donnée : l'ancien écusson que les siècles avaient consacré fût devenu la parole permanente de nos populations.



(1) Auson. de clar, urb. in narb. p. 222 : Abbé Coyer, nob. com. v. 2°, page 63.

HISTOIRE

DE

LA VILLE DE SAINT-MALO

ET SES ENVIRONS.

CITÉ D'ALETH.

CHAPITRE Ier.

Avant de nous occuper de l'histoire de la ville de Saint-Malo, qui forme le sujet de cet ouvrage, il est essentiel de parler de la cité d'Aleth, mère commune des deux villes de Saint-Malo et de Saint-Servan; et d'esquisser les principaux événements qui eurent lieu dans l'Armorique-Gauloise et la Bretagne-Armoricaine, pendant l'existence de cette antique capitale. Laissant de côté les temps fabuleux, nous n'aborderons les faits qu'à l'époque où ils tombent dans le domaine de la vérité historique.

La ville d'Aleth, située sur un promontoire au pied duquel coulait la Rance, et aujourd'hui presque entouré de mer, était, du temps de Jules-César, la capitale des peuples qui habitaient la contrée. Chercher à savoir quels furent les fondateurs de cette antique cité, au milieu de toutes les versions qui ont été débitées sur son origine, ce serait une investigation qui n'aménerait aucun résultat positif. En effet, quelques écrivains vont jusqu'à prétendre qu'elle fut fondée par le troyen Alethès (1), con-

(1) Cette opinion est celle de M. Thomas de Querci. Dans son livret de 111 pages in-12, imprimé en 1628 à Saint-Malo, chez Nicolas de la Biche, sous le titre de *l'antiquité de la ville et cité d'Aleth*, ce bon chanoine donne amplement le détail de toutes ses visions. M. Porée Du Parc, autre chanoine venu peu temps après lui, est de l'opinion de son confrère et ajoute : Ce vieux Troyen, renommé par le poëte latin en ces termes, *Grandævus Alethès*, fut le fondateur d'*Aleth*, ce qui est confirmé par *Œneas Sylvies*, *cap.* 38, *Europ*, *Franci quidem*, *Trojani*, *ab origine fueront :* Et est conforme à ce que disent Genebrar et Robert Cœnalis, Evêque d'Avranches, etc.

temporain d'Enée, et en trouvent la preuve dans les auteurs latins; d'autres disent qu'elle doit son existence à une colonie grecque qui vint s'établir à l'embouchure de la Rance, et en voient le témoignage dans les historiens du temps; enfin, il y en a qui croient qu'elle prit le nom d'Aleth d'un saint et docte personnage nommé *Alethius*, duquel parle saint Jérôme. Je préfère la franchise de notre compatriote Frotet de la Landelle, qui a écrit, il y a deux cent cinquante ans, l'histoire de Saint-Malo pendant la ligue, où il avait figuré comme l'un des capitaines de la milice bourgeoise insurrectionnée contre l'autorité royale: « Nous » avons, dit-il, si peu de connaissance de l'origine et commence- » ment de cette ancienne cité, faute d'écrivains, que si nous ne » voyions aujourd'hui les ruines de ses murs restées aux environs » de ce lieu, que nous appelons *la Cité de Quidalet* (1), à peine » pourrions nous croire qu'il y eût autrefois une ville, tant nous » avons été stériles de personnes qui en ayent écrit aucune chose. »

Au milieu de cette série de conjectures, voici ce qui nous a paru incontestable. La ville d'Aleth, l'une des plus fortes places de l'Armorique-Gauloise, n'avait d'abord été qu'un hameau et s'appelait en langage du temps *Gwic* ou *Wic-Aleth*, ce qui équivaut en latin à *Vicus-Alethi* ou *Vicus-Alethensis*; et, en français, à *Bourg* ou *Bourgade-d'Aleth* (2). Sa position avantageuse sur la rive droite de la Rance et près de son embouchure, jointe à l'industrieuse activité de ses habitants, ne tarda pas à lui donner une telle importance, que le Bourg d'Aleth fut mis au rang des Cités Armoricaines, et devint le chef-lieu d'une des six tribus qui occupaient cette extrémité occidentale des Gaules. Depuis cet accroissement de puissance, *Gwic-Aleth* ne fut connu que sous la dénomination de *Ville* ou *Cité d'Aleth*; en latin, *Alethum* ou *Alethium*, *Civitas Aletha* ou *Alethia*.

La cité d'Aleth finit ainsi par devenir la capitale d'une des tribus armoricaines-gauloises. Etait-elle la capitale des Diablintes

(1) Corruption de Gwic-Aleth.

(2) Voyez MM. Manet, Legonidec et Bizeul.

ou des Curiosolites ? c'est la question que je vais examiner. Dans tous les cas, soit qu'Aleth ait été la capitale de l'une ou de l'autre de ces tribus, son importance comme ville reste la même.

Nous n'avons rien trouvé de positif sur le pays que devaient occuper les Diablintes. D'Argentré, de même que Porée Du Parc et plusieurs autres écrivains, font Aleth capitale des Diablintes ; mais César lui-même et les anciens historiens, ne nous ont rien dit de certain sur la contrée occupée par ces peuples. Jules-César, au livre II de ses commentaires, parle des habitants de Curiosolitum, des Unelliens, des Ossimiens, des Aulerciens et des Rennois, peuples situés sur l'Océan et qui avaient été soumis aux Romains par Publius-Crassus, à la tête de la septième légion. Dans le troisième livre, ce grand capitaine donne à entendre que les Curiosolites, les Unelliens (1) et les habitants de l'Exobie (2), ne faisaient qu'un même peuple. Il dit en outre, dans le septième livre : Les Curiosolites, les Rennois, les Ossimiens, les Unelliens sont au nombre des peuples qui touchent l'Océan, et que les Gaulois, selon leur coutume, appellent *Armoriques*. On voit que dans cette énumération des peuples qui bordent l'Océan, ce conquérant ne dit pas un mot des Diablintes.

Le géographe Sanson place ces peuples dans le Perche et leur donne *Nogent-le-Rotrou* pour capitale ; Henschenius et Popebroch, continuateur de Bollandus, sont de ce sentiment. L'abbé Le Bœuf leur assigne le Bas-Maine et la ville de *Jublains* pour capitale. Dom Mabillon n'ose contredire cette opinion, ne pouvant assurer si les Diablintes, dont parlent César, Pline et Ptolémée, ne sont pas les peuples que, dans les moyens siècles, on a trouvés dans le Bas-Maine (3).

(1) Dont la capitale était Coutances, jadis *Cosedia* ou *Cosedue*. — Abbé Manet, (ouvrage couronné sur les Marais de Dol) : La notice des provinces, etc.

(2) Cette ville était distante de quatre lieues de Tréguier, dont le nom *Exobie* en breton est *Cosque-Audet* ou Vieille-Ville. Elle fut détruite par les Normands ou Danois en l'année 836.

(3) Voyez encore Morery, Baudran et T. Corneil.

L'abbé Manet leur assigne le pays de Dol avec une partie de l'Avranchain et du Bas-Maine, position qui s'accorderait avec ce que dit Pline, qui éclaircit l'obscurité que César lui-même parait avoir répandu sur la position des Diablintes, lesquels fournirent des matelots et des vaisseaux à Vercingetorix. D'après notre érudit abbé, Aleth était la capitale de la tribu des *Curiosolites*, que quelques-uns, et Ogée le premier, ont confondus avec les *Corisopites*, habitants du pays de Quimper. Aleth fut, vers l'année 260 avant J.-C., entourée d'un rempart semblable à ceux dont Jules-César atteste avoir trouvé les autres cités gauloises environnées (1).

Pierre Le Baud combat cette opinion, et voici comme : « Les *Maclouïenses* sont ceux qui à présent habitent les lieux que tenaient, au temps de Jules-César, trois manières de peuples-gaullois dont font mention Jules-César, Pline second et Claude-Tholomée. Les uns furent les *Diablindres*, d'une cité qu'ils tenaient au rivage de la mer appelée *Diablintrense*, qu'on nomma par corruption *Alethense*, et selon aucuns antiques Provinciaux romains, *Alind* ou *Adalla*, dont le lieu où elle était située est jusqu'à présent nommé *Quidallet*. Les autres furent les *Venelles*, *Binelles* ou *Dinelles*, et à présent Dinannais et leur ville de Dinan. Et les tiers ou derniers *Anlerciens* ou *Anlerigiens-Diabolites* à l'orient des *Venetenses*, et que leur cité fut appelée *Neoduuun*, laquelle était en la partie où est à présent la ville de Ploarmel. Et ont ces trois peuples pris ensemble le nom de *Maclomenses*, de la cité neuve Maclouiense, ainsi dérivée de saint Maclou leur patron, lequel, avec Aaron, son compagnon, en commença les premiers fondemens. »

Enfin M. Bizeul dit : « Aleth, sa banlieue et l'évêché de Dol, faisaient partie du territoire des Curiosolites ; ils n'ont jamais dé-

(1) Cette singulière muraille n'était autre chose qu'une haute terrasse, contre-tenue et renforcée par des assises alternatives de poutres et de grosses pierres, liées intérieurement par d'autres pièces d'assemblage. Des tours de même goût et de même architecture flanquaient cette construction bizarre. — MANET.

pendu de celui des Diablintes, qu'on ne doit chercher que dans le Maine(1). » Ce savant antiquaire place, comme on le voit, Aleth dans le pays des Curiosolites : nous allons examiner quel rang y tenait cette cité.

Quelques écrivains ont prétendu que *Corseul* était la capitale des *Curiosolites* ; ils ont puisé leurs conjectures dans le rapprochement des noms, comme ceux qui ont trouvé l'origine d'Aleth dans *Aletha*, compagnon et contemporain d'Enée. C'est avec un pareil raisonnement, dit un de nos écrivains Bretons, qu'on a voulu faire croire que Pâris, fils de Priam, était le fondateur de Paris ; que Troyes, en Champagne, devait son existence à un autre prince Troyen(2). *Curiosolitum* est un mot latin, employé par César, *Corseul* un mot français. D'ailleurs, que prouvent les monuments trouvés dans les ruines de *Corseul* ? Une seule chose, qui est que le pays ayant été soumis aux Romains, ils y ont bâti une villa, une bourgade ou une ville. Les Gaulois-Armoricains plaçaient toujours, autant qu'ils le pouvaient, leurs villes sur le bord de la mer : Aleth, Quimper, Vannes, Nantes, etc., en sont la preuve. Or, avec leur système, comment se serait-il fait que les Gaulois-Armoricains, qui pouvaient bâtir sur la côte une ville maritime, eussent choisi l'emplacement de *Corseul*, à plus de cinq lieues de la mer et loin de toute rivière, pour en faire une capitale(3).

Lors de l'évangélisation de l'Armorique, quand les apôtres

(1) Mémoire de M. Bizeul ; Bulletin archéologique, 1850.

(2) Les Bretons insulaires, au rapport de Polidor Virgile, de Geoffroi de Montmouth et de Rap. de Toyras, prétendaient descendre de *Brutus*, fils de Sylvius et petit-fils d'Enée, qui vint prendre terre à l'île d'Albion, en un lieu nommé présentement *Totness*, dans le comté de *Devon* ; ce fut lui qui changea son nom en celui de Bretagne. Il eut trois fils auxquels il donna toute l'île d'Albion et en fit trois royaumes. Ces chimères passaient pour des faits si certains dans le XIVe siècle, que le roi Edouard II, écrivant au pape Boniface VIII, les suppose comme établissant ses droits sur l'Ecosse. — Histoire de l'Académie, vol. 14, et Cod. Juris Gentium. p. 282.

(3) Nous ne contestons ici l'importance de Corseul que sous le rapport de Cité Armoricaine ; les voies romaines qui y aboutissaient, indiquent que les conqué-

qui en furent les premiers Evêques, établirent les ressorts de leur administration religieuse, ils durent adopter les démarcations territoriales de l'administration civile, de même que les Romains, qui savaient ménager les préjugés des nations vaincues, s'approprièrent les délimitations existantes, au lieu de froisser ces nationalités diverses par un imprudent amalgame ; enfin, il est acquis que, dans l'Armorique, tous les chefs-lieux de tribus devinrent des évêchés, et si Aleth obtint cet avantage plutôt que Corseul, c'est qu'Aleth était chef-lieu de tribu.

Toutefois, ne voulant rien omettre de ce qui a été dit pour ou contre l'ancienneté et l'importance d'Aleth, nous dirons que M. Deric n'accorde que beaucoup plus tard que nous ne l'avons fait, le nom de *Cité* à cette maîtresse-ville. Nous savons que beaucoup d'anciens auteurs ont même tû jusqu'à son nom, et c'est ce silence sur lequel s'appuient M. Deric et quelques autres écrivains pensant comme lui. « Mais, dit M. de Valois (Noti-Gall), Méla, » Pline, Strabon, Ptolomée, etc, ont-ils mentionné davantage » *Melun*, par exemple, qui était déjà très-célèbre avant Jules- » César ? César lui-même a-t-il parlé des habitants de Tongres, » d'Avranches, de Troyes, de Meaux, de Bourges, de Rouen, » etc., qui étaient dès-lors fameux ? Non. Il les a passés sous » silence, par la raison qu'il n'avait pas entrepris d'énumérer » jusqu'au dernier de tous les peuples de la Gaule. » Mais *Corseul*, dont on veut faire une capitale Armoricaine, son nom se trouve-t-il dans les commentaires de Jules-César et dans les anciens auteurs qui ont parlé de l'Armorique ? César encore ne désigne pas non plus, par son nom, la capitale de la Vénétie, quoiqu'il l'ait prise et saccagée : c'est Ptolémée qui l'a appelée *Diarorig* ou *Diarorigum*.

rants en avaient fait un point central pour leur domination dans la contrée. Les ruines des monuments viennent confirmer qu'ils y séjournèrent *(a)*.

(a) M. Hippolyte de la Morvonnais et l'auteur viennent de découvrir (1850) des thermes, de construction Gallo-Romaine, sur les bords de la rivière de l'Arguenon et près de son embouchure. Tout annonce que l'on doit trouver un établissement Romain très-considérable par les fouilles qui vont être reprises au commencement du printemps de 1851.

Les principales villes de l'Armorique, au temps de sa conquête[1] par César, étaient *Condate*[2] ; *Condivic*[3] ; *Dariorig*[4] ; *Occismor*[5] ; *Aleth*[6] ; enfin, la cité des Diablintes *(Civitas Diablentum)*, sur le nom propre et la position de laquelle les antiquaires n'ont pu jusqu'à présent s'accorder. Toutefois, plusieurs ont avancé qu'*Aleth* même, quoique déjà chef-lieu propre des Curiosolites, le devint en outre d'une partie des Diablintes, à une époque et par des événements qui ne sont pas connus[7] ; *Civitas diablentum*, disent-ils après Camden (Britann., p. 58), *quæ alio nomine Aletum in manuscripto Isidori Mercatoris* : et cette dernière opinion, à l'appui de laquelle on trouve des exemples dans les mémoires de l'Académie des Inscriptions et ailleurs, nous semble avoir un haut dégré de probabilité, dès qu'on prend la peine de bien peser les divers témoignages qui s'entre-choquent sur cette matière [8].

Il nous reste démontré, par ce qui précède, qu'Aleth était la capitale des Curiosolites, et en cela nous sommes d'accord avec les savants antiquaires De Valois et Manet. Aleth jouissait d'une très-grande réputation ; elle est connue par la Notice de l'Empire d'Occident, qui y place une garnison : *Sub dispositione viri spectabilis ducis tractûs Armoricani præfectus militum martensium, Aleto, etc.* Nous sommes en conséquence bien éloignés de l'opinion du géographe Sanson qui l'a mise dans la dépendance des *Redones*, sans autre motif que le peu de distance d'Aleth à *Condate*

(1) Histoire de la Petite-Bretagne : vol. 1. page 285. — Manet.

(2) Rennes.

(3) Nantes.

(4) Vannes et mieux Loc-Mariaker.

(5) Saint-Pol-de-Léon.

(6) A Saint-Servan.

(7) Ce fut, selon M. de Valois (Not. Gall., page 301), sous Valentinien ou sous Gratien, son fils, que la ville des Diablintes, quel qu'elle fût, fut effacée avec six autres du nombre des cités, et son territoire partagé entre les Etats voisins.

(8) Histoire de la Petite-Bretagne : Abbé Manet, vol. 1, page 288.

ou Rennes. « *Alethum, civitatis non ignobilis, etc.* : et *Sansoni minimè accedo, qui illud Redonibus gratis attribuit, non ob aliud, credo, quàm quia locus à Condate Redonum non multum abest.* »

Nous croyons donc avoir prouvé qu'*Aleth* appartient au pays des Curiosolites, et que cette cité en était la capitale avant l'arrivée des Romains.

L'étendue de l'enceinte d'Aleth n'est pas exactement connue ; cependant on prétend, dit l'abbé Manet, qu'elle pouvait renfermer une population de sept à huit mille âmes : ce qui ne la laissait, sous ce rapport, inférieure qu'à trois ou quatre des autres villes de l'Armorique.

Deux portes principales y donnaient entrée : l'une était tournée vers l'Est et correspondait aux Bas-Sablons actuels ; l'autre faisait face à la rivière de Rance, dans l'anse qu'on appelle aujourd'hui Solidor (1).

Cette rivière, qui a ses deux sources dans les paroisses de *Langourla* et de *Merillac*, et qui coule à Dinan, n'était alors qu'un gros ruisseau dont, à mer basse, les eaux étaient douces jusque sous le promontoire de la cité, qui portait le nom de *Solidor* ou *Stirydor*. La Rance se partageait en deux bras devant *Bizeul* ou *Bizeu*, ce rocher élevé que l'on voit entre les *Corbières* et la pointe de la *Vicomté*. L'un de ses bras se dirigeait à l'ouest vers

(1) Par cette disposition des deux portes, la première communiquait avec la terre ferme et la seconde avec le port d'Aleth. Le cimetière se trouvait au pied de l'Eglise, dans la partie Est de la petite vallée que l'Océan a envahi depuis, et qui aujourd'hui forme le port Saint-Père *(a)*. Lorsque la mer vint couvrir les sépultures, les Alethiens se trouvèrent contraints de creuser les fosses dans le roc autour de leur Eglise ; c'est ce qui fit que l'administration municipale de Saint-Servan, ayant fait établir la fontaine nouvelle qu'on voit sur la place actuelle de la cité et non loin de la petite chapelle, restes de l'antique cathédrale, on trouva beaucoup d'ossements humains. Les inhumations cessèrent à Aleth, lorsque le Chapître de Saint-Malo réunit la chapelle Saint-Pierre à la paroisse Saint-Servais : nous en reparlerons sous une autre date.

(a) En fouillant le pourtour de ce petit hâvre pour poser les fondations d'une cale et d'un quai, on trouva des ossements humains qui s'étaient conservés dans le sable vaseux arrosé deux fois le jour par l'Océan.

Dinard et passait entre la pointe du *Moulinet* et le *Banc des Pourceaux*, et puis, entre la *Mouillée* et le *Poëlon*, suivait la direction actuelle de la passe *du Décollé* jusqu'au dessous de *la Nerput ;* là il recevait les ruisseaux des communes de *Saint-Briac, Ploubalai* et *Lan-Sieu*, comme il avait reçu celui de *Saint-Lunaire*, et s'engouffrait dans la mer à peu de distance de l'*Ile-Agot*. L'autre bras, qui était le plus large, le plus profond et le seul pratiqué, rasait les *Corbières*, formait par son évasement, en cet endroit, le port actuel de *Solidor ;* se chargeait, sous la pointe de la cité, des eaux du *Routouan*, s'avançait en droiture vers l'*Ile Harbour*, passait entre le *Buron* et les *Louvras ;* et continuant toujours sa route dans la même direction jusque entre les *Pierres-du-Jardin* et la *Savatte*, faisait là un grand coude à gauche, pour aller se perdre entre les *Pierres-de-la-Porte* et les *Banquiers*, lieux semés de rochers qui ne laissent entre eux qu'un étroit passage (1).

Il faut se figurer qu'en ce temps-là, la côte qui servait de digue à l'océan, filait depuis le Cap *Fréhel* jusqu'au *Cotentin*, tout le long de ces îles et ilots qui s'étendent depuis ledit Cap jusqu'à *Chausey* inclusivement, et que tout l'espace en deçà de cette ligne était une terre ferme presque entièrement couverte d'arbres forestiers.

L'embarcadère proprement dit de cette mère patrie, et son *naval* ou port principal, était à l'*Ile Harbour*. Là, les plus gros navires de l'époque s'arrêtaient pour charger et décharger ; les petits bâtiments, à l'aide du flot, venaient jusqu'au hâvre même d'Aleth (2).

« Du promontoire qui abritait la ville au nord, dit l'abbé Ma-

(1) De l'état ancien et de l'état actuel de la baie du Mont-Saint-Michel, etc. (ouvrage couronné). — Abbé Manet.

(2) Les habitants de la contrée semblent n'avoir pas perdu la mémoire de cet état primitif. Lorsque les navires viennent du large et jetent l'ancre en rade, ou qu'ils s'y rendent du port pour achever leur chargement, ils disent que ces navires *mettent en Rance ;* c'est-à-dire, dans l'ancien lit de la rivière que la mer a envahi depuis des siècles. — Porée Du Parc, et après lui, Gilles Deric et l'Abbé Manet.

net, on avait en vue un champ considérable où se faisaient remarquer, entre des bois, divers monticules dont la plupart ne forment plus maintenant que des écueils, et dont plusieurs étaient alors habités. Parmi ces derniers, on distinguait surtout nos îles d'*Harbour*, du *Louvras*, de *Césambre* et de la *Conchée*; des deux *Bés* et du *Fort-Royal*; mais spécialement le roc sur lequel repose de notre temps la ville de Saint-Malo. Au surplus, tout le terrain à la droite du second bras de la rivière jusqu'aux *Pierres-de-la-Porte*, s'appelait alors d'un nom équivalent à celui de *Hogue d'Aleth*; c'est-à-dire, *entrée du port d'Aleth :* terme dont les modernes ont fait le diminutif de *Hoguette*, qui ne s'applique plus qu'à ce petit monticule(1) de trente à quarante pieds d'élévation, qu'on voit sur nos dunes, en allant à Paramé, et duquel nous reparlerons ailleurs. »

Le ressort d'Aleth, en sa qualité de *capitale des Curiosolites*, s'étendait à toute la région qu'occupait dans l'Armorique le petit peuple dont elle était la capitale : ce qui embrassait non seulement tout le diocèse de Saint-Malo tel qu'il existait en 1789, mais de plus une partie de ceux de Dol et de Saint-Brieuc. Aleth était considérée comme simple chef-lieu d'un de ces cantons que les Armoricains appelaient *Plouëf*, ou *Plou'* dans les mots composés, et les latins *Pagi*; son district était restreint à tout le plat pays que la mer a envahi jusqu'au *Couesnon*, et à cette presqu'île actuelle de 16 à 20 kilomètres de long sur 12 de large, qui a conservé jusqu'à nos jours la dénomination de *Clos-Poulet*, terme corrompu de Plou'-Aleth. Or on sait que dans la langue Armoricaine, on exprimait le mot canton par le terme général de Plou' ou Plouëf, qui se composait avec d'autres mots particuliers aux localités.

« Cette dénomination de Plou'-Aleth équivalait aux termes de *territoire propre et suburbicaire d'Aleth*, et en langue latine, *Pagus vel ager Alethensis*, ou *tractus Alethi*. Ce dernier arrondisse-

(1) Aujourd'hui (1850) ce petit morne qui contenait une carrière de granit a presque disparu, par la quantité de pierres qui en ont été extraites.

ment, dont Saint-Malo, Cancale et Châteauneuf sont les limites, formait encore à l'époque de la révolution, le premier doyenné de notre ci-devant évêché ; et contenait dans ses enclaves (Saint-Malo et Saint-Servan non compris) treize paroisses, dont quatre du diocèse de Dol, savoir, Saint-Ideuc, Saint-Coulomb, Bonnaban et Saint-Guinou ; les autres étaient Paramé, Cancale, Saint-Méloir, La Gouesnière, Saint-Benoît-des-Ondes, Châteauneuf, Saint-Père, Saint-Suliac et Saint-Jouan.

« Il fut connu dans les temps postérieurs sous les titres de Pagelet, Pavalet, Po-elet, et finalement *Poulet* ; altérations plus ou moins notables du vrai mot *Plou'-Aleth*. Son entrée est fort difficile en hiver, et même très-incommode en été, si ce n'est par les deux grands chemins qui passent à Châteauneuf et à Château-Richeux [1], tous les marais qui séparent ces deux endroits étant presque habituellement mouillés par les eaux des douves circonvoisines, qui sont en grand nombre. C'est au demeurant un sol très-riche ; surtout depuis que le tabac y est en pleine culture [2].

Aleth était en outre, sous son premier rapport, le centre où tous les membres de la tribu *Curiosolite* [3], ayant voix active, se rassemblaient chaque année, vers la fin de Janvier, pour délibérer sur les affaires publiques, et nommer des députés à la diète générale que la *nation armoricaine* tenait au mois de mars suivant dans les plaines de Carnac [4]. L'Armorique se composait de petits états indépendants ayant un chef souverain. Les intérêts communs les réunissaient en confédération, et alors un

(1) La grande route que l'on ouvre de Dol par la *Gouesnière* aux *Sept-Perthuis*, sur la grande route de Rennes à Saint-Malo, fait disparaître les inconvénients que signale l'abbé Manet, mais facilite l'entrée du *Clos-Poulet* à l'ennemi, en l'éloignant des deux points militaires de Châteauneuf et Château-Richeux qui lui fermaient le passage. — (Note de l'auteur en 1850).

(2) Abbé Manet.

(3) Voyez l'abbé Manet.

(4) Aleth était située à environ 1,000 mètres au sud de la ville actuelle de Saint-Malo, et assise sur cette portion du territoire de Saint-Servan à laquelle en est resté jusqu'ici le nom de *la Cité*.

chef suprême était élu, mais son pouvoir n'était que temporaire. Les habitants d'Aleth suivaient de préférence les deux professions de la guerre et du commerce maritime ; dès leur enfance ils s'accoutumaient à braver les périls de la mer et devenaient d'intrépides navigateurs.

Les Alethiens trafiquaient avec les habitants de la Grande-Bretagne et en tiraient spécialement cet étain fin dont abondaient la Cornouaille et le Devon. Les naturels le donnaient presque pour rien, ainsi que leurs chiens de chasse et même leurs esclaves. Ils recevaient en retour de la vaisselle de terre, du sel et toutes sortes d'ustensiles tant de fer que de cuivre (1).

« Mais Jules-César ayant conquis la capitale des Vénètes en l'année 56 avant J.-C., toute l'Armorique en général, et Aleth en particulier, subirent la loi du vainqueur (2). Cette antique cité, qui devait rester assujettie pendant plus de 400 ans à la domination romaine, ne tarda pas à voir ses remparts primitifs remplacés par une enceinte de murailles dans le goût des conquérants (3). Sa garde fut confiée à un Préfet du second ou du troisième ordre, et à une forte garnison étrangère qu'on y établit. Ce nouveau boulevard était destiné à être une sentinelle avancée dans cette partie de l'Armorique, contre les ennemis de l'empire, et à maintenir la tranquillité dans cette *marche*, *prétenture* ou *terre limitaire*, comme on la qualifiait alors (4). »

Les cités furent dépouillés du droit d'élire leurs fonctionnaires

(1) Strabon, De Cambry, Ortelius, Lycée Armoricain, Abbé Manet, etc.

(2) M. Frotel de la Landelle atteste avoir trouvé dans les ruines de l'antique ville d'Aleth, vers la fin du 16e siècle, une médaille sur une des faces de laquelle était une tête d'Empereur très-bien faite, ayant à l'entour cette inscription latine fort facile à lire, ADVENTVI AVGVSTI FOELICISSIMO (au très-heureux avènement d'Auguste) : d'où il conclut avec raison que c'était une des médailles dont ce prince avait fait largesse au peuple lors de son couronnement.

Les pièces de monnaie que les Empereurs faisaient jeter dans cette occasion se nommaient *Missilia*, en sous-entendant *Dona*.

(3) On voit encore quelques restes des murailles que les Romains élevèrent autour de cette cité armoricaine.

(4) Abbé Manet.

publics. Elles perdirent aussi la faculté de se réunir à leur gré en assemblées générales : ces assemblées générales ne furent plus convoquées qu'au nom et à la volonté du nouveau souverain.

La condition des personnes, cessa aussi en partie d'être la même. Il est vrai qu'il y eut toujours dans cette contrée, comme dans le reste de la Gaule, un ordre d'individus distingués du clergé et du peuple, et au-dessus de celui-ci par leur seule naissance ; ce qui constitue, à proprement parler, la noblesse. On mesurait le crédit d'un homme par sa suite, qui était plus ou moins considérable selon son rang. César dit que cette coutume fut introduite pour défendre le peuple de l'oppression des grands, parce qu'un chef protégeait avec beaucoup de chaleur tous ceux qui s'étaient mis sous sa protection (1). Plusieurs Empereurs romains, à l'exemple de César lui-même, ouvrirent à cette classe d'individus tous les hauts emplois auxquels les nobles Romains d'origine pouvaient prétendre. Malgré cela, on peut dire que ces nobles étrangers perdirent plus qu'ils ne gagnèrent, par la considération dont les vainqueurs firent jouir de son côté la bourgeoisie honnête (2). Jusque-là, cette précieuse portion de l'état, avilie, méprisée, avait été en quelque sorte l'esclave des deux autres ordres, le clergé et la noblesse ; alors elle fut déclarée apte à partager non seulement l'honorable qualité de citoyen Romain, mais encore tous, ou à-peu-près tous les priviléges qui en dépendaient. Ceux de cette classe qui possédaient une certaine quantité de biens fonds dans le pays, devinrent surtout éligibles à toutes les charges municipales ; nous voulons dire, propres à entrer dans la composition de ces *Sénats inférieurs* que les latins nommaient *Curiæ Decurionum* (3), et que nous avons appelés

(1) Abrégé de l'Histoire de Bretagne par Ogée.

(2) Chérin, origine de la noblesse.

(3) Cette cour municipale était plus ou moins nombreuse suivant l'importance de la cité : ses membres s'appelaient *Décurions*, on en choisissait ordinairement un sur dix des principaux bourgeois pour la composer. Leur élection se faisait aux calendes ou premier de mars, et devait être confirmée par le gouverneur de la province : leur charge était perpétuelle. Outre l'immunité des taxes extraordinaires,

Corps-de-ville : corporations à qui il appartenait, entr'autres choses, de répartir sur les habitants les contributions tant ordinaires qu'extraordinaires, d'après le cadastre qu'en donnaient les officiers supérieurs du gouvernement romain ; de faire fournir le nombre de soldats que chaque canton devait pour sa quote-part dans les recrues des troupes ; en un mot, de surveiller, dans toute l'étendue de leur territoire respectif, le maintien de la police et du bon ordre (1).

ils avaient le privilége de ne pouvoir être jugés que par le gouverneur civil, à l'exclusion des juges militaires ; de ne pouvoir être cités à comparaître hors du territoire. Leur office était de veiller à tout ce qui regardait l'entretien et la décoration de la ville, à quoi était destiné le tiers des revenus municipaux ; au paiement des professeurs de lettres et des médecins ; à l'union et à la bonne intelligence des trente corps de métiers qu'on connaissait pour lors, etc.

Du corps de ces Décurions étaient tirés les Consuls ou Echevins, qu'on nommait *Duumvirs* lorsqu'il n'y en avait que deux, *Triumvirs* quand il y en avait trois, et en général Princes ou Chefs de la municipalité *(principes municipales)*. Ceux-ci étaient dans leur ville ce qu'étaient les Consuls à Rome. On leur faisait prêter le serment de bien et fidèlement servir les intérêts de la communauté. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils se faisaient précéder par des huissiers ou bedeaux, qui tenaient à la main des petites baguettes en signe de puissance. Ils portaient par dessus une tunique blanche, une robe ornée d'une bande de pourpre ; leur charge durait cinq ans. — Voyez Pancirole (de Magistr. munic., c. 8) ; Abbé Manet, Histoire de la Petite-Bretagne.

A la suite de ceux-là, venait le Défenseur de la ville *(Defensor civitatis)*, qu'on nomma plus tard Procureur de la commune, Syndic ou Maire. Il était pris entre les plus riches bourgeois après les Décurions, mais non tiré de leur corps. Ceux-ci donnaient seulement leurs voix pour son élection, ainsi que le clergé : et l'élu recevait alors du *Préfet du Prétoire* des lettres patentes qui coûtaient à la ville 4 sols. Le ministère de ce magistrat était gratuit, son office était de protéger le peuple tant de la cité que des campagnes qui en dépendaient : de juger les contestations jusqu'à la somme de cinquante écus ; de taxer le prix des denrées, de mettre en prison les perturbateurs au moyen de deux appariteurs qui l'accompagnaient. — Pancirole ; Abbé Manet.

(1) Il y avait encore le Miseur ou Receveur-général des deniers municipaux *(Susceptor, Arcarius, ou Exactor)*, était au contraire ordinairement tiré d'entre les Décurions, qui répondaient de sa gestion solidairement avec lui. Il avait sous ses ordres des Collecteurs particuliers ou Tabulaires *(Tabularii)* ; et des Sergents pour faire exécuter les contraintes. Outre les tributs en argent, il faisait payer à chaque propriétaire un subside en nature ; savoir, la cinquantième partie

Toutefois la domination romaine se fit bien moins sentir dans l'Armorique que dans les autres parties de la Gaule, puisque durant quatre siècles qu'exista cette domination, la langue des vainqueurs y fut toujours repoussée ; puis l'ignorance des faits qui s'y sont accomplis prouve que les Romains occupèrent bien moins cette province reculée que le reste des autres pays annexés à l'Empire.

Suivant D. Morice, les premiers apôtres de la religion du Christ qui pénétrèrent en Armorique, vinrent à Tours. Vers l'an 290, deux de ces nouveaux missionnaires, Donatien et Rogatien, furent martyrisés à Nantes, qui avait pour évêque Saint-Clair. Mais un peuple qui supportait avec impatience le joug des Romains, devait accueillir, plus facilement que tout autre, une religion qui proclamait l'affranchissement des esclaves. Aussi les

du froment, la quarantième de l'orge, la vingtième du lard, du sel, du fromage, etc. : ce qui était ramassé dans les greniers publics, et donné en garde aux grènetiers. Dans la suite, ce soin passa à des espèces de Procureurs-fiscaux appelés Vindices.

Le *Curator annonæ* (Commissaire aux vivres, ou Pourvoyeur spécial de la ville), était chargé de l'achat des blés et autres provisions, dans le temps où tout était au meilleur marché ; afin que la commune put, en hiver, en fournir au plus bas prix aux pauvres particuliers.

L'officier nommé *Episcopus* (l'Inspecteur), et le *Libripeus* (le Peseur), veillaient à ce qu'on ne vendit ni à faux poids ni à fausse mesure.

Les Ediles ou Voyers *(Ædiles)*, avaient soin que les maisons fussent dans l'alignement et que l'on ne mit rien au devant qui put embarrasser la voie publique ; que les rues, les ponts, les places, les théâtres, les canaux, fussent entretenus en bon état ; que rien ne gênât la navigation des rivières ; qu'il ne se passât aucun tumulte dans les lieux de débauche, les académies de jeu et les cabarets.

Les Archivistes *(Arceotæ)*, avaient la garde des chartes de la cité.

Les Greffiers ou Scribes *(Logographi* et *Scribæ)*, étaient pour écrire tout ce que les magistrats supérieurs jugeaient à propos pour l'utilité publique.

Enfin, les Gardes des ports *(Limenarchæ)* ; les Stationnaires ou gens de planton aux portes *(Stationarii)*, les Gens du guet, pour l'intérieur de la place *(Irenarchæ)*, avaient l'œil à ce qu'il ne se commit aucun désordre dans les endroits qui leur étaient confiés, etc. — PANCIROLE, Abbé MANET.

confesseurs gagnèrent rapidement du terrain et les églises s'élevèrent de tous côtés (1).

Convertie de bonne heure à la religion chrétienne, Aleth devint vers la fin du troisième siècle ou tout au commencement du quatrième au plus tard, un siège épiscopal, qui fut gouverné par des évêques régiônnaires, semblables à ceux qu'on nomme aujourd'hui évêques *in partibus*; ces évêques y furent successivement établis et dirigèrent l'église naissante, qui avait d'autant plus besoin de leur assistance que le paganisme continuait à y avoir de nombreux sectateurs.

« La tradition de l'église d'Aleth ne reconnaît ni martyrs, ni prédicateurs particuliers pour ses premiers évangélistes, comme font les églises voisines. La ville de Rennes, capitale de la province, ayant embrassé le Christianisme (2), il y a bien de l'apparence que la religion chrétienne se répandit peu-à-peu dans son voisinage et dans le même temps, comme en font foi les quatre églises de *Rennes*, *Vannes*, *Nantes* et *Aleth*, lesquelles se joignant toutes par leurs districts, prirent, par conformité de croyance et du temps où elles l'embrassèrent, le même patron, Saint Pierre, afin d'obtenir de Dieu, par son intercession, la persévérance dans la profession de foi qu'elles venaient d'adopter.

(1) Vers ce temps-là, la persécution exercée par l'ordre de Dioclétien contre les Chrétiens de la Bretagne insulaire, fit périr un grand nombre de fidèles. Parmi ces saintes victimes, que les Bretons honoraient d'un culte particulier, il faut citer Alban, proto-martyr de la Bretagne, et Julien et Aaron, citoyens de Caerlon *(a)*: mais Constance ne demeura pas long-temps tranquille spectateur des cruautés qu'il condamnait tacitement. Après l'intervalle de deux ans, il se vit revêtir de la pourpre impériale : dès ce moment il plaça les Chrétiens sous sa protection et remit dans le fourreau le glaive de la persécution *(b)*.

(2) Selon le P. Albert-le-Grand, le premier évêque de Rennes aurait été *Saint Juste*, qui, étant venu prêcher la foi catholique aux Armoricains, aurait été martyrisé à Rennes, lors de la persécution de Marc-Aurèle qui eut lieu en l'année 163.

(a) Gild., p. 72 et 73 ; Bed. *Hist.*, l. 1, c. 7.
(b) Euseb. *Vit. Const.*, l. 1, c. 16, pour la date de la persécution, an 305, voyez Smith. (Bid., Hist. appen., page 659). Voyez encore John Lingard : Eglise Anglo-Saxonne.

« Si cette conformité de patron n'est pas une preuve authentique et concluante pour l'établissement de la foi dans un même temps, du moins mérite-t-elle une grande attention, car il est hors d'exemple dans les provinces civiles du royaume, que quatre cités capitales dans une même province, comme celle de Bretagne, aient fait choix d'un même patron ; et que, de six évêchés dont la province était composée dans le commencement, sous la métropole de Tours, quatre villes aient un même patron.

« Mais puisque l'histoire d'Aleth, devenue chrétienne, n'a laissé aucun vestige qui puisse marquer son antiquité et fixer l'époque de son christianisme naissant, il faut avoir recours à des preuves voisines pour en tirer induction (1) ; en conséquence nous ferons observer qu'il n'est pas probable que le peuple d'une ville capitale payenne, et les prêtres de ses faux-dieux, aient pu souffrir dans leur voisinage, sans s'émouvoir ni même sans s'y opposer, l'exercice public d'un culte nouveau et en tous points différent de celui qu'ils professaient, si les citoyens de cette capitale, en tout ou en partie, n'avaient eux-mêmes professé cette nouvelle religion. »

« Il se trouva donc que sur le territoire entre les rivières de *Couesnon* et d'*Arguenon*, qui appartenait à la peuplade des Curiosolites (2), dont Aleth était capitale (3), que dès le troisième siècle,

(1) L'érection du siège épiscopal d'Aleth eut lieu en l'année 280 à 290, au plus tard *(a)*.

La tradition Malouine, appuyée sur de bons fondements, reconnaît que treize prélats, d'origine Armoricaine, avaient précédé Saint Malo, premier évêque d'origine Bretonne : on croit que le treizième s'appelait Budoc, sous la conduite duquel avait été Saint Guinolé. — Voyez D'Argentré, Ogée, Butler, Longueval, Toussaint Saint-Luc, Adrien de Vallois, *Not. Gall., page 12, et au mot Alethum;* Abbé Manet, et la Chronologie historique de François-Albert Le Grand, imprimée à Nantes en 1638, par Pierre Doriou.

(2) Le manuscrit porte *Diablintes*.

(3) Voyez ce que nous avons dit précédemment et surtout la note 7e de la page 7.

(a) Ce fut aussi du voisinage de notre *église matrice*, que la qualification de *Port Saint-Père*, fut donnée au hâvre d'Aleth, dont une portion l'a toujours retenue depuis, ayant primitivement servi de lieu de sépulture, ainsi que nous l'avons dit.

il y avait des solitaires, qui outre la vie chrétienne, faisaient profession d'une autre plus parfaite [1] ; et que, pour l'édification des peuples et pour les attirer à embrasser la religion chrétienne avec plus de douceur, le roi Grallon second, qui régnait dans la Bretagne chrétienne [2], leur fonda du costé du Nord une demeure commune, laquelle se trouve sur les rives de la mer, dans le lieu nommé la *Solitude de Land-Ouard*, qui est maintenant l'*Abbaye de Saint-Jagu*, dont le premier abbé s'appelait *Jacques*, *Jacob*, *Jacut* ou *Jagu*. Une inscription qui était sur une pierre de l'église de ladite abbaye, écrite en lettres gothiques, ancienne d'environ sept cents ans [3], dont voici les termes, confirme ce fait : *En l'an trois cent nonante et un, Gralon second* [4], *Roy chrétien de Bretagne, fonda l'abbaye de Céant.* »

Messire Porée Du Parc, auquel nous avons emprunté cette relation, cite encore une lettre de Saint Jérôme à Algasie, de la fin du quatrième siècle [5], dans laquelle ce saint parle des vertus d'Alethius, jeune prêtre de l'évêché d'Aleth, lequel mérita

(1) Durant les trois premiers siècles, les plus fervens d'entre les sectateurs de l'Evangile se distinguèrent sous le nom *d'Ascètes :* ils renonçaient à toutes les occupations qui auraient pu les distraire, partageaient leur temps entre le culte public et leurs dévotions particulières, et s'efforçaient, par la pratique assidue de toutes les vertus, d'atteindre à cette perfection sublime qui nous est tracée dans les livres saints. Plus tard, lorsque l'austérité de la vie chrétienne se relâcha, les plus fervens des fidèles se déterminèrent à fuir un spectacle si dangereux pour leur vertu ; les vastes et stériles déserts de la Thébaïde furent couverts d'une foule d'anachorètes, qui, sous la direction des Antoine et des Pachôme, édifiaient, par leurs jeûnes et leurs veilles, leurs frères moins fervens. Telle fut l'origine de l'institution monastique. —John Lingard (Eglise Ang.-Sax.)

(2) Il ne régnait pas alors ; mais il importe de savoir que ce fut sous le règne de ce prince, en 439, qu'on trouve dans l'histoire des Conciles le nom du premier évêque des Rhedones, dont l'existence soit bien constatée. *Febediolus* assista par procureur au Synode de Fréjus. — Dom Morice (Hist. de Bret.) ; Dom Martène (Anecd., *t.* 4, p. 57) ; Ducrest de Villeneuve (Hist. de Rennes).

(3) Du onzième siècle.

(4) Si Conan prit le titre de Roi, Grallon devait être le troisième monarque breton. — Voyez plus loin.

(5) Voyez la quarante-deuxième Epitre du livre 1er de ses ouvrages, recueillis et rédigés par le P. Canisius.

les honneurs de l'Episcopat de Cahors : on voit qu'alors l'église d'Aleth était florissante. Toutefois les Alethiens conservèrent, long-temps encore, une grande vénération pour les bois, les pierres et les autres simulacres du Druidisme.

Pendant les quatre siècles que les Romains dominèrent dans l'Armorique, ils pratiquèrent plusieurs de ces grandes routes militaires dont les vestiges se retrouvent encore de nos jours en beaucoup de paroisses(1) ; ils s'appliquèrent aussi à y bâtir ou

(1) Les plus célèbres de ces *routes*, dans nos environs, sont celles qui partent de *Corseul*, bourg situé entre *Dinan* et *Plancoët*, et qui paraît avoir été, après *Aleth*, la place la plus importante de la contrée des *Curiosolites*. Elles sont en tout au nombre de quatre, et portent en général le nom de *chemins ferrés*, soit à cause de la couleur de fer qu'ont les cailloux dont elles sont pavés, soit plutôt pour leur solidité. La première et la principale, semble avoir sa direction vers la ville de *Vannes*, ou le *Port-Louis ;* elle a près de 8 mètres de large et elle est fort bombée. La seconde, sort également de *Corseul;* se dirige du côté d'*Erquy* et de là vers *Quintin :* elle a 12 à 13 mètres de large. La troisième et la quatrième ne sont guères reconnaissables qu'à l'arrivée de cette ancienne ville. L'une passe au coin des plaines de l'*Aublette*, proche *Aucaleuc ;* se projette ensuite vers *Quivert ;* tombe en *Taden*, traverse la *Rance* au sud de *la muraille de l'œuvre*, où l'on voit encore sous les eaux les ruines d'un pont ; monte vers le village de *Saint-Piat*, et de là va chercher les *hayes de Dol* entre *Saint-Léonard* et *Carfantin*, où elle se réunit à une autre venant de Rennes, pour, de ce point, se porter ensemble à travers les *marais de Dol* et toute la *baie de Cancale*, jusqu'aux rivages actuels du *Cotentin*, qui, nous le répétons, étaient originairement attenants à la terre-ferme.

L'autre, la quatrième voie romaine, plus effacée encore, vient par *Languenan* et *Trémereuc*, vers le *village de Dinard*, situé sur la rive gauche de la *Rance* en face le port actuel de *Saint-Père ;* et où on passait jadis à gué de la cité d'*Aleth*, lorsque la mer était basse *(a)*. On voyait autrefois sur cette *dernière route*, près de *Languenan*, deux piliers d'environ onze pieds d'élévation, distants l'un de l'autre de seize centimètres, et montés sur un piédestal commun. Chacune de ces pierres était taillée en rond jusqu'à la hauteur de trois mètres : le reste se terminait en quarré. A la face droite de chaque côté était représentée une tête d'homme, et à la gauche une tête de femme. La tête d'homme était nue : celle de

(a) Il y a quelques années que l'on découvrit dans un champ, près du village de *Saint-Etienne*, les vestiges d'une voie romaine parfaitement conservée. Les paysans eurent beaucoup de peine à enlever les pavés par la solidité avec laquelle ils étaient liés entre eux et au sol. Cette voie reliait sans doute Aleth avec celle qui venait de *Rennes*, et qui se réunissait entre *Saint-Léonard* et *Carfantin* au chemin militaire de *Corseul* allant vers le *Cotentin*.

rebâtir certaines places fortes dont on trouve encore quelques ruines en divers endroits de la province. Ces édifices étaient destinés tout ensemble à contenir le peuple dans le devoir et à résister aux attaques de dehors. On les nomma *Castra* ou *Castella*, suivant leur grandeur. Le mot de *Burgus* s'appliquait quelques fois aux uns et aux autres, mais d'ordinaire aux plus petits. C'est d'où nous est venu le terme de Bourgeois *(Burgensis)*. Les bords de la mer étaient les lieux où on les plaçait de préférence : et dans leur construction, l'on n'épargnait point l'argent pour leur donner toute la solidité possible. Communément on n'y employait que cette sorte de ciment qu'on fit entrer dans la réédification de l'enceinte d'Aleth.

Tacite nous apprend que la vaste contrée des Gaules était partagée en 64 cités [1], lesquelles pouvaient contenir ensemble trois à quatre cents *Pagi* ou Districts, et huit à douze mille villes, grandes et petites. *Pagus* ou *Tractus Alethensis*, était le district ou territoire propre d'Aleth, le *Plou'-Aleth*, et depuis par corruption, ainsi que nous l'avons déjà dit, *Clos-Poulet*.

Chaque *Pagus*, nous le répétons, renfermait une ou plusieurs villes; une quantité plus ou moins grande de bourgs, en latin *vici, vicariæ*, ou *centenæ ;* et plus encore de villages, de hameaux,

la femme portait une coiffure à l'antique. Les deux autres côtés de chaque quarré contenaient une inscription que l'histoire ne nous a pas transmise. Ce *monument* qui était sans doute un *Bisomus Romain*, c'est-à-dire un tombeau à deux corps, fut renversé en 1769 par un violent ouragan ; et les fragments en ont été dispersés depuis. — Abbé MANET : Notes historiques.

(1) Les Romains, afin de régulariser l'administration des Gaules, y établirent un éminentissime fonctionnaire qui portait la dénomination de *Préfet du Prétoire des Gaules :* celui-ci avait sous ses ordres des Vicaires, *Vicarii Præfecti,* des Pro-Préfets, ses Vice-Gérants, ses Lieutenants-Généraux.

Le Préfet du Prétoire des Gaules *(Præfectus Pretorio)*, ou en d'autres termes l'Intendant de la Tente, Maison ou Pavillon de l'Empereur, que nous pourrions appeler le Colonel des Gardes, était chez les Romains le premier et le plus illustre officier de la couronne. Il faisait sa résidence ordinaire à Trèves, et depuis à Arles. L'épée et le baudrier étaient le principal distinctif des Préfets du Prétoire : ils les recevaient des mains de l'Empereur, qui accompagnait ce présent d'une harangue sur la dignité de leur emploi.

auxquels les Romains donnèrent le nom générique de *Villæ*, d'où se formèrent nos mots de *vilain* et de *vilainie*, qui n'exprimaient pas alors ce qu'ils signifient aujourd'hui.

Le mot *Castrum* désignait le lieu important et bien fortifié; et celui de *Castellum* un endroit de moindre défense. Le terme de *Burgus* disait encore moins. Les édifices avancés étaient dénommés par *Forisburgum*, d'où nous avons fait notre mot de *faubourg*. Le *Vicus* était le simple bourg de campagne. Quelques chaumières rapprochées avaient la qualification de *Villa*, *Mansillum*, ou *Mansonile*; d'où sont venus les mots de village, de manoir, de mesnil, etc. Ces dernières demeures prenaient souvent un surnom du maître ou du lieu où elles étaient bâties. Voilà pourquoi dans le *Clos-Poulet* on trouve pour nos métairies et nos maisons de campagne les noms de, la Ville-Pepin, la Ville-ès-Chiens, la Ville-Cartier, la Ville-Hersent, la Ville-ès-Nonains, la Ville-Jean, la Ville-Bréard, la Ville-ès-Oiseaux, etc.

Pour en finir de ces longs détails de localités, nous dirons que le terme de Cité *(Civitas)*, fut appliqué à la ville capitale de chacun des peuples qui couvraient les Gaules; et dans les siècles chrétiens à la ville épiscopale de chaque diocèse (1).

Le première migration des Bretons-insulaires en Armorique, eut lieu en l'année 296, par l'effet des guerres que soutinrent *Carausius* et *Allectus* contre l'Empereur *Maximien-Hercule* et contre *Constance-Chlore* qui lui avait succédé. Ces guerres ayant ensanglanté le sol par la révolte et l'anarchie, un grand nombre de familles bretonnes passèrent en Armorique, et vinrent s'y établir *ou s'y rétablir* : car, c'est une opinion très-fondée que les Armoricains et les Belges avaient eux-mêmes peuplé originairement les parties méridionales de ce que nous appelons aujourd'hui l'Angleterre (2).

(1) De Valois, not. Gall. Abbé Manet, etc.

(2) Voyez M. Buache (Géogr. Elém.) Ce fut de nos *Brites* ou *Bretons*, qui avaient passé en Angleterre que cette contrée prit le surnom de Bretagne : avant ce temps-là, selon Béde, cette île s'appelait *Albion*. Voyez l'Abbé Manet, et la note 2 de la 1re page de l'Abrégé de l'Histoire de Bretagne par Ogée : et plusieurs autres.

C'est la première colonie Bretonne dans nos contrées, dont l'histoire nous ait conservé le souvenir : et l'Empereur *Constance* la plaça dans le territoire des Curiosolites et dans le reste de la côte nord de notre province, qui en prit durant un certain temps le surnom de *Domnonée* ou *Dumnonie*, lieu d'où ces étrangers étaient venus, et qui répondent aux comtés actuels de *Cornouaille* et de *Devon* (1).

Les nouveaux venus avaient à peu près le même language et les mêmes mœurs que les Armoricains (2). Constantin, fils de Constance-Chlore, fut proclamé Auguste à Yorck, par l'armée, le 25 juillet 306, aussitôt après la mort de son père.

Le premier usage qu'il fit de son autorité, fut de rétablir la religion chrétienne ; et d'accorder à d'autres Bretons de venir rejoindre en Armorique ceux de leurs compatriotes dont nous avons parlé précédemment.

En 313, *Constantin*, de concert avec son beau-frère *Licinius*, publia un édit, par lequel il accorda aux églises et aux clercs de grands privilèges: et c'est à proprement parler l'époque où l'esprit de Dieu qui soufflait depuis six ans sur lui, le fit passer de l'idolatrie au christianisme (3).

Dès-lors la religion catholique, qui jusque-là avait souffert tant de persécutions et de contradictions, changea de face, et fut affranchie de la captivité payenne ; la doctrine évangélique fut publiée en toute assurance, et les idoles des faux-dieux croulèrent de toutes parts.

Dans nos pays, le clergé essaya de détruire les monuments Druidiques, tels que les *Dolmens*, les *Menhirs* et les *Peulvans*, afin de leur faire oublier tout ce qui pouvait rappeler aux habitants leur ancien culte ; mais en cela, il éprouva, même de

(1) Abbé Manet, etc.

(2) Voyez César ; Camden ; Guyot-des-Fontaines ; De la Bleterie : Bède ; Duchesne ; Adrien de Valois ; Buchanan ; Clavier ; Dom Martin ; D'Argentré ; Du Fau ; Manet.

(3) Abbé Manet.

la part des convertis, une résistance à laquelle il ne s'attendait pas : alors il se décida à élever des chapelles auprès des monuments qu'il ne pouvait renverser (1). A cette époque, il y avait un mélange de trois cultes ; le Paganisme, le Christianisme et le culte des Druides.

Les Druides étaient nobles et jouissaient de la plus haute considération. Retirés dans les forêts qui couvraient l'Armorique, ils exerçaient une grande influence sur les populations qui les tenaient en vénération. Les victoires de César et l'occupation permanente des Romains dans nos contrées, avaient diminué leur pouvoir. Avant l'arrivée de ces conquérants, les Druides, comme chefs de la religion, étaient les arbitres suprêmes de tous les différents qui s'élevaient dans les nations ; ils interprétaient les lois, et en cela ils étaient au-dessus des chefs de tribus et des rois, qui ne pouvaient rien faire sans prendre leur avis. Ils étaient partagés en trois classes : les *Vacies*, qui remplissaient les fonctions du sacerdoce ; les *Sarronides*, qui étaient destinés à l'instruction de la jeunesse ; les *Bardes*, qui étaient les orateurs de la nation et avaient mission de chanter les hauts faits des héros. Les principaux de leurs dieux après *Esus*, étaient *Teutatès* et *Belenus*. Les Druides offraient à toutes leurs divinités des victimes humaines, persuadés que c'était l'holocauste le plus agréable aux dieux (2).

(1) Ce fut en vain que le clergé catholique essaya de détruire ces monuments Druidiques : les actes des Conciles de Nantes et de Dol, sont remplis de prescriptions à ce sujet. Nous verrons pareillement les efforts des Evêques d'Aleth pour obtenir le même résultat.

(2) Dans les occasions solennelles on substituait les hommes aux animaux pour se rendre la divinité plus propice et lui témoigner son extrême dépendance. Le prêtre, après avoir fait approcher de l'autel le malheureux destiné à servir d'expiation pour tous, et lui avoir fait sur le front une aspersion de vin, le saisissait de la main gauche par les cheveux, tandis que de la main droite il lui enfonçait une épée au-dessus du diaphragme, cette cloison musculaire mouvante qui sépare transversalement la poitrine de l'abdomen : le feu faisait le reste. Ces sacrificateurs s'appelaient *Eubages (a)*.

(a) Commentaires de César ; Dom Martin, Religion des Gaules ; Ogée, Dictionnaire historique ; Linguet, Annal. polit.

Les Druidesses étaient de deux sortes. Les unes étaient vierges, et vivaient séparées de tout commerce avec les hommes ; les autres étaient femmes, mais ne passaient durant l'année que fort peu de temps avec leurs époux. Toutes en général jouissaient d'une grande considération. Celles en particulier de l'*Ile de Sein* et du *Mont Saint-Michel*, étaient consultées comme les oracles de leurs cantons : on les croyait douées de connaissances et de grâces extraordinaires.

Le Prêtre ou Druide de chaque *cité* ou *petit état*, en était comme l'Evêque. Il n'officiait qu'aux grandes fêtes ; il avait à la fois inspection et juridiction sur chaque Druide de ses différents cantons.

Le grand Prêtre des Armoricains était en quelque sorte comme l'Archévêque de tous les suffragants qui relevaient de lui: Les causes majeures lui étaient déférées de droit. Sa résidence était à *Carnac* proche *Loc-Mariaker* (1).

Jusqu'alors nous n'avons parlé que de l'Armorique-Gauloise, qui n'a pas eu en quelque sorte d'histoire qui lui fût propre : nous allons maintenant aborder l'histoire de l'Armorique-Bretonne, mais celle-ci offre tout d'abord les points les plus obscurs et les plus controversés. Cependant le point essentiel, celui qui, sans contredit, mérite le plus d'être éclairci est le passage et l'établissement des Bretons en Armorique vers l'année 383.

Nous allons raconter les principaux traits qui se rattachent à ce fait historique, d'après D'Argentré, Gallet, Dom Morice, etc. (2) ; puis nous donnerons brièvement les réfutations qui ont été faites au système de ces auteurs.

L'Ile de Bretagne était gouvernée par un Lieutenant de Gratien, nommé *Maximus Clemens*, qui s'était signalé par ses exploits contre les Picts et les Scots.

(1) Abbé Manet, etc.

(2) Voyez encore Guyot-Desfontaines, Daru, Richer, Le Baud, Mathieu de Westminster, Duchesne, le P. Lecary, Geoffroy de Montmouth, Albert le Grand, De Beauvais, De Roujoux, Thorigné, Paul-Jove, l'Abbé Manet, De Courson, Ogée, etc.

Proclamé César par les troupes romaines et par les Bretons, il passa aussitôt dans les Gaules (383) à la tête de ses troupes et d'un grand nombre d'insulaires que commandait Conan-Mériadec, prince d'Albanie (1) : Maxime était furieux que Gratien lui eut préféré Théodose pour se l'associer à l'Empire, et voulait s'en venger et se revêtir de la pourpre (2).

Il envoya une partie de son monde du côté du Rhin et vint avec l'autre débarquer à *Cancaven*, aujourd'hui Cancale, et au port d'Aleth, d'où il s'avança sur Rennes (3). Imbault, général des troupes de l'Empereur Gratien, afin de couvrir Rennes que commandait Sulpice, cherche inutilement à arrêter la marche de Maxime. Celui-ci joint les troupes de son bienfaiteur et de son maître, leur tue 15,000 hommes, s'empare de Rennes, et va porter le siège de son empire à Trèves. Il vainquit Gratien sous les murs de Paris, le fit tuer à Lyon, s'empara de la Gaule et de l'Espagne ; puis, reconnu comme souverain par Théodose, il s'établit dans sa capitale.

Conan-Mériadec reçut comme récompense le gouvernement de l'Armorique, pour l'administrer sous la tutelle de l'Empire romain, en sorte que les Bretons qu'il commandait y fixèrent leur demeure. Maxime avait promis aux Bretons, selon l'usage des conquérants Romains, une récompense proportionnée aux services qu'ils lui avaient rendus : en conséquence, il leur abandonna toute la terre de l'Armorique qui faisait partie du domaine de la couronne. En même temps, Maxime donna à Conan la qualification d'illustre et de patrice ; et le fit en outre inspecteur-général des côtes de cette vaste région qui formait à cette époque le commandement militaire Armoricain et Nervien *(tractus Armoricanus*

(1) Hector Boeth, auteur écossais, assure qu'ils étaient cent mille hommes de pied et trente mille cavaliers. Voyez Duchesne, Hist. d'Angl. ; Le P. Lacary, de Colon. in Gall ; Henri de Huntington ; Guillaume de Malmesbury ; Robert de Thorigné ; Le moine Gervais ; Naucler ; Balée ; Mathieu de Westminster ; Volateran ; Paul-Jove ; Vincent de Beauvais ; Butler, etc., etc.

(2) Etudes Hist. Châteaubriand ; Ducrest de Villeneuve, Hist. de Rennes.

(3) Dom Morice, Abbé Manet, Lycée Armor.

et Nervicus) depuis Calais jusqu'à la Gironde (1). Par l'effet de cet arrangement, Conan eut sous ses ordres un Tribun de cohorte et neuf Préfets de légion, qui furent, avec leurs troupes, repartis en différents postes, dont Aleth (2) en était un.

Il lui donna, en outre, une autorité spéciale sur les soldats Bretons qu'il établit en qualité de Colonie *létique*, dans la péninsule Armoricaine ; et c'est l'établissement de ces *lètes* qui a souvent fait donner à notre presqu'île, au moyen âge, le nom de *Letanie* ou plutôt *Letavie* ou *Lætavia* (3).

(1) Morice, Hist. et Preuves ; Guyot des Fontaines ; Abbé Dubos ; Abbé Manet ; De la Barre (Mémoires de l'Acad. t. 12).

(2) Pancirole *(ut suprà*, p. 23 et 132), estime que les soldats qui furent alors placés à Aleth, et que la notice appelle *milites martenses*, étaient ainsi nommés par leur dévotion spéciale au dieu de la guerre. La légion à laquelle ils appartenaient était la quatrième ; elle avait autrefois suivi le parti de César contre Pompée. Au milieu de ses boucliers à fond bleu liseré de rouge, se voyait un cercle traversé de deux raies ou bandes d'escarboucles s'entrecoupant en angles droits. *Legio martia*, dit-il, *quod bellicosa vederetur, a marte cognomentum tulit.* Voyez encore l'Abbé Manet, Histoire de la Petite-Bretagne ; vol. 2. p. 23.

(3) Ce fait est ainsi contesté : Caracalla, dans son fameux édit, ayant étendu à tous les sujets de l'Empire le droit de cité romaine, les Bretons étaient dès-lors citoyens Romains ; partant, ils n'étaient pas barbares et ne pouvaient être considérés comme Lètes : il faut donc chercher ailleurs l'origine du nom de Létavie appliqué à l'Armorique, origine qui du reste est très-facile à trouver. Dans le breton du pays de Galles, en effet, *lyddaw*, *leidaw* ou *ledavv*, signifie *rivage ;* c'est l'équivalent du nom d'Armorique *ar*, *var* ou *war*, sur ; *mor*, la mer : *Lætavia* est tout simplement la forme latine du Llidaw ou Ledaw des Gallois. — Arthur Lemoyen de la Borderie ; Biographie Bretonne, au mot *Conan.*

D'autres ont prétendu faire dériver le nom de *Letavie* du vieux mot breton *llidaw* (en latin *littoralis) :* mais cette étymologie ne nous paraît pas plus admissible, que celle qu'on a voulu faire venir de l'adjectif latin *lætus*, sous prétexte que les soldats qui obtinrent des *terres-létiques*, durent être fort joyeux *(læti)* de cette concession. En effet, c'est une chose hors de doute, qu'il y a eu bien d'autres *lètes* que ceux de l'*Armorique ;* tels, par exemple, que les *Lètes-Teutons*, les *Lètes-Francs*, et autres *plus ou moins éloignés des rivages de la mer ;* et qu'à Rome même était un officier supérieur, *Prepositus Letorum*, chargé de l'intendance de tous ces vétérans répandus sur la surface générale de l'Empire, quoique, nous le répétons, ils ne fussent nulle part en aussi grand nombre que chez nous. — Abbé Manet.

Cependant ceux auxquels on donna ces terres militaires ne les reçurent qu'à certaines conditions, savoir : que cette cession leur tiendrait lieu de solde, et qu'ils continueraient, comme par le passé, d'être assujettis personnellement, ou par représentant, en cas d'infirmité, à la défense de la frontière et à la garde des châteaux circonvoisins (1). C'est l'origine de cette espèce de possessions qu'on appelait *fiefs*, et qui sous plusieurs modifications ont subsisté jusqu'en 1789. C'est aussi l'époque présumée de la création d'un certain nombre de familles nobles en cette province.

Maxime ne tarda pas à tomber du faîte où il était parvenu. Vaincu dans deux grandes batailles par le grand Théodose, Empereur d'Orient, il fut pris dans Aquilée et mis à mort (388).

Malgré la perte de son protecteur, Conan-Mériadec se maintint dans son gouvernement où il resta soumis aux Romains (2). Enfin, en 409 (3), cette partie de la Gaule s'étant révoltée contre les Empereurs et ayant chassé leurs magistrats et leurs troupes, Conan se rendit indépendant, et gouverna dès lors ses compatriotes, comme souverain particulier, jusqu'à sa mort qui arriva en l'an 421.

Afin d'avoir des héritiers pour jouir de ces bénéfices détachés du fisc qu'on leur avait donnés, les Bretons de l'armée de Conan-Mériadec avaient fait venir des femmes de leur pays ; mais ils

(1) On estimait surtout les vieilles légions : et leurs camps sont devenus, avec le temps, des villes. Il y avait aussi beaucoup de cohortes franches et de forces *ripariennes* disséminées dans tout le district dépendant de Conan. On appelait alors *Ripariens* ou *Ripuaires* tous les habitants du bord de la mer.—Panciroli, Not. imp. occid. ; Manet, Petite-Bret. vol. 2, p. 25.

(2) En 401, dit M. de la Borderie, il y avait des garnisons nombreuses de troupes romaines et impériales, non seulement chez les Redones et Nannetenses, mais encore à Aleth, dans le pays des Vénètes et dans celui des Ossimiens. (Notice des dignités de l'Empire).

(3) La révolte des cités armoricaines en 409 est un événement attesté par tous les écrivains, quoique quelques-uns prétendent qu'elle n'a aucun rapport avec l'histoire de Conan-Mériadec. A partir de cette époque, selon Dubos, les cités armoricaines ne voulurent plus admettre les monnaies impériales : en effet, on ne trouve en Bretagne aucune monnaie romaine du cinquième siècle.

se confondirent peu-à-peu avec l'ancien peuple armoricain : toutefois ils donnèrent le nom de *Petite-Bretagne* à la contrée qui l'a conservé depuis [1].

L'Armorique centrale avait précieusement conservé son culte et ses Druides leur influence. Là, cette influence qui avait résisté à la religion des Romains et supporté la persécution de ceux-ci, fut l'obstacle le plus sérieux que les missionnaires chrétiens rencontrèrent pour parvenir à la conversion du peuple, qui défendait avec enthousiasme sa vieille croyance religieuse. Conan-Mériadec, qui était chrétien, fut le premier à porter un coup mortel au Druidisme ; sous son gouvernement, soit conviction, soit intérêt, un grand nombre de ses nouveaux sujets courbèrent la tête sous l'eau sainte.

Vers l'année 420, les Francs commencèrent à s'établir dans les Gaules. Dans le même temps, les Picts et les Scots ayant envahi la Grande-Bretagne, Valentinien III, Empereur d'Occident, envoie une légion au secours des habitants qui reconnaissaient encore son autorité. Mais cette légion repassa bientôt après sur le continent, et depuis cette époque les Romains ne rentrèrent plus dans la Grande-Bretagne.

Dans le même temps encore, car c'était en 419, les Romains n'ayant plus l'espoir de faire rentrer les *Bretons-Armoricains* sous le joug, traitèrent avec eux et les mirent aux rang de leurs alliés. Cet accord fut passé avec Exuperatius, Préfet du Prétoire des Gaules. Ce fut la dernière opération de Conan, qui mourut en 421, après un séjour d'environ 38 ans dans le pays et un règne de 11 ans comme monarque. Il fut enterré à Occimor, aujourd'hui Saint-Paul-de-Léon [2], avec cette épitaphe :

Hic jacet Conanus, Rex Britonum.

Tels sont les faits auxquels tous les historiens que nous avons

(1) Voyez ce que nous disons plus loin sur le nom de la Petite-Bretagne.

(2) Voyez D'Argentré, Toussaint de Saint-Luc, Pierre le Baud, Robert de Thorigné, Alain Bouchard, Gallet, Dom Morice, Abbé Manet, Ogée, etc.

nommés en commençant cette relation, ont voulu rattacher l'établissement des Bretons de la suite de Maxime en Armorique, vers l'année 383.

Les écrivains qui conteste cet événement [1] disent qu'il ne repose sur aucun monument d'une autorité certaine, quoique *Gildas le Sage* et le *vénérable Bède* rapportent que cette nombreuse jeunesse qui suivit le tyran Maxime ne rentra jamais dans son pays. De là vient, ajoute *Girard de Cambridge*, que la Grande-Bretagne, privée de ces secours, demeura dans un triste état et dans une extrême désolation.

Gildas, qui écrivait vers le milieu du sixième siècle, était né dans l'île de Bretagne et avait habité long-temps la Bretagne-Armoricaine, où il mourut.

Gildas n'a pas parlé de l'établissement de 383 : voici comme les uns et les autres interprètent son silence.

« Gildas et Béde ne disent rien en ce point qui détruise le sentiment de ceux qui assurent que ces Bretons furent établis dans l'Armorique, et qu'au contraire, ce qu'ils disent suppose ce sentiment, ou du moins l'autorise et le confirme. » Voici comment argumentent les seconds :

« Gildas n'a pas dit un mot de cet établissement ; or, ce silence est concluant, c'est une preuve contre la tradition de l'établissement de 383. Car évidemment Gildas n'a gardé ce silence que par l'un de ces deux motifs, ou parce que la tradition de l'établissement de 383 n'existait pas encore de son temps, et alors elle est fausse, puisqu'elle a commencé d'être plus d'un siècle et demi après l'expédition de Maxime ; ou parce que, si elle existait dès cette époque, elle était alors regardée comme une fable indigne de prendre place dans l'histoire sérieuse. » (De la Borderie.)

« Quant un corps de troupes, dit M. Varin, quitte ses foyers pour ne plus les revoir, s'ensuit-il que ce corps de troupes soit

(1) Dom Lobineau ; Vignier, Traité de l'ancien Etat de la Petite-Bretagne ; M. Varin, Examen de l'opinion de Gallet ; Arthur de la Borderie, Biographie Bretonne.

devenu nécessairement le noyau d'une colonie sur quelque autre point du globe? Les chances de la guerre, et d'une guerre fatale qui se dénoue par la ruine du chef auquel était dévoué ce corps militaire, lui lèguent-elles donc inévitablement un établissement paisible? La mort ne peut-elle pas l'avoir moissonné, ou s'il a été trop nombreux pour disparaître entièrement dans la défaite, trop formidable pour être rigoureusement puni après la victoire, ne peut-il pas du moins avoir été dissous par une de ces mesures qui mettent d'accord l'humanité et la politique? Ne peut-il pas s'être trouvé fractionné, perdu dans d'autres corps, ou disséminé sur divers points de l'Empire? Le placer, ou le maintenir à l'état compacte de colonie, n'importe en quel lieu, et à plus forte raison près de sa patrie, n'eut-ce pas été donner une récompense à la révolte, et un foyer au mécontentement? On le voit, si les autorités dont s'appuie Gallet, ouvrent un large champ aux conjectures, ces conjectures ne sont pas toutes favorables au système du savant Breton. »

Sans nous permettre de rien décider entre les écrivains des deux partis, nous pouvons toutefois ici faire une objection en faveur du système de Gallet et de ceux qui ont été avant et après lui de son opinion : ils expliquent d'une manière fort plausible l'arrivée de Conan-Mériadec en Armorique. Lorsque ce chef y vint avec ceux des Bretons qui l'avaient suivi, Maxime était victorieux et Théodose lui-même l'avait reconnu Empereur des Gaules et de l'Espagne ; c'était Maxime qui récompensait alors, et cette récompense était le prix du dévouement à sa cause et non celui de la révolte. Théodose encore n'avait-il pas consacré la révolte de Maxime et des Bretons contre Galien et la mort de celui-ci, par leur traité de paix. Conan et ses Bretons restèrent en dehors de la nouvelle lutte qui s'établit entre les deux Empereurs, et lorsque Maxime périt à Aquilée, l'an 391, après sa défaite, les troupes que Conan lui avait laissées à Paris, retournèrent en Bretagne et se rendirent à Nantes, où le nouveau Roi

faisait sa résidence, pour observer de plus près les mouvements de ses ennemis (1).

« Il y a mieux, reprend M. de la Borderie, toujours opposé à Gallet, c'est que vers la fin du neuvième siècle, la tradition de l'établissement de 383, n'était pas encore admise dans la Bretagne continentale. Gurdestin, en effet, écrivant vers l'an 884 la vie de Saint Gwennolé, nous affirme expressément que les Bretons insulaires sont venus s'établir dans l'Armorique à l'époque de la conquête Saxonne, et non dans un autre temps : « *Tempore non alio quo gens barbara Soxonum maternum possedit cespitem.* » — A cette époque cependant, la tradition de l'établissement de 383 était déjà née dans la Cambrie (pays de Galles), puisque *l'Histoire des Bretons*, composée dans ce dernier pays, venait de la consigner par écrit. »

« Enfin, continue ce savant critique, cette tradition est en contradiction avec plusieurs édits du code Théodosien, rendus en 388, 389 et 395, lesquels enlèvent aux partisants de Maxime les dignités et les charges, et spécialement les concessions territoriales qu'ils avaient obtenues du tyran. Les termes de ces édits sont universels et ne renferment aucune exception. Ceci ne veut pas dire toutefois qu'ils aient été exécutés dans toutes les parties de l'Empire, car, sur plusieurs points, les troupes romaines n'étaient pas en force suffisante pour assurer l'exécution des volontés impériales ; mais évidemment ils l'ont été dans toutes les provinces où les garnisons romaines étaient capables de faire respecter les décrets impériaux. Or ce dernier cas était celui de l'Armorique.

(1) Suivant Dom Morice, Histoire de Bretagne, Calphurnius, noble Ecossais descendu des anciens Rois de son pays et beau-père de Conan, vint lui et sa famille rejoindre son gendre en l'année 387. Conan leur avait donné un établissement à quelque distance d'Aleth. Après une année de repos, des pirates Hybernois ayant fait une descente passagère dans le voisinage, massacrèrent les membres de cette famille à l'exception de Saint Patrice, son fils, qui ne put recouvrer sa liberté que sept ans après. — Voyez encore M. La Porte, Rech. sur la Bretagne ; Guyot-des-Fontaines, Dissert. sur l'origine des Bret. ; Manet, Histoire de la Petite-Bretagne, etc.

Pour ne parler ici que de notre péninsule, *la Notice des Dignités de l'Empire*, rédigée en 401, nous atteste la présence de troupes romaines *à Rennes*, *à Nantes*, *à Aleth*, *à Blabia* (Port-Louis), enfin, chez les *Vénètes* et les *Ossimiens*. »

« Donc, supposant que Maxime eût donné à ses Bretons et à leur chef la péninsule Armoricaine, leur établissement eût été détruit par suite des édits impériaux, au plus tard en l'an 395 : il n'eût fait qu'apparaître et disparaître. Il serait donc superflu d'en tenir compte. »

A cela on pourrait objecter : Les troupes impériales n'occupaient que quelques places frontières de l'Armorique, et ces garnisons étaient-elles assez nombreuses pour faire exécuter l'édit de 395, dans les immenses parties du territoire qu'elles n'occupaient pas ? Les Empereurs Théodose, Valentinien et Honorius n'auraient-ils pas pu tolérer ce qu'ils ne pouvaient empêcher ?

La conclusion que tire M. de la Borderie des documents cités par lui est, « que la tradition de l'établissement de 383 est une » légende fabuleuse, et que Conan-Mériadec doit être placé, à » côté de Brutus, de Francus et de Pharamond, dans la catégorie » de ces monarques chimériques créés par l'imagination des » peuples. »

M. Varin dit à son tour : « Le système de Gallet s'appuie principalement sur les historiens Bretons, et nous avons examiné la valeur de chacun de ceux auxquels il a emprunté, ou doit emprunter tous ses arguments. Il prétend aussi s'étayer des historiens Romains, et nous avons examiné le sens des principaux passages qu'il a invoqués, ou doit invoquer en sa faveur. De sorte que, si nous ne nous faisons pas illusion, en ruinant le système dans son principe, nous l'avons ruiné d'avance dans ses déductions. » Ce docte et laborieux écrivain termine son savant *Examen de l'opinion de Gallet* de la manière suivante.

« A l'instant où la question va être envisagée d'un point de vue différent du nôtre, nous croyons utile de la résumer en quelques mots, de manière à ce qu'il n'y ait d'équivoque possible, ni sur la

manière dont nous l'avons débattue, ni sur la manière dont nous l'envisageons.

« Le point en litige est la colonisation de l'Armorique par les Bretons d'outre-mer.

« Gallet et M. de Courson, son défenseur, prétendent que cette colonisation s'est effectuée *en masse* (1), l'an 383 de J.-C., par des corps militaires venus dans les Gaules à la suite du tyran Maxime. Cette opinion, nous ne l'admettons pas.

« La nôtre est celle de Dom Lobineau. Nous croyons que la colonisation s'est effectuée successivement, par suite d'émigrations qu'amenèrent d'abord peut-être les ravages des Pictes, et certainement ensuite l'invasion Saxonne, durant la première moitié du ve siècle.

« Entre Gallet et Dom Lobineau, ou, si l'on veut, entre M. de Courson et nous, il s'agit donc d'une simple question de chronologie ; les colonies bretonnes sont-elles descendues sur le sol armoricain en 383 ou en 448 ? Soixante-cinq ans plus tôt ou soixante-cinq ans plus tard ?

« En vérité, cela vaut-il la peine de mener tant de bruit ? nous ne le croyons pas ; et voilà pourquoi nous avons vu sans regret le Dictionnaire d'Ogée (2) envahir l'espace destiné d'abord à nos attaques, et les lettres de son alphabet breton s'interposer à l'envi et tour à tour entre nous et Gallet, jusqu'à ce qu'elles se fussent grouppées dans la brochure de M. de Courson, de manière à nous dérober définitivement son héros, comme jadis Enée l'avait été par l'affection maternelle à travers des nuages (3). »

(1) M. de Courson, en son nom personnel et au nom de Gallet, affirme n'avoir jamais employé, ni vu dans l'œuvre du savant auteur, *que cette colonisation de l'an* 383 *de J.-C., s'est effectuée en masse.*

(2) Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne, dédié à la nation Bretonne, par Ogée, ingénieur géographe de cette province. Nouvelle édition, par MM. A. Marteville et P. Varin, Rennes, 1843.

(3) M. A. de Courson, l'auteur de l'*Histoire des Origines et des Institutions du peuple Breton*, répondit à M. Varin en maintenant son opinion : Voici comme il termine.

« Les traditions galloises, d'accord en cela avec les textes de César, de Tacite, de Pline, etc., nous apprennent que la partie de l'île de Bretagne située en face

Nous ne pouvions nous dispenser de faire connaître au lecteur, cette controverse animée entre les auteurs bretons, sur l'établissement dans l'Armorique des insulaires en 383, afin qu'il juge par lui-même de quel côté se trouve la vérité. Bien éloignés de croire que notre opinion puisse trancher la question, nous sommes au contraire persuadés qu'elle ne peut en rien

de la Gaule; fut peuplée par des tribus Gauloises, parmi lesquelles se trouvaient des *Britanni*, qui sans doute donnèrent à leur nouvelle patrie le nom de la cité d'où ils sortaient. La péninsule Armoricaine envoya des colonies dans la partie occidentale de l'île. En effet, nous retrouvons dans la Vénédotie insulaire, le même peuple, la même langue, les mêmes noms de lieux, que dans le pays des Venètes Armoricains; ce qui concorde à merveille avec cette assertion des Triades, savoir que les *Loégriens (a)* sortaient du pays de Gwas Gwin. Ainsi donc il y avait proche parenté entre certaines tribus de l'île et les Gaulois Armoricains, soit que ceux-ci portassent le nom de Venètes, à l'extrémité de la péninsule, ou celui de *Britanni*, le long des côtes de la Picardie et de la Flandre. A toutes les époques ces peuples restèrent unis par des liens de confédération. Les insulaires descendus sur le sol Gaulois en 383, avec l'Empereur qu'ils avaient proclamé, reçurent des terres dans les Gaules, *et ne revinrent jamais dans leur pays*. Les uns s'établirent le long des rivages de l'Armorique ; les autres, envoyés en Espagne, s'y fixèrent ; et nous les y retrouvons encore au septième siècle. Au cinquième, nouvelle émigration des insulaires chassés par l'épée des Saxons ; et celle-là se prolonge jusque vers le milieu du huitième siècle.

« Je n'admettrai jamais que Gallet, ce saint prêtre, ait fait, *à des préventions bretonnes, le sacrifice de sa bonne foi et de sa conscience*, pas plus que je n'admets que Giraud de Barry *(Giraldus Cambrensis)* soit un Geoffroi de Montmouth, parce que sa grand'-mère était Bretonne, et Guillaume de Malmesbury un *historien inepte*, *(b)* parce que, moins sceptique que les écrivains de nos jours, il croyait qu'un vêtement de la Vierge Marie était une relique devant laquelle les Normands devaient prendre la fuite. »

(a) Peuple de l'Armorique, près de la Loire : voyez Fréret.

(b) Rien n'est plus *inexplicable* que cette persistance à jeter le mépris sur d'anciens historiens, parce qu'ils croyaient, avec leurs contemporains, à des miracles dont on se raille aujourd'hui. M. Guizot a fait justice de ce mépris. « Il y a, dit-» il, à quereller de la sorte les vieux chroniqueurs une ridicule *exagération*. Ils » ont fait ce qu'ils pouvaient faire ; ils nous ont transmis ce qu'on disait, ce » qu'on croyait autour d'eux. Vaudrait-il mieux qu'ils n'eussent pas écrit, qu'au-» cun souvenir des temps fabuleux ne fût parvenu jusqu'à nous, et que l'histoire » n'eût commencé qu'au moment où la société aurait possédé des érudits capables » de soumettre cette histoire à leur critique pour en assurer l'exactitude ? A mon » avis, il y a souvent plus de vérités historiques à recueillir dans ces récits où se » déploie l'imagination populaire, que dans beaucoup de savantes dissertations. » — Guizot, Collect. des Mém. t. xxix, préface.

éclairer ce fait historique, qui restera, long-temps encore, un sujet de contestation entre les deux parties. Toutefois, dans cette question de chronologie sur la colonisation de l'Armorique, nous sommes disposés à admettre celle de l'année 383, parce qu'elle n'infirme en rien la dernière de 448 : ce sont deux faits distincts, produits par deux causes différentes, comme on le verra lorsque nous parlerons des événements qui eurent lieu vers la moitié du cinquième siècle.

Nous allons reprendre la suite des événements historiques que cette longue discussion nous avait fait suspendre.

Avant de mourir, Conan avait vu un grand nombre de ses compatriotes accourir auprès de lui, notamment dans les années 417 et 418 ; parmi ces derniers était Fracan, autre parent du nouveau roi, qui prit terre avec toute sa famille, à l'Ile-de-Bréhat.

A cette époque, l'Armorique commença à reprendre le nom de Petite-Bretagne, Bretagne-Armorique, Bretagne-Celtique ou Gauloise, Bretagne-Continentale, Bretagne-Gallicane ou Citérieure, Bretagne-cis-Marine ou d'en-deçà de la mer. Cependant cette reprise de l'ancien nom ne devint guère générale que du temps de Sidoine-Apollinaire, qui mourut le 23 août 488 ; ou même du temps de Jornandès et de Grégoire de Tours, dont le dernier ne termina sa carrière que le 27 novembre 595.

C'est sans fondement, dit l'Abbé Manet, que Dom Morice, sur la foi du père Albert, attribue au fondateur du trône de la Bretagne, l'érection de l'évêché de Vannes en 393, laquelle est de beaucoup antérieure à cette époque ; la vérité est que le prince fit quelques changements dans la forme de ce diocèse : et qu'en général les catalogues n'ont tenu aucun compte des Evêques d'origine Armoricaine qui ont précédé dans le pays ceux d'origine Bretonne.

Les monnaies de Conan, affirme M. Ogée, sont les premières qui aient paru dans les Gaules sous un autre nom que celui des Empereurs : Elles étaient d'or, et de la valeur d'un tiers de sol.

Le Père Toussaint de Saint-Luc assure avoir vu une de ces pièces avec cette légende *Conanus, Rex Britonum ;* (Rech. de la Bret. Gal., p. 11, 13 et 14). Cependant d'autres écrivains regardent comme plus probable que cette médaille était de Conan-le-Tors.

Salomon Ier, fils d'Urbien et petit-fils de Conan, succéda à son aïeul l'an 421. Aëtius, le plus illustre des généraux de Valentinien, après divers succès dans les Gaules contre Clodion second, Roi des Francs, s'étant brouillé avec les Bretons-Armoricains, détache en 432 un de ses lieutenants, Litorius Celsus, pour les punir. Ce dernier entra en Bretagne, remporta une grande victoire sur les Armoricains, et commençait à en user cruellement, lorsque Saint Germain-d'Auxerre, vénérable à toute la chrétienté, repassant dans les Gaules, apaisa sa fureur et la paix s'en suivit.

En l'année 434, la faction des *Bagaudes* (1) ralluma la guerre dans l'Armorique, en ameutant toute la côte maritime entre la Loire et la Seine ; Litorius, que Salomon avait appelé à son secours, les comprima quelque temps, et puis quitta le pays pour aller combattre les Bourguignons et les Francs. Après le départ du général Romain, Salomon fut assassiné par ses propres sujets dont il voulait réformer les mœurs.

Grallon, beau-frère de Conan-Mériadec, comme ayant épousé la sœur de Darerea, seconde femme de celui-ci, régna après la

(1) Paysans armés que l'avarice romaine appelait *rebelles*. Le nom de *Bagaudes* signifiait les *insurgés*, les *attroupés*, du mot gallique *Bagad*, attroupement. Plongés dans la plus affreuse misère, ils se livrèrent à leur tour aux plus effroyables dévastations. Les Bagaudes pillaient les *villas* des sénateurs et des curiales, attaquaient et forçaient les cités, et poursuivaient avec fureur les officiers impériaux. Ce ramas d'esclaves, de colons, de petits propriétaires ruinés, de chrétiens persécutés, de vieux Gaulois, héritiers des haînes druidiques contre Rome, ce peuple de barbares poussé par le désespoir s'étendit d'un bout à l'autre de la Gaule. La *Bagauderie* dégénéra en brigandages, et, jusqu'à la chute de l'Empire, il y eut toujours dans les forêts et sur les montagnes de la Gaule, une population errante et poursuivie, vivant en état de guerre, contre toutes les lois et tous les pouvoirs sociaux. — Voyez Henri Martin (Histoire des Francs).

mort de Salomon. En l'année 439, ce même Litorius rentra dans les terres des Bretons-Armoricains ; mais cette fois c'était pour punir le Roi Grallon, soupçonné d'avoir eu part au meurtre de Salomon I[er], au milieu d'une révolte, au lieu nommé *Mezer-Salaun* (Martyre-de-Salomon). Ce général ravagea le royaume armoricain et se ressaisit en particulier de la cité d'Aleth ; mais il en fut presque aussitôt délogé par le monarque breton. Ce prince s'était empressé de faire alliance avec les Bagaudes et les Francs : Ceux-ci avaient poussé leurs conquêtes jusqu'à Tours et Amiens (444), d'où les forces de Majorien, qui fut depuis Empereur, ne les répoussèrent qu'avec beaucoup de peine.

Grallon mourut après avoir richement doté l'abbaye de Saint-Jagu (1), située dans les environs d'Aleth, et fut inhumé dans le monastère de Landévénec, qu'il avait fondé.

Audren, fils aîné de Salomon, succéda à Grallon en 445. Il

(1) La paroisse de Saint-Jagu à 4 lieues nord de Dinan, et dans son arrondissement. Le territoire ne comprend qu'une presqu'île environnée de sable que les marées couvrent, en sorte qu'on ne peut y entrer que par le sud. Outre la paroisse, qui peut contenir 1,000 âmes, on n'y voit qu'un moulin et les ruines de l'abbaye, qui eut pour premier abbé Saint Jagu, Jacut, Jacob ou Jacques, dont elle a porté le nom. La situation de cette abbaye, sur le bord de la mer, l'a souvent exposée aux ravages des ennemis de l'Etat, tels que les Saxons, les Normands et les Anglais, lesquels ont détruit une partie des anciens monuments qu'elle conservait : la révolution de 1789 a fait le reste.

Ce lieu que choisit, en l'an 418 *(a)*, Saint Jagu, originaire de la Grande-Bretagne où il est honoré, était encore, à cette époque, tout environné de bois et de marais, que l'invasion de 709 a fait disparaître. On tient que l'idolatrie romaine en avait consacré *à la Terre* tous les alentours ; comme elle y avait élevé un petit temple à la Lune sous le nom d'*Hécate*, ou gardienne des enfers.

Le pieux abbé Jagu, qui lui a laissé son nom, y rassembla une grande foule de religieux, au nombre desquels on compte surtout Saint Cast, évêque et martyr, patron d'une des paroisses voisines.

(a) Mais comment accorder cette date de 418 avec celle qui était gravée sur une pierre de l'église, indiquant la fondation par le roi Grallon, en 391. Il est probable que Saint Jagu était venu peu de temps après l'expédition de Maxime, en 383, et qu'il fonda son abbaye en l'année 391 ; et que plus tard Grallon, beau-frère de Conan, ayant richement doté cette abbaye, l'abbé lui fit les honneurs de la fondation lorsqu'il devint Roi.

reçut, au commencement de son règne, une ambassade des grands et du peuple de la Grande-Bretagne ; elle venait lui offrir la couronne, s'il voulait les défendre contre les Pictes et les Ecossais. Audren ne voulut pas hasarder un royaume, sûr et tranquille, pour un autre sans cesse agité, et il refusa.

A cette époque, le patrice Aëtius, pour punir les Armoricains de leurs succès et de leur alliance avec les Bagaudes, lança contre eux les Alains, qu'il avait enrôlés ; et ceux-ci, chargés des vengeances romaines, fondirent sur leur proie. L'Armorique était exterminée, si Eocharich, leur chef, n'eût rencontré sur sa route Saint Germain-d'Auxerre, que les Armoricains avaient imploré contre les Alains. Telle était la puissance des Evêques, à cette époque, sur les peuples barbares, que le Roi Eocharich fut vaincu par les paroles du vieillard. Ayant accepté le traité qui lui fut proposé (447), la vengeance romaine n'eut aucun résultat, et l'Armorique conserva son indépendance.

Vers cette époque, les Bretons-Armoricains réunirent un grand nombre de navires à l'embouchure de la Rance, et volèrent au secours des Bretons insulaires leurs anciens compatriotes. Ceux-ci, accablés par les Pictes et les Ecossais, avaient eu recours à Aëtius ; mais le général Romain, Préfet des Gaules, n'ayant rien fait pour eux, ils députèrent de nouveau vers Audren, quatrième Roi de la Bretagne-Armorique, pour lui offrir la couronne de l'île. Ce prince, ainsi que la première fois, ne se rendit point à leur désir et se contenta de leur envoyer son frère Constantin, avec 2,000 hommes de bonnes troupes.

Partie d'Aleth, l'expédition atteignit heureusement le rivage de la Grande-Bretagne, où, réunie à la jeunesse de la contrée, elle remporta plusieurs victoires. Mais le sceptre ne demeura pas long-temps entre les mains de Constantin ; ce prince infortuné fut assassiné par Vortigern, Roi des Silures (1), qui, pour

(1) Les habitants de la Grande-Bretagne avaient appelé aussi à leur secours Vortigern, Comte de la Dumnonie insulaire, lequel, croyant pouvoir s'emparer du pays et consolider son usurpation, appela à son aide les Saxons, les Jutes

consolider son usurpation, appela à son aide les Saxons, les Jutes et les Angles. Ces étrangers, d'auxiliaires qu'ils étaient, firent un traité avec les Pictes, et tournèrent leurs armes contre les Bretons qui les avaient attirés chez eux. Vortigern, vaincu deux fois, céda la place à son fils Vortimer, jeune héros qu'une mort précoce ravit à ses concitoyens au milieu de ses exploits.

Après une longue lutte, Hengist, qui commandait les Saxons du Holstein, réclamés par Vortigern, finit par rester en possession des Etats qu'il avait conquis, et fonda, en 455, le premier royaume de l'Heptarchie. La possession de *Kent* fut le fruit de sa trahison (1).

Sous le règne d'Audren, l'Empereur Honorius envoya Litorius Celsus en Bretagne, où il prit quelques villes et y laissa des troupes ; mais le Roi Armoricain, de concert avec Saint Germain d'Auxerre, chassa les Romains de Nantes, de Guérande, d'Aleth et de Léon, où ils avaient mis des garnisons, et s'empara de tout ce qu'ils possédaient sur la Loire, jusqu'au delà de Tours.

Pendant que l'Armorique goûtait les douceurs d'une tranquillité passagère sous le roi victorieux, la Grande-Bretagne était ravagée par les barbares qu'on y avait appelés, et les Gaules

et les Angles, tous païens et habitants du Danemark et des pays voisins. Ceux-ci firent un traité avec les Pictes en 455, et d'auxiliaires officieux, ils devinrent les adversaires de Vortigern. La lutte s'engagea et ne se termina que vers l'an 484, qu'ils restèrent possesseurs de toute l'île jusqu'à l'Ecosse.

Une partie des Bretons se soumirent aux vainqueurs, les autres se retirèrent dans le pays de Galles et vinrent en grand nombre chercher un asile en Armorique. L'émigration commença en 458.

Les conquérants formèrent sept royaumes : les Saxons en gardèrent trois à l'Ouest, les Angles trois à l'Est, les Jutes le royaume de Kent et l'île de Wight. Ce partage, qu'on appela l'Heptarchie, fut réunie vers l'an 827, par Egbert, roi de Westsex.

La Domnonée ou Dumnonie anglaise, était ce qui forme les comtés de Cornouaille et de Devon.

(1) Voyez *les Antiquités de l'Eglise Anglo-Saxonne*, par le R. Docteur John Lingard. Edition de Paris, 1828.

se trouvaient menacées par Attila, Roi des Huns, surnommé *le Fléau de Dieu*, qui venait de traverser le Rhin à la tête de ses bandes (450).

Valentinien effrayé, appela au secours de ses légions, les Francs et les Visigoths. Les deux armées se trouvèrent en présence en l'année 451. Aëtius, Mérovée et Théodoric commandaient d'un côté; de l'autre, Attila, Valamir et Hardaric. Les Huns furent vaincus, et Attila, manquant de vivres, ravagea la Pannonie.

Deux ans après, pour venger sa défaite, il se jeta sur l'Italie, où il détruisit Aquilée de fond en comble. De là, il se rendit à Ravennes pour recevoir la soumission de Rome. Le Pape Saint Léon se présenta à lui à la tête de son clergé et le menaça de la colère de Dieu. Attila, qui s'attendait à des paroles suppliantes, resta, au langage menaçant du saint, frappé d'une terreur religieuse. Il sortit de l'Italie, comme poussé par une force inconnue, et alla mourir en Pannonie d'un excès de débauche.

Audren mourut l'an 464, après un règne de 19 ans, et laissa quatre enfants; l'aîné, Erick ou Erech, lui succéda. L'année suivante, ce cinquième roi Breton, permit aux évêques de ses états de s'assembler à Vannes, à l'effet de donner un pontife à cette église veuve. Ce fut Saint Paterne qui fut élu et intronisé. L'évêque d'Aleth ne s'y trouva pas, ainsi que quelques autres prélats de cette province ecclésiastique.

Peu de temps après, une multitude considérable de nouveaux fugitifs, chassés par les Anglo-Saxons, aux ordres du cruel Hengist, passe la mer et aborde sur nos côtes. Erech les accueille avec bonté et leur donne des terres à cultiver, tant aux environs d'Aleth que dans le reste du royaume. Mais dans ce qu'on appellera plus tard partie basse de ce petit état, il met à cette libéralité certaines conditions, d'où naquit cette espèce de pacte étranger au reste de la France, et qu'on y connut jusqu'à la révolution sous le nom de contrat à domaine congéable [1].

(1) On appelait ainsi cet engagement, de ce qu'il ne transportait au preneur aucun droit de propriété, mais la simple jouissance moyennant une prestation annuelle, de façon que le colon, au terme convenu, pouvait être renvoyé par le concédant après le remboursement des édifices et améliorations jugées nécessaires ou utiles.

En 472, Erech, s'étant mis à la tête de 12,000 Bretons, se joignit au Comte Egidius, général des troupes de l'Empire ; ces deux chefs voulaient repousser les Alains, les Saxons et Bourguignons qui se disputaient la possession de l'Orléanais, du Maine et du Berri, qu'ils avaient enlevés à l'Empire : Erech et Egidius furent défaits, et le premier perdit la vie dans cette expédition malheureuse.

Eusèbe, sixième roi, succéda à Erech [1]. A peine a-t-il pris les rênes de l'état, qu'il divise son royaume en deux portions, au moyen d'une ligne idéale, tirée depuis Chatel-Audren jusqu'à l'embouchure de la Vilaine. La partie orientale prend le nom de Haute-Bretagne, la partie occidentale celui de Domnonée [2], ou Basse-Bretagne *(Breiz-Izel)*. Cette division subsistait encore à l'époque de la révolution ; mais tandis que l'on s'accoutumait peu à peu à parler français dans la première, la seconde conservait son langage primitif.

L'empire d'occident touchait à sa fin. Julius-Nepos venait de succéder à Olybrius, gendre posthume de Valentinien III, et à Glycerius : le premier avait porté la couronne sept mois et le second quelques jours seulement. Comme les peuples barbares menaçaient chaque jour davantage l'Italie, Nepos chargea le patrice

(1) Quelques-uns le disent fils d'Erech, d'autres le font fils de Rivallon ou Grallon.

(2) Suivant M. de Courson, la Domnonée-Armoricaine aurait compris la partie de cette péninsule située à l'ouest de la Rance, du Meu et de la Vilaine. Dom Lobineau la restreint au territoire qui s'étend du Couesnon à la rivière de Morlaix, et qui formait les évêchés de Dol, de Saint-Malo, de Saint-Brieuc et de Tréguier. C'est ce pays qui fut colonisé, aux cinquième et sixième siècles, par les chefs des diverses tribus de la Domnonée insulaire, pays qui, d'après Ptolémée, Solinus, Cambden, etc., comprenait le Devon, le Sommerset et une partie de la Cornouaille anglaise.

« Il ne faut pas croire, dit M. de la Borderie, que la Domnonée continentale, ait été colonisée uniquement par des Bretons-Domnonéens, mais seulement que la masse de la population venue de l'île de Bretagne, dans ces parages, était originaire de la Domnonée, et que, par suite, les émigrations les plus importantes qui se sont assises dans cette partie de notre péninsule appartenaient aux *Domnonii* ou *Dumnonii* insulaires.

Oreste d'en défendre les passages ; mais ce général infidèle tourna ses armes contre son prince. Après l'avoir forcé d'abdiquer la couronne, il la mit sur la tête de son fils Romulus Monyllus, qui, sous le titre dérisoire d'*Augustule,* s'acquit une triste immortalité (1).

A cette nouvelle, les troupes teutoniques que soldait l'empire sous le titre de fédérés, proclamèrent pour leur chef *Odoacre*, fils d'un ancien ministre d'Attila. Oreste s'enferma dans Pavie ; mais cette ville fut prise d'assaut en août 476. Le père ambitieux fut décapité le 28 du même mois. Odoacre épargna les jours du fils, vu sa jeunesse et son innocence, et prit le titre de *Roi d'Italie*.

En 481, eut lieu l'avénement de Clovis à la couronne de France, et six ans après, le 29 mars 487, Saint Malo naquit dans la *Cambrie* (2), au milieu de la vallée de Llan-Carvan, au comté de Glamorgan, près de Cowbridge ou Dawele. Son père était un seigneur appelé *Went* ou *Gwent*, qui habitait cette partie de l'ancienne province des *Silures*, où se trouve renfermé aujourd'hui le comté de Monmouth. Sa mère était tante ou au moins proche parente de Saint Samson et de Saint Magloire. Il paraît qu'il fut remis aux soins du célèbre docteur Cougell ; mais qu'ensuite ses parents confièrent l'achèvement de son éducation au pieux abbé Brandan qui l'avait baptisé. Le disciple d'un tel maître se porta à toutes sortes de bonnes œuvres, et il égala bientôt les plus parfaits. Quand Malo (3) fut en âge de recevoir la tonsure monacale et les ordres, il s'élança dans la carrière du bien avec beaucoup plus d'ardeur encore ; il édifia la contrée et donna un nouvel éclat à sa touchante charité.

(1) Ce dernier empereur réunit dans son nom celui du fondateur de Rome, *Romulus*, et le diminutif de celui du fondateur de l'Empire, *Augustus*.

(2) L'antique Cambrie, dite depuis le pays de Galles, renfermait originairement trois peuples nombreux, savoir : Les *Ordovices* et les *Dercutes*, sur la mer d'Irlande ; et au sud de ceux-ci, les *Silures*, qui s'étendaient jusqu'à la Saverne.

(3) En latin on l'appelle Maclovius, et en français Maclou, d'où on a fait Malo.

A l'avénement de Clovis Ier, six peuples se partageaient les Gaules : les Francs au nord ; les Bretons-Armoricains à l'ouest ; les Allemands et les Bourguignons à l'est ; les Visigoths au sud ; les Romains au centre (1).

Syagrius, qui commandait la province centrale, seul reste de la domination romaine dans les Gaules, ayant mécontenté Clovis, celui-ci accourut l'attaquer. La bataille s'engagea dans la plaine de Soissons, en 486. Syagrius vaincu, se sauva chez le roi des Visigoths qui le livra au vainqueur : celui-ci le fit périr. Mais une grande idée surgit dans l'esprit de Clovis. La Bourgogne chrétienne possédait Clotide, fille de Chilpéric, que son frère Gondebaud avait massacré. Cette princesse héroïque, que le ciel avait préparée pour changer la croyance d'un peuple, sur lequel elle était appelée à régner, fut demandée en mariage par Clovis, et elle lui fut accordée.

Cette union avait préparé la conversion de Clovis : une victoire l'acheva. Les Francs étaient aux prises avec les Allemands à *Tolbiac;* la victoire penchait du côté de ces derniers, lorsque Clovis, pour ranimer l'ardeur de ses guerriers, fit vœu de se convertir au christianisme, si le Dieu de Clotilde lui donnait la victoire. Les Allemands furent défaits ; et Clovis alla, d'après sa promesse, à Rheims, recevoir le baptême des mains de Saint Rémi. La cérémonie eut lieu le 25 décembre 496. Audoflède, sa sœur, et trois mille hommes parmi les Francs, suivirent l'exemple de leur roi. Saint Rémi donna au monarque converti le titre de *fils aîné de l'église* et de *roi très-chrétien.*

Budic, septième roi de la Petite-Bretagne, avait succédé à Eusèbe son père (2), l'an 490. Il s'occupait d'une expédition en Angleterre, lorsqu'une troupe de Frisons et de Saxons-Bessins, quitta les environs de Bayeux, où ces barbares s'étaient établis depuis une quarantaine d'années, pour se jeter sur l'Armorique, à

(1) Voyez la carte de la Gaule en 481, dressée par L. Dussieux.

(2) Quelques auteurs le font fils d'Audren. Toute cette succession de Rois est peu éclaircie, elle n'offre que confusion.

l'instigation de Clovis ; mais elle fut entièrement défaite : ceci avait eu lieu en 497.

Alors Budic permit à Aurèle Ambroise et Uter Pendragon, ses cousins, d'aller, à la tête de sept mille hommes de pied et trois mille chevaux, réclamer la couronne de Constantin, leur père. Au moment où il affaiblissait ainsi ses forces, une nuée de ces barbares, que stimulait l'ambition du roi très-chrétien, se précipita de rechef dans la Petite-Bretagne, et y prit, entre autres villes, Rennes, Nantes, Aleth et Vannes. Le prince Breton, quoique attaqué au dépourvu, fait une si belle résistance, que Clovis, aussi fin politique que grand guerrier, lui propose d'unir les deux nations par une alliance étroite : cette offre fut acceptée. Par suite de ce traité, les troupes romaines qui, séparées de leur empire écroulé, se traînaient çà et là sur les frontières des nouveaux états qui s'étaient formés, désespérant de pouvoir retourner en Italie, sans tomber entre les mains des Goths, leurs plus cruels adversaires, se donnent aux deux souverains confédérés, sans néanmoins s'obliger à changer ni leurs lois, ni leurs coûtumes. Depuis ce temps-là, Rome cessa entièrement d'avoir aucune autorité politique dans les Gaules.

La tranquillité était revenue dans les états de Budic ; mais la guerre régnait dans les Gaules et dans la Grande-Bretagne. Clovis, après avoir rendu son oncle Gondebaud tributaire, tourna ses yeux sur les Visigoths. Il les attaqua à Vouglé, près de Poitiers, tua leur roi de sa propre main, et en 508, Toulouse, capitale de leur monarchie, tomba en son pouvoir. Quelque temps après, Clovis vint fixer sa résidence à Lutèce ou Paris, dans le palais même de l'empereur Julien.

En Angleterre, *Ella* avait fondé, en 491, le second royaume de l'Heptarchie, celui de Sussex (Sud-sex), ou Saxons méridionaux. Plus tard, *Cerdic*, son compatriote, s'établit à l'ouest avec ses compagnons, et conquit l'état de Wessex (West-sex), ou Saxons occidentaux, sur Arthur, roi des Cambriens. Enfin, *Erkenwin* forma, en 527, par un démembrement du royaume de

Kent, celui d'Essex (Est-sex), ou Saxons orientaux. Au milieu de ces luttes perpétuelles, Saint Samson [1] d'Yorck, prend le parti de venir chercher sur nos côtes, un abri contre les maladies qui désolaient son pays et les barbares qui dévastaient l'île. Il se réfugia, en 504, dans le monastère de Dol, qui était encore du diocèse d'Aleth [2] ; mais en exerçant envers ses compatriotes les fonctions de sa dignité, il donna par là quelque fondement aux prétentions subséquentes de l'église de Dol au titre de ***Métropole de la Petite-Bretagne***, quoique ce saint prélat n'eût eu, en cet endroit, qu'une simple résidence temporaire. En effet, il retourna mourir en paix dans son pays.



(1) Suivant quelques auteurs, il était archevêque. Ce titre est mis en doute par d'autres, qui ne lui donnent que celui d'évêque.

(2) En 504 selon Deric, et 507 suivant M. Gallet.

CHAPITRE II.

La Petite-Bretagne ne devait pas rester long-temps en paix. Un orage qui grondait au loin, s'approchait de plus en plus : Clovis, pour achever l'ouvrage d'un fondateur devait se montrer cruel et perfide. En attendant que l'orage éclate, un saint religieux, nommé Aaron, aussi refugié de la Grande-Bretagne, selon les uns, Armoricain d'origine suivant les autres, vient en 507 (1), à la tête de plusieurs autres religieux, fixer sa demeure sur le monticule élevé, entouré de marais, dénudé et désert, qui se trouvait au N.E. d'Aleth, et que couvrent aujourd'hui les trois-cinquièmes de la ville de Saint-Malo.

Il s'y bâtit une petite chapelle et un couvent, sur la partie la plus élevée et la plus au nord. Bientôt après, vinrent se fixer autour du monastère, quelques pauvres pêcheurs de la Rance, et quelques pâtres dont les troupeaux paissaient dans les prairies circonvoisines.

Saint Aaron s'appliqua à faire revivre, parmi ses disciples, l'esprit des premiers chrétiens, qui n'avaient qu'un cœur et qu'une âme et de désirs que pour le ciel. Après avoir passé 36 ans sur ce roc, qui prit de lui le nom de *Rocher d'Aaron*, il y mourut vers l'an 543, consumé d'austérités.

Nous avons anticipé sur les dates, afin de suivre l'ange de la solitude, qui venait de sanctifier l'asile qu'il s'était choisi, et qui devait devenir si célèbre par la suite. Nous revenons à Clovis qui, en l'année 508, avait reçu d'Anastase Ier, Empereur d'Orient, les titres de *Patrice*, de *Consul* et d'*Auguste*. Ce prince, qui avait établi le siège de son empire à Paris, déshonore, l'année suivante, son titre de roi très-chrétien et sa mémoire ; il fait tuer

(1) M. Porée Du Parc fixe une époque bien antérieure à celle-ci.

successivement *Sigebert*, roi de Cologne ; *Regnacaire*, roi de Cambrai ; *Cararic*, roi de Terouane ; *Regnonier*, roi du Mans. Les autres princes de la famille de Mérovée disparurent également tour à tour, afin que le peuple franc ne reconnût plus qu'un maître. Budic, roi de la Petite-Bretagne, subit le même sort.

Aussitôt après le décès de ce dernier, les Frisons, au nom du monarque français, font une troisième irruption dans l'Armorique, en chassent les enfants du roi défunt, et les contraignent à se réfugier en Angleterre.

Clovis, qui ne pouvait souffrir de voisins puissants, se déclare maître du pays breton, et y envoie des lieutenants pour le tenir asservi à son autorité. Il fait battre, à Rennes, des tiers de sous d'or, dont on retrouve encore aujourd'hui quelques-uns dans les cabinets des curieux, convoque, le 10 juillet 511, à Orléans, le premier concile national depuis l'établissement de sa nation dans les Gaules. Ce maître unique ne jouit pas long-temps du fruit de ses travaux et de ses crimes. Il mourut le 27 novembre de cette même année, à l'âge de 45 ans, créateur d'une monarchie la plus belle, comme la plus ancienne de l'Europe. Notre province tomba en partage à son fils Childebert premier, roi de Paris.

« C'est l'origine de la mourance de la Bretagne, que les Bre-
» tons instruits n'ont pas niée. Ils se sont bornés à soutenir, d'a-
» près la vérité des faits, que *l'hommage dû par leurs princes aux*
» *rois de France*, était une simple marque de respect, d'alliance
» et de paix, en un mot *un hommage franc*, et non *un hommage*
» *lige*, qui, comme on sait, obligeait le vassal à des servitudes
» plus ou moins onéreuses et humiliantes. » (Manet.)

A cette époque, il y avait en Bretagne trois populations distinctes et d'origines différentes. Les Armoricains ou Indigènes, qui habitaient les côtes et la *Domnonée* ; les Bretons insulaires que les émigrations y avaient amenés ; enfin, les Lètes, c'est-à-dire, les étrangers : parmi ces derniers les Gaulois dominaient. Cette diversité de peuple y rendait la couronne difficile

à porter, surtout ayant sans cesse à repousser les incursions des barbares.

Un an s'était écoulé depuis la mort de Clovis, lorsque Hoël, surnommé *le Grand*,, fils aîné de Budic (1) et huitième roi de Bretagne, quitta l'Angleterre, qu'il habitait depuis quatre années, dans le dessein de reconquérir, sur le fils du monarque français, l'héritage paternel. Arthur, chevalier de la *Table Ronde*, arrière-petit-fils de Constantin et son parent, régnait alors dans cette partie de l'île qu'on appelait Cambrie : Parent généreux, il offrit au prince fugitif des troupes pour rentrer dans ses états.

Hoël attaqua d'abord Corrold, chef des Frisons, qui commandait dans le pays d'Aleth, remporte sur lui une victoire signalée, et s'empare successivement de toutes les autres places (2). Childebert et Clotaire, qui concertaient des projets contre la Bourgogne, firent la paix avec Hoël, dont ils admiraient les exploits, et l'engagèrent à se transporter à Paris. Le roi breton se rendit en 522 à l'invitation qui lui avait été faite ; dans l'entrevue qui eut lieu, les trois princes se lièrent d'amitié et se firent des présents réciproques. Mais comme durant l'absence de Hoël, le royaume de Bretagne était resté sous la domination française, les historiens français ne donnèrent point à ce prince, même après la conquête de ses états, le titre de roi, que tous ses prédécesseurs avaient porté : il n'y eut que ses sujets et les Anglais qui le reconnurent pour tel.

Vers cette époque, la Cambrie fut affligée d'une contagion cruelle que l'on nomma *peste jaune*, parce que tous ceux qui en étaient frappés mouraient teints de cette couleur. On dit qu'elle provenait d'une nuée fort basse qui s'était abattue sur la terre ; ses vapeurs puantes et épaisses l'avaient engendrée dans le pays. Cette terrible maladie donna lieu à de nouvelles transmigrations d'insulaires qui, pour se soustraire à ce fléau, débarquèrent sur la côte.

(1) Geffroy de Montmouth ; Gallet, etc.

(2) M. Augustin Thierry affirme qu'il y avait un gouverneur frank à Rennes.

En 538, après vingt années d'apostolat dans sa terre natale, *Saint Malo* (1), conduit par les décrets de la Providence, accompagné de *Brandan*, son ancien maître, deux autres religieux *Rivan* et *Domnech*, et de plusieurs autres personnes, aborde à l'*Ile Harbour* (2), et se rend directement auprès du vénérable Aaron (3).

La coutume dans l'église d'Angleterre était, qu'outre les évêques fixes, l'on y ordonnât un certain nombre d'*évêques régionnaires*, c'est-à-dire, sans titre d'évêché et sans être attachés à aucun siège particulier. Ces sortes de pasteurs étaient des missionnaires apostoliques qui soulageaient, dans leurs travaux, les prélats titulaires ; ils accompagnaient les diverses portions de leur troupeau afin de soutenir leur ferveur, partout où la violence des guerres, si fréquentes en ces temps-là, les forçaient d'aller chercher un asile. Depuis que le sceptre eut passé dans les mains de Constantin et de ses successeurs, l'austérité de la vie chrétienne s'était relâchée, les maximes sévères de l'Evangile étaient oubliées ; et ces peuplades, que ravageait la guerre, vouaient un culte secret aux principes et aux vices du paganisme. Les dignes prélats qui remarquèrent ces changements déplorables en furent alarmés : ils se déterminèrent à arrêter cet ordre de choses, si odieux à leur vertu.

Saint Malo, que ses talents avaient rendu recommandable, fut désigné, dès l'année 518, pour grossir le nombre de ces saints ouvriers. Revêtu de cette haute dignité, le nouveau pontife ne se permit plus un seul moment de repos ; il parcourut l'Angleterre ; il visita même les Orcades, et partout sa douce éloquence produisit des effets merveilleux, en confirmant dans la foi les chrétiens qu'il prêchait. Mais le temps était venu que son apostolat,

(1) Ou Maclovius, ou encore Machutes.

(2) C'était là que se trouvait le port principal d'Aleth, et où s'arrêtaient les navires qui tiraient trop d'eau pour parvenir au hâvre de cette ville. Aussitôt que le pays eut embrassé le christianisme, on y bâtit une petite chapelle à Saint Antoine. Le terme d'*Harbour* s'est conservé dans la langue anglaise, où il signifie, comme dans son origine, port, hâvre, lieu de refuge pour les navires. — MANET.

(3) Dont acte. — PORÉE DU PARC.

dans sa terre natale, devait se terminer. La Providence inspire au cœur du pieux évêque le désir de ne pas abandonner les pauvres brebis qui, comme tant d'autres, avaient été obligées de venir en Armorique, chercher un repos que ne leur offrait plus leur patrie. Saint Malo donc, semblable à cet ange de l'Apocalypse, dont parle Saint Jean, nous arrivait avec le seul livre de l'Evangile à la main.

Le bon vieillard qui occupait le monticule accueillit avec tous les transports de la joie la plus vive et comme un envoyé du ciel, l'illustre étranger qui ne se doutait pas alors que ce lieu désert, au milieu d'un marais, qui n'inspirait au voyageur que la tristesse et l'éloignement, deviendrait, six cents ans plus tard, le siège d'un évêque; qu'une ville célèbre y serait bâtie et qu'elle se glorifierait de porter son nom.

Il y avait un an que Saint Malo jouissait des douceurs de l'hospitalité la plus cordiale, lorsque Saint Lunaire, Léonor ou Léonore, s'établit dans la forêt d'entre la *Rance* et l'*Arguenon*, en un lieu nommé *Pontual*, et donna naissance à la paroisse de son nom (1). Ce terrain, qui était alors tout couvert de bois, fut défriché et rendu habitable par le secours de ses moines, tandis que lui allait prêcher l'Evangile. Fils du roi Hoël Ier, il naquit en 510, dans la Cambrie, à l'époque où son père, poursuivi par Clovis, avait été contraint d'y chercher un asile.

Quoique la cité d'Aleth eût reçu depuis long-temps les premières semences de l'Evangile et que son église comptât treize pontifes, cependant un très-grand nombre de ses habitants était

(1) La commune de Saint-Lunaire qui fait partie de l'arrondissement de Saint-Malo, n'est éloignée que de 5 kilomètres à l'O.S.O. de cette dernière ville. Les fidèles du lieu honorent la mémoire du pieux fondateur, sous le nom de Saint Léonor. Avant la révolution, on voyait dans l'église les reliques du Saint; sa tête était dans un reliquaire d'argent et deux autres ossements dans des reliquaires de bois d'ébène vitrés. Depuis la révolution de 89 le tombeau du Saint est absolument vuide. Cette paroisse, où l'on compte de 7 à 800 habitants, est au bord de la mer, et fournit à la marine des hommes vigoureux et d'excellents matelots.

encore plongé dans les ténèbres de l'idolatrie la plus grossière. Comme elle était alors une des villes fréquentées par les navigateurs et les commerçants étrangers, la dépravation des mœurs y était portée à son comble. Cette vue déchira le cœur de Saint Malo, qui se sentit pressé d'aller évangéliser les infidèles du lieu, et choisit le jour de Pâques pour commencer parmi nos ancêtres son pieux et laborieux ministère.

Sur le bruit qu'il devait célébrer les saints mystères dans l'église d'Aleth, la dévotion y conduisit les fidèles, la curiosité y attira les payens. Lorsque le sacrifice fut achevé, il se mit à prêcher, avec tant de force et d'éloquence, l'excellence de la religion du Christ, que la foudre n'a pas des effets plus surs ni plus prompts. Les larmes coulaient en abondance, signes certains des impressions de salut qu'il faisait au fond des cœurs. Saint Malo s'apercevant que l'église était trop petite pour contenir la foule qui augmentait sans cesse, en prit occasion d'aller sur la place publique continuer son discours. Il y mit le même feu et en recueillit des succès plus grands encore. Tous les assistants demandèrent avec instance au bienheureux apôtre la grâce du baptême, et le prièrent de vouloir bien venir de nouveau les catéchiser, pour les mettre en état de recevoir avec fruit ce sacrement. Saint Malo le leur promit, et vint en effet ponctuellement durant les trois années qu'il continua à résider au monastère d'Aaron. Au bout de ce temps, Budoc, évêque d'Aleth, et d'origine armoricaine, mourut et laissa le diocèse sans pasteur en chef.

Hoël I[er], ayant reconnu le mérite de Malo, ne balança point dans le choix qu'il fit de lui pour le mettre à la tête du diocèse d'Aleth. Ayant obtenu le consentement des prêtres et des fidèles de la contrée, suivant l'usage du temps, il prie les prélats circonvoisins de venir l'introniser, et il le fait proclamer, en 541, évêque fixe de l'église veuve (1). Childebert était roi de Paris, Vigile souverain pontife et Baldus archevêque de Tours.

(1) Dont acte. — Porée Du Parc.

Dans le nouveau poste que la Providence lui avait réservé, le zèle de notre saint patron s'enflamma de plus en plus, et ne garda d'autres mesures que celles qu'indiquent la prudence et que recommande cette charité chrétienne qui sert tout le monde sans nuire à personne. Santé, repos, richesses, il n'eut plus rien à lui. Malo, en consacrant ainsi tout à son église et aux pauvres, apparut comme un nouveau soleil et attira à la foi le reste de payens qui jusqu'alors avait résisté à la grâce de J.-C. *Baptisatis Vir sanctus Urbis Alethensis civibus.* Sa maison épiscopale, dont il ne reste pas le moindre vestige, était située entre la chapelle actuelle de *Saint-Pierre* et l'anse de *la Montre;* il porta le nombre de ses chanoines à soixante-dix, pour l'égaler à celui des religieux que renfermait le monastère d'Aaron.

Il est probable, sans qu'on puisse le justifier par aucun titre, que le clergé inférieur, jusque là dépositaire de la seigneurie d'Aleth, du consentement du peuple, l'associa et lui déféra les honneurs civils. L'église avait acquis peu à peu cette seigneurie par le consentement du sénat des payens, à mesure qu'ils se convertissaient.

Après avoir fourni une carrière toute angélique, Saint Aaron termina paisiblement ses jours sur son rocher, en l'année 543. Ses dépouilles mortelles furent inhumées dans la chapelle cénobiale, bâtie au même endroit où l'oratoire, renouvelé plusieurs fois, subsiste aujourd'hui. L'évêque Malo, pour ne pas laisser tomber le monastère, en prit la direction et fit beaucoup de bien aux pauvres religieux qui l'habitaient. Le saint pontife ne s'en tint pas là : au lieu où il avait reçut l'hospitalité, il fit bâtir une église paroissiale après avoir obtenu du roi de Bretagne la propriété de tout le roc.

Hoël, dit *le Grand,* mourut en 545, après un règne de trente-deux ans, et laissa, de son mariage avec Alma Pompa (1), six enfants, qui sont : Jean, qui prit le nom d'Hoël, Conober ou

(1) Sainte Pompée fut enterrée dans la paroisse de Langoat, près Tréguier.

Canao, Budic, Varoch, Macliau et Tugdual, qui fut le premier évêque de l'Exobie, aujourd'hui Tréguier. Les cinq derniers prirent le titre de Comtes de Bretagne, et partagèrent les états du roi Hoël et vécurent quelque temps en bonne intelligence.

Hoël II avait succédé à son père ; mais Canao, son frère, dévoré du désir de régner, fit périr le roi dans une partie de chasse qu'il lui proposa et força la veuve de lui donner sa main. Ce prince, aussi cruel qu'ambitieux, commença de la sorte, en 547, cette longue et sanglante tragédie qu'il continua en faisant mourir deux autres de ses frères ; les deux derniers échappèrent à l'assassin en embrassant la vie monastique (1).

Cette dissention entre les descendants d'Hoël Ier, donna occasion au roi de France, de ne laisser à chacun d'eux que le titre de *Comte*. Les prélats d'Armorique ne purent voir sans horreur tant d'attentats et firent des remontrances au meurtrier ; mais lorsqu'ils apprirent que ce prince incestueux se disposait à faire mettre à mort le petit Judual, ou Alain Ier, fils unique de son frère Hoël II, ils crurent devoir punir cet excès de barbarie par l'excommunication (2). Ils s'assemblèrent pour délibérer au pied de la montagne de *Mené-Bré*, en la paroisse de Pedernec, à sept kilomètres ouest de Guingamp.

Ce coup d'éclat, de la part des premiers pasteurs, exalta la fureur du monstre. Le saint pontife Malo essuya une persécution ouverte. On ne se borna pas à épuiser contre sa personne les plus hautes impostures et les outrages les plus indignes ; le bétail, les meubles, les terres appartenant à la cathédrale d'Aleth, furent

(1) S'il faut en croire M. Daru, c'est à cet homme abominable que les romanciers ont donné une affreuse immortalité sous le nom de *barbe-bleue*, pour avoir empoisonné ou étranglé plusieurs femmes qu'il avait prises successivement.

(2) L'histoire, dit l'Abbé Manet, ne nous a pas conservé la formule alors en usage de ces *anathèmes*, qui faisaient d'ordinaire trembler les plus hardis ; mais qui dans cette occasion manquèrent leur but.

« Ces sortes de foudres spirituels (Pasquier, Recherches de la Fr. ch. 12) estaient un Baston, dont après escrimèrent trop librement les supérieurs de l'église : ce qui fist venir, par succession de temps, les excommunications en non-chaloir. »

enlevés ; les clercs qui la desservaient éprouvèrent toutes sortes d'avanies, et pour comble d'atrocités, après avoir cruellement battu le boulànger de la *communauté du rocher Aaron*, appelé *Riman*, on l'abandonna, lié et garotté, sur le bord de la rivière quand la mer monta.

Au milieu de ces désordres, qui eurent lieu en 548, Saint Lunaire était parvenu à cacher le jeune Judual, dans son monastère de Pontual. Là, il reconnut bientôt qu'il fallait au prince un protecteur plus puissant qu'un pauvre prêtre, et il réussit à le faire embarquer de nuit, pour l'envoyer à la cour de Childebert I[er]. Il était temps, puisque le vaisseau se trouvait encore en vue, lorsque le cruel Canao arriva à la porte du couvent. Dans l'excès de rage qu'il éprouve d'avoir manqué sa victime, il frappe rudement le saint au visage, tourne bride en enfonçant les éperons dans le ventre de son coursier ; mais en descendant un coteau rapide, le coursier s'abat et roule avec lui dans le fond d'un ravin. Transporté à Nantes, il ne put guérir qu'imparfaitement, malgré l'art de la médecine.

En l'année 553, Saint Malo jugea à propos de tirer de leur tombeau les précieux restes de Saint Aaron, pour les exposer dans une châsse à la vénération publique. Ces saintes dépouilles furent transférés dans l'église nouvelle ; et dès-lors le culte du bienheureux commença à se répandre dans divers lieux de la Bretagne (1).

L'année suivante, Saint Samson II, archevêque de Saint-David ou *Meneve*, dans le comté de Pembroke, en Angleterre, ployant à son tour sous la tempête qui nous avait amené Saint Malo, son parent, débarqua au port d'Aleth. Accueilli par le prélat avec tous les témoignages d'une touchante hospitalité, il se retira à l'abbaye de Dol que notre digne pasteur lui assigna pour demeure.

(1) A l'époque de la révolution, nous ne conservions plus de ce Saint que sa tête et son bras droit, renfermés dans une tête et un bras d'argent dont on parait le maître autel aux jours des grandes fêtes. Ces deux pièces ont disparu sous les mains avides de l'impiété.

C'était là que Saint Samson d'Yorck avait trouvé, cinquante ans auparavant, un asile passager; ce fut là que, comme son prédécesseur, Samson II exerça, envers ses compatriotes, les hautes fonctions du ministère sacré dont il était revêtu.

Un an après son installation (555), Samson fit un voyage à Paris. Le roi Childebert se prit d'affection pour sa personne et lui permit de continuer à Dol ses fonctions saintes, ce qui donna naissance, avec le consentement du pape Pelage, au nouvel évêché. Comme cet illustre étranger avait été décoré en Angleterre du titre d'archevêque, ses ouailles crurent par là que la qualité d'archevêché devenait acquise au nouveau siége. Et puis, Judual ou Judwal, qui, par une foule de circonstances, était tombé entre les mains du roi Frank, revint de Paris sous les auspices de l'archevêque, qui négocia sa délivrance. Ils se retirèrent l'un et l'autre dans les îles de Jersey et de Guernesey. Judual en reconnaissance de ce que Saint Samson avait fait pour le sauver, favorisa l'entreprise du prélat pour cette prétendue Métropole de Bretagne, lorsque la mort de son abominable oncle, qui eut lieu vers la mi-novembre 560, lui eut rendu ses droits(1).

(1) Suivant M. de la Borderie, Judual n'était roi que de la Domnonée, qui renfermait les pays entre Pontorson et Morlaix. Son père Jonas (Hoël II) fut assassiné par des affidés de Connor, souverain de cette contrée qui s'étend des *Montagnes-Noires* à celles *d'Arrez*, pays de bois et de montagnes, auquel les Bretons donnaient le nom de *Pou-Kaer* ou *Poher;* selon Ingomar, il faisait sa résidence principale à *Kerhaës* (aujourd'hui Carhaix). Il se présenta en armes au milieu du trouble universel, imposa son alliance à la veuve du roi assassiné et sa domination aux Domnonéens (vers 540). Il ne régnait qu'en tuteur, et, pour rendre son règne définitif, il lui fallait la mort du fils de Jonas, mais Saint Lunaire parvint à sauver l'enfant, ainsi que nous l'avons raconté.

Son règne devint insupportable par ses crimes, et une réaction s'opéra dans la Domnonée. Une armée se forma; Judwal quitta Jersey et vint se mettre à la tête de cette armée. Conmor livra plusieurs combats consécutifs, où il perdit la vie et la royauté (554). La dernière bataille se donna dans les montagnes d'Arrez, près du lieu où s'éleva l'abbaye de Relecq *(a)*. L'usurpateur, en effet, reculant devant les progrès de son rival, devait nécessairement se rapprocher de ses domaines héréditaires de *Poher*, y chercher des renforts et s'y adosser.

(a) C. F. Albert le Grand, p. 534 et 542.

Parmi quelques illustres personnages qui étaient venus à la suite de Samson II, on distinguait Saint Magloire, diacre de cet archevêque et son cousin au même degré que Saint Malo, Saint Méen, abbé, et Saint Suliac. Ces vénérables étrangers avaient quitté le rivage de South-Walls, pays plus agité que les flots qui l'environnent, et étaient venus chercher le repos sur notre terre hospitalière. Saint Magloire suivit son chef et monta après lui sur le siège qu'il occupa ; le second alla se fixer à Gaël, et donna plus tard naissance à la petite ville de Saint-Méen ; le troisième s'établit dans les environs d'Aleth, dans un lieu nommé *Letau*, sur la rive droite de la Rance, où il s'employa à la conversion de ce qui restait d'infidèles dans la contrée. Il se bâtit un hermitage et y opéra plusieurs miracles ; et après avoir passé quelques années dans cette retraite, qui prit son nom, Saint Suliac fut enlevé du monde. On enterra son corps dans son oratoire, devenu depuis église priorale ou paroissiale. Aujourd'hui on montre, à droite du portail, son tombeau, sur lequel, pendant plusieurs siècles, il n'y eut de figuré qu'une croix.

Cependant l'orage allait toujours croissant et menaçait de plus en plus Saint Malo. Le cruel Canao ou plutôt Conmor (1),

(1) Canao, ou Conober, régnait sur le Vannetais-Breton ; tandis que Conmor régnait dans la Haute-Cornouaille et la Domnonée.

Grégoire de Tours, qui connaissait l'orthographe du nom de Conmor, écrit *Chonomorem*, et plus bas, pour Conober ou Conoo-ber, que l'identification avec Canao était chose toute simple, il écrit *Chonobrum*.

La bataille où périt Canao ou Conober, allié de Chramme, se livra, d'après Grégoire de Tours, dans un lieu voisin de la mer. Au contraire, Conmor fut tué et vaincu par Judwal, dans les montagnes d'Arrez.

Conober fut vaincu et tué par Chlother Ier, en l'an 560 ; c'est-à-dire après la mort de Childebert, qui est de 558. Au contraire, la mort et la défaite de Conmor sont antérieures à cette époque.

Chramme avait été l'allié intime et dévoué de Childebert, jusqu'à la mort de ce roi : d'où il suit que, si Conmor avait encore vécu à l'époque où Chramme vint chercher un refuge en Bretagne, loin de le soutenir à main armée, comme le fit Conober ou Canao, il eût été très-aise de livrer le jeune prince Frank à la

s'acharnait contre notre respectable pontife, qui eut la douleur de voir plusieurs familles puissantes, jusque-là honnêtes, s'unir aux satellites du prince. Dans cette extrémité, il consulte le ciel et lance l'anathême sacré contre les plus opiniâtres. Cela fait, il s'embarque avec quelques-uns de ses religieux, recommandant à Dieu son troupeau fidèle, qu'il abandonna à ses archidiacres. Enfin, il quitte le port d'Aleth au commencement de 558, pour aller où il plairait à la Providence de le conduire.

« Au bout de quelques jours d'une navigation indéterminée, il » aborda une île, que la légende manuscrite de Marmoutiers » nomme *Agenis*, et que d'autres appellent *Agerna*, sur la côte » d'Aunis et de Saintonge. En vertu des renseignements qu'il y » prit, il s'achemina vers une autre île voisine, à laquelle la même » légende donne le nom d'*Eura*, et d'autres celui d'*Eïa* (1), où » se trouvait un saint évêque nommé Léonce, célèbre dans tout » le pays par ses libéralités. » (Manet.)

Ce pontife était Léonce II, archevêque de Bordeaux, qui se trouvait alors en ces parages pour visiter son troupeau, en qualité de métropolitain du pays. Léonce présenta affectueusement le baiser de paix à l'illustre étranger, et le fit s'expliquer sur le motif de son départ d'Aleth et sur l'objet de son voyage. Touché jusqu'aux larmes du récit de Saint Malo, le pieux métropolitain remercia le ciel de lui avoir fait connaître un si grand homme, et à l'heure même il lui désigna en Saintonge une maison spacieuse, où il pût s'établir avec ceux de sa suite : en outre, il ajouta à ce don des revenus suffisants pour leur entretien.

colère de Chlother Ier, pour se venger, sur l'allié de Childebert, du mauvais tour que lui avait joué celui-ci en relâchant Judwal *(a)*.

(1) La géographie venant au secours de l'histoire, ne permet pas de douter que la première de ces îles ne fut Oléron, et la seconde celle d'Aix.

(a) Nous avons emprunté cet article à celui de M. de la Borderie, ayant pour titre *Princes de la Domnonée*, dans la Biographie Bretonne, p. 543. Nous préférons donner ces différentes versions que de les commenter. Aleth appartenait à la Domnonée : que nous importe au fond que le souverain de ce pays eût une royauté restreinte ou une royauté étendue sur toute l'Armorique, ainsi que le pensent plusieurs auteurs.

En allant prendre possession de sa nouvelle demeure, fixée près d'un bourg du territoire de Brouage, Saint Malo s'arrêta quelque temps à Saintes. Il guérit la fille du comte du lieu, qui avait était mordue par une vipère et qu'on avait condamnée. Ce fait mit au grand jour son mérite. Lorsque les soins de sa métropole attiraient Léonce II dans la Saintonge, il ne manquait jamais d'aller s'édifier avec Malo.

Pendant que notre saint évêque jouissait d'une paix si méritée, tous les fléaux semblaient fondre tour à tour sur l'ingrate Aleth. Non seulement la famine et la guerre intestine s'y succédèrent, mais une cruelle épidémie, qui en fut la suite, laissa des traces profondes.

L'agitation qui régnait dans les Gaules se faisait ressentir en Bretagne. Là, tandis que Clotaire se jetait sur les états de Théodebad, mort sans postérité, et que son fils *Chramme*, soutenu par Childebert, s'armait contre lui, *Canao* tentait de s'affranchir de l'autorité du monarque français et de se faire déclarer roi de Bretagne ; mais il ne put y réussir. Au milieu de ce conflit, Childebert mourut, ne laissant que des filles. La loi salique appelait Clotaire à régner sur toute la monarchie des Francs, et ce prince ne connut bientôt plus que des sujets ou des tributaires dans les vastes pays compris entre la Méditerranée, les Pyrennées, l'Océan, le Rhin et l'Ins, affluent du Danube. Canao, au lieu de chercher à regagner les bonnes grâces du puissant Clotaire, offre au contraire asile à *Chramme*, révolté, une seconde fois, contre le roi son père. Les deux rebelles ayant réuni leurs forces, vers la mi-novembre de l'année 560, se mirent en personne à la tête de leurs troupes, et attendirent l'armée royale entre Aleth et Châteauneuf (1). Après une sanglante mêlée, la

(1) Quelques auteurs ont placé le lieu de la bataille près de Guérande ; nous nous en rapportons à l'Abbé Manet, qui le fixe où nous l'indiquons, ainsi que D. Morice. Toutefois, notre opinion est contraire à ces deux auteurs ; Canao ou Conobert étant roi du Vannetais-Breton, il est plus probable que c'est à Guérande que se donna cette fameuse bataille.

victoire se déclara en faveur de Clotaire. En fuyant, Canao reçut un coup de javelot et mourut sur-le-champ. Chramme pouvait se sauver sur une flotte qu'il avait sous les murs d'Aleth ; mais ne pouvant se décider à abandonner sa femme et son fils, qui attendaient l'issue de la bataille dans une cabane de pêcheurs, il tomba entre les mains de son père qui le condamna à être brûlé vif, lui et les siens : ce qui fut exécuté.

Après cet horrible supplice, Clotaire rétablit hautement l'infortuné Judual dans les biens de son père Hoël II, à la charge de les tenir de la couronne de France, et aux mêmes conditions que lui. Toutefois, Aleth et ses environs furent traités en pays conquis et souffrirent beaucoup. Clotaire mourut l'année suivante, le même jour et à la même heure qu'il avait signé l'arrêt du coupable Chramme, laissant la suzeraineté de la Bretagne à Chilperic, roi de Soissons, l'un de ses quatre fils.

Les Alethiens cependant ouvrent les yeux ; et croyant reconnaître comme punitions divines les maux dont ils sont affligés depuis le départ de leur saint évêque, ils confessent que c'est un châtiment équitable des injures et des torts qu'ils lui ont faits. Une pénitence sincère suit de près cet aveu, et un ardent désir du retour du saint accompagne leur repentir. Ils s'assemblent pour cet effet, et lui députent quelques-uns des plus distingués d'entre eux. Le bon vieillard, qui n'avait eu de ressentiment que contre leurs vices, se rend à leurs vœux, et revient à Aleth, où il leur accorda l'absolution canonique. L'histoire remarque qu'immédiatement tout le pays sembla renaître à la santé, à l'abondance, à la joie.

Saint Malo ayant ramené le bonheur et cimenté la concorde parmi les Alethiens, se remit en route pour la Saintonge, où son grand âge le portait à aller chercher le repos et la tranquillité dont il avait besoin. Mais, avant de se séparer d'eux, il leur témoigna le désir d'avoir pour successeur, dans l'évêché d'Aleth, Saint Gurval, son parent et son ancien ami.

« Cette fois il ne laissa pas son troupeau sans gouvernement,

ni ses affaires temporelles sans administrateur ; et tout prouve que, dès ce temps-là, il y avait un corps capitulaire, sans qu'on sache de quelles personnes il était composé, séculier ou régulier, quels en étaient les revenus et le nombre des suppôts. Plus tard, par l'acte de donation que fit Rivalon, archidiacre d'Aleth, à l'abbaye de Saint-Florent, de la petite pièce de terre où est aujourd'hui bâtie l'église de la Magdelaine, sous Dinan, en Dol, Rivalon, en se qualifiant archidiacre et frère du Comte Godefroy de Dinan, témoigne qu'il y avait un vestige de chapitre. » (Porée Du Parc.)

Toutefois, il faut remarquer ce fait bien important, c'est que, depuis la mort de Maclovius, ou Saint Malo, le gouvernement d'Aleth appartint tout entier aux prélats qui montaient sur le siège de cet évêché ; aucun prince, comte ou baron ne vint révendiquer, ni contester l'autorité des pontifes Alethiens ; eux seuls administraient la cité et les pays qui en dépendaient : désormais l'histoire de cette ville importante, se transmet par leur épiscopat. C'est ici le cas de répéter avec Tertullien : « Citez-nous vos évêques, depuis le premier jusqu'au dernier, car c'est la manière dont use les églises apostoliques, quand elles font le dénombrement, et veulent prouver l'antiquité et la singularité de leurs fondations. »

Léonce, qui célébrait avec ses suffragants le concile tenu à Saintes, en 563, vint au devant de Saint Malo jusqu'au bourg d'*Arcambiac*, qu'on croit être aujourd'hui *Archingeay*. Le digne archevêque, avant de prendre congé de son ami, lui fit présent de cet agréable séjour qui faisait partie des possessions dont jouissait ce métropolitain dans cette province. Deux ans après, Saint Malo fut attaqué d'une grosse fièvre, et mourut dans moins d'une semaine, le 16 novembre 565. Léonce ayant été informé de la perte qu'il avait faite, se hâte d'accourir au lieu du décès, où il ordonna de magnifiques funérailles, et fit élever sur sa tombe une superbe église (1).

(1) M. l'abbé Tresvaux fait vivre Saint Malo jusqu'en 627. L'abbé Manet, qui s'est livré à de longues et consciencieuses recherches sur tous les faits qui regardent

Conformément au désir que notre saint patron avait témoigné quatre ans auparavant, les Alethiens députèrent deux chanoines et deux nobles vers Saint Gurval, dans la Cambrie. Le nouvel élu, après quelques difficultés, motivées sur son grand âge, se rendit aux vœux des députés, repassa les mers et aborda le hâvre d'Aleth. Quelques jours après, en 566, il reçut l'onction épiscopale, sous le pontificat du pape Jean III ; le comte Macliau régnait alors sur la partie de la Bretagne d'où dépendait la cité d'Aleth.

Chéri des bons et redouté des méchants, Gurval reçut des habitants beaucoup d'aumônes, dont il employa une partie à bâtir, en différents endroits de son diocèse, nombre d'églises pour les besoins des fidèles. Il fit principalement achever et décorer celle

les villes d'Aleth et de Saint-Malo, fait naître le saint évêque en 487, et M. Tresvaux en 547 ; le premier de ces écrivains nous semble avoir raison, puisque Saint Aaron le reçut en 538 : *dont acte*, dit le chanoine Porée du Parc *(a)*. Suivant l'abbé Manet, Saint Malo avait alors 51 ans, mais n'en eût-il eu que 40, ce qui est au moins présumable ayant déjà 20 ans d'apostolat, il n'aurait pu exister jusqu'en 627.

D'ailleurs, M. l'abbé Tresvaux dit lui-même que Saint Maëlmon, autre évêque d'Aleth, fut élu en 628, or entre la mort de Saint Malo et l'élévation de Saint Maëlmon, il y eut les pontificats de Saint Gurval, de Coalfinith, de Saint Enogat et de Saint Armel ; ce fait seul prouverait que M. l'abbé Tresvaux est dans l'erreur, puisque, suivant lui, il y aurait eu quatre évêques sur le siège d'Aleth, depuis 627 à 638 *(b)*.

La plupart des historiens français qui ont parlé du saint, placent son décès en 565 ; c'est aussi l'époque que lui assigne le Breviaire de Paris. Le savant père Le Cointe de l'Oratoire, et depuis M. l'abbé Fleury, disent que Saint Malo est mort à la date ci-dessus, c'est-à-dire, à 78 ans.

M. Porée Du Parc ajoute : « Du temps qu'Alain second, surnommé *le Long*, « gouvernait en paix la Bretagne, Billy occupa le siège épiscopal d'Aleth, depuis « l'an 670 jusqu'en 672. Ce petit espace de temps fut illustré par la découverte » des reliques de Saint Malo, dans la ville de Xaintes, et transportés à Aleth par » un pieux larcin. Cet évêque plaça ce saint dépôt sur le rocher Aaron : *dont* » *acte (c)*. »

(a) Testament capitulaire de Porée Du Parc.
(b) Le pontificat de Coalfinith dura 15 ans, celui de Saint Enogat 26, et Saint Armel siégea 28 ans.
(c) Testament capitulaire de Porée Du Parc.

que Saint Malo avait commencée sur le rocher Aaron ; la dédia à Dieu sous le vocable du saint évêque, la regarda comme une annexe de sa cathédrale, et continua, ainsi que ses successeurs, d'y venir de temps en temps exercer son ministère sacré.

Saint Gurval porta toutes ses pensées vers le soulagement temporel et spirituel de son nombreux troupeau : et rien ne fut oublié par lui, de ce qui pouvait assurer, parmi ses diocésains, l'empire des mœurs, de la religion, de la police et des lois.

Mais s'il attaqua le crime, partout où il le trouva, son zèle eut à lutter surtout contre les restes de ces superstitions insensées qui étaient comme les scories d'un paganisme absurde dont le règne tirait à sa fin. C'étaient des réjouissances dans les premiers jours de janvier en l'honneur de *Janus ;* à offrir des viandes aux mânes des morts le 22 février (1) ; à se joindre aux infidèles dans les derniers jours du même mois, pour aller faire devant certaines *pierres*, certains *arbres* et certaines *fontaines*, des choses contraires aux cérémonies de l'église (2). »

Ce fut pour faire oublier la dernière de ces criminelles observances, que la coutume s'introduisit dès lors de mettre sur les fontaines des *Statues de la Sainte Vierge*, afin de rappeler les idées religieuses et d'élever des croix sur les montagnes, dans les landes et aux carrefours, où avaient jusque-là dominé les *Peulvans* et les *Main-Hirs.*

Gurval s'appliqua, mais sans succès, à déraciner la farce originairement idolâtrique du *Roi-boit*, qui avait lieu le 6 janvier. Les payens pour honorer *le Soleil* ou *la Lune* (3), et les chrétiens sous prétexte de remercier J.-C., qui s'était manifesté aux Gentils en la personne des Mages, y faisaient chacun à leur manière, un festin où hommes, femmes, enfants, domestiques et

(1) Chez les Romains, dont les Gaulois avaient emprunté cette superstition, cette fête durait onze jours.

(2) C'était à la fin de février que ce faisait à Rome la fête *des Dieux-Termes*, représentés par des bornes, etc. (Arnobe, Lib. I. adv. Gent.)

(3) C'est une question encore indécise parmi les savants, si c'était à Phœbus ou à Phœbe que les idolâtres adressaient leurs prières.

voisins étaient conviés. La scène commençait par un gâteau qu'on divisait en autant de parts qu'il y avait de personnes, et dans l'une desquelles se trouvait une *fève ;* la personne qui l'avait était investie de la royauté, laquelle choisissait un Roi ou une Reine suivant son sexe : ces deux majestés provoquaient à boire. (Abbé Manet.)

Les décrets du second concile de Tours, le 17 novembre 566, après s'être élevés contre les ordinations des évêques faites par l'archevêque de Dol (1) sans le consentement de l'ancien métropolitain, déclarèrent diaboliques les usages précités. Comme ce furent les habitants de la campagne qui restèrent le plus opiniâtrement attachés à ces superstitions idolâtriques, le terme de *paganus*, qui dans le principe n'avait été employé que pour désigner un *paysan*, un *homme des champs*, devint dès-lors synonyme de celui de *payen*, ou sectateur des *faux-dieux*.

En 569, Saint Gurval, après avoir rempli le devoir d'un vigilant et bon pasteur, se démit d'une administration à laquelle son grand âge et ses infirmités ne pouvaient plus suffire. Il se retira aussitôt dans le monastère de Guern, et se fit remplacer par Coalfinith, l'un de ses archidiacres, dont l'élévation sur le trône épiscopal d'Aleth eut lieu immédiatement : Saint Grégoire était alors archevêque de Tours. Le nouveau pontife bâtit plusieurs chapelles, à l'imitation de ses prédécesseurs, et mourut dans un âge très-avancé.

Coalfinith, digne de remplacer le grand pontife auquel il avait

(1) Il fut interdit dans cette assemblée (can. 9) *aux Bretons réfugiés en Armorique*, qui ne s'étaient déjà que trop accoutumés à se regarder comme formant dans *l'église gallicane* une église à part, et à contester, en faveur *de Dol*, les droits de la *Métropole de Tours*, de persévérer plus long-temps dans cette voie d'égarement, etc.

Nonobstant ce décret, cette église transplantée n'en continua pas moins à n'avoir d'autre lien avec les évêques français, que celui de la foi et de la charité ; et à se gouverner à sa manière.

Vers le milieu du neuvième siècle, Nominoé, pour se faire sacrer Roi, en fit une métropole ; cette affaire ne fut terminée en faveur de *Tours*, qu'en 1199.

succédé, s'occupa comme lui à détruire ce qui restait encore de coutumes puériles ou payennes dans son diocèse. La première consistait, rapporte l'abbé Manet, à prendre en certains jours la figure d'une génisse, d'un cerf et de divers autres animaux, et à courir, ainsi déguisé sous ces formes grotesques, en faisant une foule de choses malséantes : selon qu'en fait foi *le concile d'Auxerre* de l'an 578, où cet abus scandaleux est solennellement condamné.

La seconde se réduisait à observer les éternuments, le chant des oiseaux, les jours auxquels on formait quelque entreprise, et à faire avec du linge ou de la pâte des représentations d'hommes que l'on plaçait sur le bord des grandes routes, pour conjurer le pouvoir des *enchanteurs, tempêtaires, donneurs de sorts* et autres mal intentionnés.

Une troisième obligeait à jurer sur la tête des bêtes à la manière des infidèles en invoquant le nom de leurs fauves divinités.

Une quatrième encore consistait à percher à quelque distance des maisons de petites arbalètes, des culottes d'enfant et autres amulettes, pour conjurer les *lutins* qui auraient pu venir vider les greniers et les caves : à se mettre à genoux devant la nouvelle lune, etc.

Enfin, le délire était porté si loin en quelques endroits, qu'on allait jusqu'à fouetter les statues des saints lorsque ceux-ci n'avaient pas répondu aux vœux qu'on leur avait adressés. Ces diverses pratiques étaient empruntées des Romains et des Druides.

Ce fut sous le pontificat du pieux Coalfinith, que l'on vit parmi nous la première apparition de la petite vérole. En 583, un an avant la mort du saint évêque, les pluies furent si grandes, que toutes les rivières débordèrent et causèrent de terribles ravages. La terre fut ébranlée par de furieux tremblements et des maladies contagieuses vinrent mettre chaque famille en deuil.

Saint Armel ou Armagile, siégea sur le trône pontifical d'Aleth immédiatement aprés Saint Coalfinith, sous le Pape Pelage II et le Comte de Bretagne Judual. En 585, la disette fut si grande dans les Gaules et la Bretagne, que les pauvres furent réduits à

faire du pain avec des racines de fougère. Beaucoup en moururent, et un grand nombre de ceux qui survécurent se vendirent pour esclaves, afin d'avoir de quoi prolonger leur existence. Six ans plus tard, la Bretagne fut désolée par une nouvelle famine et par une maladie épidémique qui fit périr une grande quantité d'habitants.

L'année 594 fut remarquable par une grande sécheresse qui occasionna une mortalité prodigieuse parmi les bêtes sauvages et domestiques. Dans le cours de cette même année, on vit les Français défaits par les Bretons dans une bataille qui se livra entre Rennes et Vitré. Childebert II, mécontent de l'assistance que Guérech ou Varoch, Comte de Vannes, avait donnée à la cruelle Frédégonde, crut devoir envoyer des forces pour le punir. Les succès des Bretons leur permirent de rentrer en possession des villes de Rennes et de Nantes qui, depuis Clotaire Ier, étaient restées au pouvoir des rois de France.

Hoël III, fils aîné de Judual, monta sur le trône l'an 595. Son royaume avait besoin de la paix, et ce prince ne l'ignorait pas ; aussi tourna-t-il ses vues de ce côté. Assez puissant pour résister à ses ennemis, il ne fut jamais le premier agresseur. Sans tirer l'épée, Hoël vécut en paix tout le temps que dura son règne.

En 610, Saint Enogat, qui a laissé son nom à la paroisse la plus voisine d'Aleth (1), de l'autre côté de la Rance, succéda à Saint Armel, sous le Pape Boniface IV, le Roi de Bretagne Hoël III, et l'archevêque de Tours, Léon Pacharius.

Devenu évêque d'Aleth par l'élection du clergé et du peuple de cette ville, il s'appliqua tout entier à corriger quelques abus qui

(1) Saint-Enogat, bourg à 4 kilomètres de Saint-Malo, son chef-lieu d'arrondissement, et à 2 kilomètres ouest de Dinard : on y compte quinze cents habitants. L'an 1324, Olivier et Geoffroi de Montfort fondèrent, dans ce territoire, l'église de Saint-Jacques et de Saint-Philippe, nommée jadis l'*Hôpital-Bechet*, pour des Religieux Mathurins, en mémoire de ce qu'ils avaient été rachetés des mains des infidèles par des religieux de cet ordre. — Ogée.

semblaient vouloir se glisser parmi ses ecclésiastiques et les grands du pays, ce qui ne manqua pas de lui attirer beaucoup d'embarras et de chagrins. Ce saint prélat mourut dans Aleth, le 13 janvier 631 (1), ayant offert à son troupeau un modèle accompli en tout genre, et fut inhumé dans sa cathédrale.

Quelques temps après son trépas, les habitants de la paroisse dont nous avons parlé, le choisirent pour leur protecteur spécial auprès de Dieu, et bâtirent, en son honneur, une petite église qui a été depuis remplacée par une plus grande.

Ce fut sous son pontificat que Salomon II, fils d'Hoël III, avait pris, en 612, le titre de roi, à l'exclusion de Judicaël, son frère aîné, qui, soit de gré ou de force, était entré dans l'abbaye de Saint-Méen, d'après le conseil de Saint Enogat, avec lequel il était lié d'une étroite amitié. En 627, Saint Enogat avait reçu le roi Cadwallon, chassé de ses états au nord du pays de Galles. Ce prince était venu débarquer à Aleth, afin de se réfugier à Rennes, près de Salomon II, dont il voulait solliciter l'appui, pour reconquérir son royaume sur les Anglo-Saxons. L'année suivante, Cadwallon quitta nos côtes avec de puissants secours, et recouvra sa couronne.

En 633, mourut Salomon, l'usurpateur; et Judicaël qui, par ses vertus, n'était connu que sous le nom de Saint Judicaël, monta sur le trône. Deux ans après, un différent étant survenu entre le royaume de Bretagne et celui de France, au sujet de la monnaie, Dagobert, afin de rétablir la bonne harmonie entre les deux couronnes, envoya comme ambassadeur vers Judicaël, Saint Eloi, son argentier, ce qui aujourd'hui veut dire surintendant des finances. Ces deux grands hommes, justes comme ils l'étaient, n'eurent pas de peine à s'entendre ; et afin d'arrêter définitivement les conditions d'un traité, le prince Breton se rendit auprès de Dagobert, et l'entrevue eut lieu à Creil, sur l'Oise. Le lendemain, Judicaël, chargé de présents, se remit en route pour son pays.

(1) Ou 638, selon l'Abbé Tresvaux.

Saint Maëlmon, conseiller intime et confesseur de Judicaël, monta sur le siège d'Aleth immédiatement après Saint Enogat. Sa nomination avait eu lieu sous le pontificat du pape Honorius, Madegisilus étant archevêque de Tours, et 5 ans après le règne de Salomon II[1].

Ce fut vers cette époque que s'introduisit dans nos cantons l'usage de la langue française. Les Romains avaient accrédité dans les Gaules leur idiome, aux dépens de l'ancien qui était le Celtique, et les Francs y substituèrent le leur qui était le Tudesque. Cependant on continua long-temps à traiter les matières politiques et religieuses en langue romaine, regardée en quelque sorte comme la langue universelle. Le peuple parlait un jargon informe que l'on appela *langue romane*, par la raison que le langage romain y dominait toujours. Ce patois est l'origine du français actuel ; il se divise en deux branches principales : le dialecte du midi et celui du nord. A mesure que ce dernier se propagea, le latin ne fut plus connu que de la classe aisée, des légistes et des gens d'église ; et le celtique se vit peu à peu confiné dans la Basse-Bretagne.

Las des fastes et des grandeurs du monde, Judicaël quitta le sceptre et confia le soin des affaires à Rivalon, oncle de ses deux fils, Alain et Urbien, auxquels il partagea ses états ; et en mars 638, il rentra dans l'abbaye de Saint-Méen, où il fut plus tard inhumé, ainsi qu'il l'avait prescrit. Dans le mois d'avril, la même année, Saint Godefroy fut choisi pour gouverner le diocèse d'Aleth ; la chaire de Saint Pierre était encore occupée par le pape Honorius. Du Mont Cassin, l'ordre de Saint Benoit, au commencement du sixième siècle, s'était répandu dans la chrétienté ; Saint Wilfrid l'apporta, peu d'années après, à la connaissance des Anglo-Saxons. Bennet Biscop, compagnon de Wilfrid dans sa jeunesse, quitta la cour d'Oswin, son ami et son protecteur, et fit un voyage à Rome. A son retour, Egfrid régnait, et il obtint de la munificence de ce prince, un vaste

(1) Abbé Tresvaux : tiré des actes de Saint Judicaël.

domaine, près de la rivière de Were, sur lequel il bâtit son monastère, qu'il dédia à Saint Pierre.

Le nouveau prélat, dont on ignore la patrie, avait été religieux bénédictin dans l'Abbaye de Weremouth [1], en Northumbrie. Là, après s'être fait admirer par sa sagesse, sa douceur et son humilité, il fut élu abbé de cette maison ; mais il se démit de cette charge, pour passer en Armorique. Il s'embarqua à l'insçu de ses religieux et aborda au port d'Aleth [2]. Godefroy habita le monticule de Césambre, pour y vivre dans la solitude ; mais il en fut retiré par Saint Maëlmon, qui lui donna un des premiers canonicats gradués de sa cathédrale.

Nous n'avons rien de certain touchant l'histoire de son pontificat, pendant les trois années qu'il siégea, les actes originaux ayant été perdus lors de l'invasion des barbares du nord, dont nous parlerons plus tard. Il mourut en odeur de sainteté en juillet 641.



(1) Weremuth, in North Anbymbra. — Voyez les Antiquités de l'église Anglo-Saxonne.

(2) Aujourd'hui l'Ile Harbour.

CHAPITRE III.

Aux sept pontifes d'une si éminente piété, qui ont fait le sujet de nos précédents articles, d'autres pontifes vont succéder. Quoiqu'ils se soient montrés recommandables par leurs hautes qualités, l'histoire se borne, à leur égard, à des éloges généraux, sans entrer dans aucun détail (1) : Le premier est OEdmal, ou Ocdumal. Après la mort de Saint Godefroy, il fut élu évêque par le clergé et le peuple, au mois d'août 641. Cette élection unanime eut lieu sous le pontificat du pape Jean IV, et le règne du roi de Bretagne Alain II ; l'église de Tours était gouvernée par Charegisilus, le royaume de France par Dagobert, et l'empire d'Orient par Héraclius.

Tout le temps de son épiscopat, qui dura trois ans, fut employé à conduire son troupeau à la perfection ; et il eut, prétend-on, le bonheur d'attirer à la foi chrétienne ce qui restait de payens dans son diocèse.

Les chroniques et la tradition placent son décès en l'an 644, mais ne disent pas où il fut inhumé.

A cette époque, suivant D. Morice, lorsqu'on voulait donner aux personnes privées l'investiture d'un bien quelconque, l'usage était de leur mettre en main, en signe du transport qui leur était fait, un bâton, une clef, un couteau, une branche d'arbre, une poignée de terre, etc., enfin ce qui se présentait au hasard ; et l'on ne manquait pas d'en faire mention dans l'acte, au bas duquel on relatait les noms des témoins.

(1) Les titres de la cathédrale d'Aleth et de l'église de Saint-Malo, furent transférés à Paris en 965 *(a)*, d'où ils ne sont jamais revenus.

(a) Histoire latine de l'église de Paris, par le père Dubois, prêtre de l'Oratoire; Porée Du Parc ; Abbé Manet.

On trouve dans ce temps-là, dit l'abbé Manet, que c'était une très-grosse injure que d'appeler quelqu'un *renard* ou *lièvre :* apparemment que le premier de ces mots équivalait à ceux de *rusé* ou *trompeur*, et le second à ceux de *poltron* ou *lâche*. Le coupable de ces sortes d'insultes était passible, pour la première fois, d'une amende de trois écus d'or, et de six pour la seconde. Cette excessive sensibilité pour ces injurieuses épithètes prouve que nos ancêtres tenaient à honneur que l'on ne soupçonnât ni leur courage, ni leur loyauté. Aujourd'hui, les temps et la valeur des mots ont bien changé, puisque celui auquel on adresse la qualification de *rusé renard* ou celle de *malin lièvre*, sourit comme pour remercier d'un compliment.

Hamon, neuvième évêque d'Aleth, monta sur le siège épiscopal peu de temps après la mort de OEdmal, et gouverna le diocèse depuis l'an 644 jusqu'à la fin de l'année 651. Le trône pontifical était occupé par le pape Théodore ; l'empereur Constantin III régnait à Constantinople, Dagobert II à Paris, et Alain II, surnommé *le Long*, gouvernait la Bretagne. Une partie de la Bretagne retombe au pouvoir des Franks ; Pepin lui envoie des gouverneurs qui la pressurent, usurpent les revenus de ses églises et s'emparent des sièges vacants.

Noédi ou Noëdius [1] fut élu évêque d'Aleth, par le chapitre et les habitants, l'an 652. Ce prélat, dont la douceur, la patience et l'humilité faisaient espérer un gouvernement heureux, fut enlevé par une mort précipitée, au mois de mars 653, après avoir siégé neuf mois. Il fut inhumé en son église cathédrale, en la cité d'Aleth.

Ritual ou Ritualus succéda à Noédi, au mois d'avril 653, sous le pape Saint Martin, Alain II roi de Bretagne, et Chrolbert, archevêque de Tours. Ce prélat assista, le 17 décembre 658, dans l'abbaye de Saint-Méen, aux obsèques de Saint Judicaël, les plus magnifiques qu'on eût jamais vues dans le royaume de Bretagne.

(1) F. Albert le Grand ; Chronologie historique.

Le vertueux Judicaël fut pleuré de ses sujets et de son fils Alain II, qui lui fit élever un tombeau au lieu de sa sépulture, où il est honoré par les habitants du pays sous le nom de Saint Guicquel, roi des Bretons.

Le digne évêque d'Aleth, qui joignait à une piété solide les qualités du cœur et de l'esprit, mourut à la fin de l'année 659. Il fut généralement regretté, surtout des pauvres, dont il s'était montré le père et auxquels il faisait beaucoup d'aumônes. Durant les deux dernières années qui venaient de s'écouler, la disette avait été si grande en Bretagne et en France, que Clovis II, employa la couverture de la chapelle Saint-Denis, qui était toute d'argent, pour en faire battre monnaie, afin de pouvoir la distribuer aux pauvres. Un an avant sa mort, Ritual avait assisté au concile de Nantes, où fut confirmé l'antique usage du pain bénit aux jours de dimanche et de fête, en faveur des fidèles qui ne communiaient pas sacramentalement.

L'histoire dit que pour épargner aux filles-mères le crime de faire périr leurs enfants, on leur permettait de les déposer aux portes de l'église ou dans les maisons de charité qui en étaient voisines. Une certaine portion des dîmes était employée à l'entretien de ces petits malheureux.

Tutamen ou Tutamène ne fut sacré évêque qu'au milieu de l'an 660 (1), ce qui fit que le siège resta vacant durant les six premiers mois. Il gouverna son diocèse l'espace de trois ans et mourut en l'année 663 ; mais on ignore le lieu de sa sépulture. L'histoire n'entre dans aucun détail sur la vie de ce pontife ; elle se contente de rappeler, d'une manière générale la pureté de sa foi, son amour pour la religion et sa résignation aux ordres du ciel. Il s'attacha à renverser, dans les alentours d'Aleth, le peu qui restait de monuments élevés par la superstition romaine et gauloise, et que le concile de Nantes avait proscrits. Ce même concile nous apprend que l'adultère était puni de sept ans de

(1) Chronologie historique : F. Albert le Grand.

pénitence au pain et à l'eau, et l'homicide involontaire de cinq. A cette époque et dans les temps qui l'ont précédée, le *sol* était une pièce d'or du poids de 85 grains et un tiers, ce qui représentait 8 francs de notre monnaie.

Ravili ou Ravilius, treizième évêque d'Aleth, monta sur le siège épiscopal aussitôt après la mort de Tutamen, sous le pape Vitalien, Constantin III empereur d'Orient, Clotaire III roi de France, et Alain II roi de Bretagne. L'histoire ne nous apprend rien de ce prélat qui mourut en 670, après avoir siégé 7 ans.

On commença, de son temps, à faire usage, en Bretagne, des orgues dans les églises. Ce fut aussi sous son pontificat qu'eut lieu l'origine des chanoines curés primitifs. Le 6 novembre 666, le concile de Mérida régla que les curés, que l'évêque appellerait près de sa personne, continueraient d'avoir l'inspection sur les églises d'où ils auraient été tirés et à percevoir les revenus; à charge à eux d'établir en leur place des prêtres-desservants, qu'ils rétribueraient convenablement.

Bily ou Bilius, d'abord archidiacre d'Aleth, est fait évêque de cette ville et succède sans interruption à son prédécesseur. Il se livra avec ardeur à la prédication et à la composition de plusieurs ouvrages de piété.

Ce fut sous son épiscopat qu'un jeune gentilhomme de l'évêché d'Aleth, fils aîné de l'ancienne et noble maison de Menobret ou Menobert (1), qui avait quitté la Bretagne pour éviter la mort dont ses frères puinés le menaçaient, apporta les saintes reliques de Saint Malo qui étaient restées en Saintonge. Menobret sachant que les dépouilles du saint, après avoir séjourné plusieurs années dans la terre, en avaient été retirées et conservées précieusement dans l'église de son nom, proche la ville de Saintes, réussit à gagner la confiance du sacristain, et en abusa pour enlever secrètement le précieux dépôt qu'il transporta en Bretagne. Les saintes reliques furent reçues avec des réjouissances

(1) Suivant Albert le Grand.

extraordinaires par les Alethiens : on en mit une partie dans la cathédrale de Saint-Pierre, en la cité, et le surplus fut déposé dans l'église paroissiale de l'île d'Aaron, qui était dédiée à Dieu sous l'invocation de ce saint.

Bily écrivit en latin la vie de Saint Malo, qu'il distribua en neuf leçons, telles qu'on les voyait avant la révolution dans les anciens légendaires manuscrits du diocèse de Saint-Malo (1).

En 671, Cadwallastre, fils de ce Cadwallon qui, chassé de ses états, avait été reçu par Saint Enogat, vint comme son père débarquer au port d'Aleth, accompagné des principaux seigneurs de ses états, afin de se soustraire à une peste terrible qui les ravageait depuis près de huit ans (2). Ce prince gallois se rendit ensuite à la cour d'Alain II, qui l'accueillit avec toute l'humanité possible.

Bily, après avoir gouverné pendant deux ans son évêché, et fait de grands biens à son église, mourut l'an 672.

Sur la fin de cette année là, sous le pape Adéodat, le roi de Bretagne Alain II, et l'archevêque de Tours Rothbert, Mœn ou Mœnus succéda à l'évêque Bily ; il ne tint le siège que deux ans et quelques mois, étant décédé au commencement de l'année 675.

Ses actes ayant aussi été perdus à Paris, l'histoire ne fait mention d'aucune chose remarquable arrivée dans son diocèse sous son pontificat : on ignore même le lieu où il fut inhumé.

Ebon ou Ebod, et selon d'autres Ebodus, fut proclamé évêque d'Aleth peu de temps après la mort de son prédécesseur et remplit cette place jusqu'en l'an 679 qu'il mourut, fort regretté de tous ses enfants spirituels : on croit qu'il fut enterré dans sa cathédrale.

(1) Porée du Parc ; Abbé Manet.

(2) Nous voyons dans la Biographie Bretonne, à l'article d'Alain II, surnommé *le Long*, que son règne fut marqué par une peste, qui désola la Bretagne en l'année 664. L'auteur C. D. de l'article a peut-être confondu la Grande-Bretagne avec la Petite-Bretagne : la contagion aussi a pu se transmettre d'un pays à l'autre.

Guibond, et Guibert selon plusieurs, ne nous a laissé que son nom, et ne nous est connu que par les catalogues. Il vécut sous le pape Agathon et le roi de Bretagne Alain II. Suivant toute apparence, il mourut en 681.

Après lui, Hamon II monta sur le siége épiscopal d'Aleth et se démit de cette place en 683, sous le pape Saint Léon II, mais il ne mourut qu'en 695.

Gaultier, ou Gautier, premier du nom, qui avait été chancelier du roi Alain II, fut pourvu de l'évêché d'Aleth sur la démission de son prédécesseur et mourut la même année que lui.

Le pontife se trouva, en 690, avec plusieurs autres évêques, aux obsèques du roi, qui, de tous les souverains de la Bretagne, avait eu le règne le plus long, et dont l'inhumation se fit avec la plus grande pompe, dans l'abbaye de Saint-Melaine, de Rennes. Grallon II, son fils aîné, ne soutint point le titre de roi ; et la Bretagne fut partagée entre sept souverains, sous le nom de Comtes.

Ces petits princes, dévorés d'ambition, se firent la guerre pour s'agrandir aux dépends les uns des autres, s'affaiblissaient chaque jour davantage. Voyant cela, les Français entrèrent en Bretagne et s'emparèrent des villes de Nantes, Rennes, Aleth et Dol. Clovis III occupait le trône de France, mais tout le pouvoir était à Pepin. Grallon fut réduit à se contenter du titre de *Comte de Cornouaille*, qui était celui des fils aînés des rois de Bretagne.

Gaultier, après avoir rempli très-dignement, pendant 12 ans, le siége épiscopal, sous les papes Benoît II, Jean Ier, Conon et Sergius, mourut et fut enterré solennellement dans sa cathédrale.

Codocanam ou Codocavan, vingtième évêque d'Aleth, succéda à Gaultier, sous le pape Sergius, il occupa le siége pendant quatorze ans, c'est-à-dire, jusqu'à la fin de l'an 709. Son épiscopat s'écoula au milieu des guerres étrangères et intestines qui, sous les descendants d'Alain II, désolèrent le pays : l'anarchie dura près d'un siècle et demi. La Bretagne fut alors le théâtre de tous les crimes ; les meurtres, les assassinats, la guerre, désolèrent, dans ces temps malheureux, ce petit coin de l'univers, qui fut

abreuvé du sang de ses habitants. En se divisant, le royaume d'Alain II, retombe dans la servitude : au lieu de se réunir pour repousser l'ennemi, ses chefs affaiblis achètent la protection de l'étranger pour se dépouiller les uns les autres.

La Bretagne était divisée en neuf évêchés, savoir : Nantes, Dol, Vannes, Rennes, Aleth, Saint-Brieuc, Saint-Pol-de-Léon et Tréguier. Quelquefois ces divisions religieuses répondaient aux divisions civiles, telles que celles de Nantes, Vannes, Quimper, Saint-Paul-de-Léon, etc., qui formaient chacune un état indépendant sous la dénomination de *comté*, gouverné par un souverain particulier.

Hors cette portion, qu'on appelait *Cornouaille*, le reste du pays breton avait été abandonné à la discrétion des Français, qui en gratifièrent les enfants d'Urbien, frère d'Alain. Cette donation des vainqueurs, au préjudice des enfants légitimes, fut cause que l'histoire de notre pays fut couverte jusqu'à Nominoé, du voile le plus épais de l'obscurité et de la confusion.

Mais ce qui rendit le pontificat de Cadocanam célèbre, ce fut le tragique événement dont nous allons parler. Cette funeste catastrophe, qui ne précéda que de quelques mois la mort du vertueux prélat, était bien faite pour hâter ses jours (1).

(1) On ne peut attribuer à la tempête qui souleva les flots de l'Océan, la cause unique de cette effroyable catastrophe, qui eut lieu sur nos côtes, et du changement qui s'y opéra ; il faut admettre encore un affaissement des parties spongieuses du sol, lorsque le débordement et l'inondation les surchargeaient, puisque les montagnes ou monticules seules sont restées au-dessus des eaux. Cette superficie envahie a changé de niveau ; s'il n'en était pas ainsi la cause qui a élevé la mer par-dessus ses limites naturelles, venant à cesser, elle fût rentrée dans son lit ordinaire. Les embouchures des rivières qui recevaient l'Océan avant le cataclysme, et qui servaient à jeter ensuite les eaux douces de ces petits fleuves dans sa vaste étendue ne présentaient aucun obstacle autre que leur niveau. Devant la cité d'Aleth, au port Saint-Père par exemple, la Rance n'était qu'un ruisseau guéable à basse mer, les barques qui voulaient venir à Aleth, attendaient la marée haute : aujourd'hui, là où l'on passait à pied, on trouve plus de 7 mètres de profondeur à mer basse, et de 20 à 21 au plein de l'eau dans les grandes marées, sur un kilomètre de largeur dans la partie où était le gué.

Nous empruntons à l'ouvrage publié par l'abbé Manet (1) le recit qu'il contient sur l'invasion de nos côtes par l'Océan, en 709.

« La mer, *cette perturbatrice des royaumes, dont les îles sont les filles*, selon l'énergique expression de la Sainte Ecriture, et qui n'est presque en aucun parage plus fougeuse que sur les côtes de Bretagne, par l'effet de la compression et du refoulement qu'éprouvent ses eaux extrêmement resserrées entre les rochers d'Angleterre et ceux de France ; la mer, dis-je, assaillait et minait sourdement depuis long-temps les digues que lui avait opposées la nature, lorsque, dans les sixième et septième siècles, elle parvint enfin à les entamer en plusieurs endroits sur les côtes de Normandie, où elle emporta, dès-lors, quelques parties de la forêt de Scisy (2). Mais ces premières dévastations, toutes funestes

(1) « De l'état ancien et de l'état actuel de la baie du Mont-Saint-Michel, et en général de tous les environs de Saint-Malo, depuis le Cap Fréhel jusqu'à Grand-ville. » — Ouvrage couronné par la Société royale et géographique de France. A Paris, chez Everat, rue du Cadran, nº 16 — 1829.

(2) Le savant Abbé De la Rue rapporte un passage de l'histoire du Mont-Saint-Michel, par Guillaume de Saint-Pair, moine de cette abbaye au XIIe siècle, sous l'Abbé Robert de Thorigny, dans lequel l'existence de la forêt est rappelée :

Dessous Avrenches vers Bretaigne
Qui tous temps fut terre grifaine,
Ert la forest de Quokelunde
Dont grand parole est par le monde.
Ceu qui or'est mer et arene
En icel temps ert forest pleine
De mainte riche veneison :
Mais ore il noel le poisson.
Dunc i peut l'en très bien aler
N'i estuet ja crendre la mer,
D'Avrenches dreit à *Poëlet*,
A la cité de *Ridolet*,
En la forest aveit un mont, etc.

« L'Abbé De la Rue dit qu'il ignore la position de *Poëlet* et de *Ridolet*, anciens lieux, ajoute-t-il, probablement engloutis par la mer. Ceci prouve qu'en parlant d'un pays, il est bien important d'en avoir étudié les localités et recueilli les anciennes dénominations. La cité de *Ridolet* est évidemment celle de *Quidalet* ou *Guidalet*, très-souvent rappelée dans le poëme de la conquête de l'Armorique

qu'elles furent, n'étaient rien en comparaison de celles qu'opéra la fatale marée de mars de l'an 709, l'une des plus considérables qu'on eût jamais vues, et qui, par malheur, fut soutenue d'un vent de nord des plus terribles.

« Les environs de Chausey cédèrent encore des premiers à ses coups, et les tempêtes continuant d'unir leur fureur aux efforts des marées suivantes, achevèrent de produire les plus affreux changements. Tout disparut sous les eaux, à l'exception des montagnes qui formèrent des îles, et d'une portion de la forêt entremêlée de prairies, qui fut encore épargnée pour un temps le long des côtes de l'Avranchain.

« Tandis que l'ouragan changeait ainsi le cours du Couesnon, et faisait passer sous le domaine de l'océan cette portion de la baie qui dépend actuellement de la Normandie, la mer agitée n'entra pas avec moins de brusquerie dans les canaux du Guyoul, et fut exercer sur le reste de la plaine qui appartient aujourd'hui à la Bretagne, tous les ravages dont elle est capable dans sa violence. Elle gagna, par la paroisse actuelle de Saint-Benoît-des-Ondes et de la Fresnaye, jusque dans le marais de Dol, qu'elle acheva de bouleverser complétement en 811, aux approches de l'automne ; délaya et rongea ceux de Cherrueix,

par Charlemagne, et qui n'est autre que l'*Alet* ou l'*Alethum* de la Notice de l'Empire, actuellement Saint-Servan, sorte de faubourg de Saint-Malo, et premier siège de l'évêché transféré dans cette ville au commencement du XII[e] siècle.

« *Ridolet* est purement une faute de copiste. Quant à *Poëlet*, c'est le petit pays connu encore aujourd'hui sous le nom de *Clos-Poulet ;* borné au nord par la mer, à l'est par le lais de la haute mer sous les marais de Dol, à l'ouest par la Rance, au midi par le Bied-Jean en partie, et en autre partie par la limite de l'évêché de Rennes. C'était, avant la révolution le *Doyenné de Poulet*, dépendant de l'archidiaconé de Dinan, et comprenant les paroisses de Saint-Malo, Saint-Servan, Saint-Jouan, Paramé, Cancale, Saint-Benoît-des-Ondes, Saint-Père-Marc-en-Poulet, Châteauneuf, Saint-Suliac dans l'évêché de Saint-Malo ; Saint-Ideuc et Saint-Coulomb dans celui de Dol. C'était en quelque sorte la banlieue de la cité d'Alet, le *Pagus-Alethensis*, en breton le *Plou'-Aleth*, *Pou-elet*, *Poëlet*, *Poulet*. On explique par la même langue l'étymologie de *Quidalet* ou plutôt *Guidalet : Guic* signifie bourg, bourgade, cité (Legonidec). *Gui-dalet* est donc la *Cité-d'Alet*. — (Mém. sur les Orig. du Mont-Saint-Michel, par M. Bizeul.)

de Saint-Broladre, de Saint-Marcan, de Ros-sur-Couesnon et de Saint-Georges-de-Grebaigne. Cependant elle respecta encore à ces deux époques diverses parties de terrain qu'elle a englouties depuis.

« De son côté tout le pays plat qui était en vue de la ville d'Aleth, n'éprouva pas moins les tristes effets de la marée de 709. En un mot, le rocher d'Aaron, dont le sommet n'était alors couvert que d'un simple monastère et de quelques cabanes de pêcheurs et de pâtres, demeura comme une île au milieu de ces vastes débris.

« La seule partie qui tint bon, en 709, contre les insultes de l'océan, fut celle comprise entre Césambre, les deux Bés et la Hoguette. Les prairies qu'elle renfermait, long-temps connues sous le nom de *Prairies de Césambre*, parce que Césambre en formait la pointe, avaient pour base les rochers actuels dits des *Bons-Hommes*, les *Herbières*, les *Rats*, la *Pierre-aux-Anglais*, *Dodehal*, les *Coquières*, les *Hougréaux* et la *Roche-aux-Dogues*. Malgré les coups redoublés des flots qui les attaquaient à droite et à gauche, elles n'éprouvèrent, pendant des siècles, que des brèches plus ou moins notables ; mais à la fin, après bien des résistances inutiles, il leur fallut céder en entier, comme les autres, aux brigandages des tempêtes et des marées, qui les avaient déjà couvertes momentanément, en 1163, etc. »

Nous aurons occasion de parler, en sa place, du dernier cataclysme qui réduisit les lieux qui environnent Saint-Malo à l'état où nous les voyons aujourd'hui ; à l'exception de ce qu'on a gagné aux moyen des digues, sur l'élément dévastateur.

Le monticule d'Aaron, ou de Saint-Malo, par l'effet de l'isolement que la mer venait de lui faire subir, devint très-propre à la navigation et au commerce, parce qu'il s'y était formé un port de marée, tandis que la profondeur de la *Rance* augmenta devant Aleth. Avant cette époque, les vaisseaux qui entraient étaient obligés de s'arrêter à l'*Ile Harbour*, ainsi que nous l'avons dit, et d'y attendre le flux pour pouvoir atteindre la rade d'Aleth ; mais depuis la submersion ils purent arriver directement devant

cette cité. A dater de là, le commerce maritime prit un accroissement considérable.

De nouveaux colons s'empressèrent d'aller s'établir sur le monticule d'Aaron, et se fixèrent dans la partie basse exposée à l'orient ; c'est-à-dire, dans l'endroit où l'arrivage des barques était le plus facile, et aussi là où la mer se trouvait le plus abritée contre la fureur des vents, qui soulèvent et poussent avec furie ses vagues contre nos côtes. Cet état de calme permanent des eaux, dans cette partie du nouveau hâvre, lui fit donner le surnom de *Mer-Bonne* (1) ; mais le sommet de la montagne, où étaient l'église et le couvent, resta découvert et en culture : de là le nom qui est resté aux *Champs* dits *Veaux-verts (vallis viridis)*. Encore aujourd'hui, et par corruption, le peuple appelle *Champs-au-Vert*, cette portion du monticule qui avoisine *Bidouane*, la dernière qui ait été habitée vu son exposition au nord-ouest et sa position retirée.

Après la mort de Cadocanam, le siège d'Aleth resta vacant pendant deux ans ; au bout de ce temps, le clergé et le peuple élurent Rivalon Ier. Pendant son épiscopat, qui dura vingt-trois ans, il eut la sagesse de rester neutre dans les luttes que se livrèrent entre eux les différents Comtes qui s'étaient partagé le territoire et la souveraineté de la Bretagne, après le décès d'Alain II.

En octobre 731, Charles Martel, après s'être signalé par de nombreux exploits contre les Saxons, les Allemands et les Bavarois, vainquit Abdérame entre Tours et Poitiers, et sauva toute la chrétienté : sans cette victoire, la France et l'Europe eussent été asservis aux mahométans (2).

(1) La plupart des habitants prononcent *Narbonne*, et ne donne plus ce nom qu'au canal situé entre la Croix-du-Fief *(a)* et la rue Saint-Thomas.

(2) Nous signalons ce fait historique important, vu l'opinion émise par M. Frotel de la Landelle, fondée sur un vieux manuscrit en vers gaulois, trouvé en 1560, dans le couvent de Césambre. Cet auteur pense que les Maures défaits près Poitiers se réfugièrent en Bretagne, et s'emparèrent de Nantes et d'Aleth ; que

(a) Le vrai nom est *Fiel* et non *Fief* : (Arch. de la ville et du génie militaire).

Rivalon mourut en 734, regretté pour ses mérites ; mais l'histoire rapporte aussi que déjà sa ville épiscopale avait perdu de sa splendeur primitive. Elle entrait de la sorte dans cette épouvantable période de misère qui amena peu à peu sa ruine totale, ainsi que nous le rapporterons en son lieu.

A Rivalon, vingt-unième évêque d'Aleth, succéda Judicaël Ier, qui fut sacré sur la fin de l'an 734, sous le pape Grégoire III et l'archevêque de Tours Gontran II.

Son épiscopat dura six années passées dans l'affliction, par l'effet de l'anarchie qui régnait entre les princes Bretons et désolait le pays. Il prit toujours la part la plus sincère aux malheurs des fidèles dont il était le pasteur. Judicaël mourut en 740, et alla sans doute recevoir une couronne bien plus précieuse que la mitre qu'il avait portée ici-bas. Loin de connaître les événements auxquels il assista, on ne sait pas même où reposent ses cendres.

« Ce fut à cette époque que l'usage des grosses cloches, qu'on connaissait du temps de Grégoire de Tours, se répandit dans nos contrées, et devint commune dans nos églises pour appeler les fidèles à l'office. On leur donna le nom de *saints* ou *sings*, du mot *signum*, par la raison qu'elles servaient de signal pour l'exercice du culte. Et comme, dans le principe, on les frappait avec un maillet, action qui, selon l'expression du temps s'appelait *tocquer*, de là le mot *tocque-saint*, et depuis *tocsin*, pour désigner ces coups précipités qui annoncent quelque alarme. » (Manet.)

Reginald ou Reginaldus remplaça Judicaël sur la chaire d'Aleth, et y exerça le sacré ministère pendant 18 ans. Il décéda l'an 758, pleuré de son chapitre et de son troupeau.

Lorsque Reginald monta sur le siège épiscopal, le pape Saint

c'est à eux qu'il faut rapporter l'origine de la seconde enceinte de cette dernière ville, dont nous avons parlé.

Ce sentiment, que nous combattrons plus tard, ne nous a point paru, ainsi qu'à MM. Porée Du Parc et Manet, avoir le moindre caractère de la vraisemblance, à plus forte raison celui de la vérité.

Zacharie, premier du nom, gouvernait l'église ; l'empereur Constantin-Copronime V régnait à Constantinople et Thierry IV à Paris. « Alors se propagea parmi les princes bretons cette pratique, introduite en France par Dagobert Ier, vers l'an 628, de donner aux gens de guerre, à titre de *précaire* et pour leur tenir lieu de solde, les biens ecclésiastiques, à condition, toutefois, de payer aux desservants une modique somme pour leur entretien. L'église de Saint-Malo se trouva elle-même contrainte de subir ce sort commun à beaucoup d'autres. Cet abus devint l'origine des *dîmes inféodées*, c'est-à-dire, tenues en fief perpétuel par des laïques. Ce ne fut que plus tard que les conciles parvinrent à faire rentrer, à peu près, les choses dans leur ordre naturel. » (Manet.)

En mars 752, Pepin, qui avait placé sur le trône Childeric III, fils de Thierry IV, resta seul maître de la France, lorsque son frère aîné, Carloman, se fut retiré au monastère du Mont-Cassin : il ne lui manquait plus que le titre de roi. Childeric s'étant par goût confiné dans le monastère de Sithieu, à Saint-Omer, Pepin se fit proclamer roi à Soissons. Saint Boniface, archevêque de Mayence et Légat du Pape, l'y sacra solennellement.

Pepin devenu chef absolu de la monarchie française, marcha avec une puissante armée contre la Bretagne, pour soumettre à son autorité les habitants qui s'étaient révoltés. Les Français s'emparèrent d'Aleth, qu'ils regardaient comme une des principales clefs du pays. Libre sous les rois *fainéants*, elle retomba, ainsi que Nantes, Rennes et Dol, sous le joug des vainqueurs, qui n'eurent pas beaucoup de peine à remettre sous l'obéissance de leur nouveau roi tout le reste de la contrée.

Cependant les vaincus continuèrent, comme par le passé, d'avoir pour souverains immédiats des princes de leur nation. Quelques-uns de ceux-ci voulurent encore soulever leurs sujets opprimés : Daniel, Judan, Budic-mur et Constantin y parvinrent, mais aucun d'eux ne mérite d'occuper l'histoire.

Menfenic succéda à Reginald sur le siège d'Aleth ; il eut un pontificat encore plus long que celui de son prédécesseur. Elu en 758, sous le pape Paul Ier, et l'archevêque de Tours Ostald, il ne mourut qu'en 780.

« Avant l'épiscopat de Menfenic, le clergé se tenait debout pendant l'office divin, et l'on n'accordait guère qu'aux anciens et aux infirmes la permission d'appuyer sur un bâton leurs mains et leurs livres. Comme cette posture était fort gênante, on permit aux suppôts du chœur de s'accouder sur les bords des niches qui leur servaient de stalles : ces bords élevés à hauteur d'appui furent nommés *Indulgence* ou *Miséricorde*. Plus tard on plaça sous les sièges de chacune des stalles un cul-de-lampe en saillie, sur lequel le corps pût se reposer lorsque le siège était relevé : ce cul-de-lampe fut appelé *Patience*, et l'on a fini par l'adopter dans tous nos temples. C'est encore à cette époque que l'on trouve, pour la première fois, des rétributions pour les messes, mais seulement à titre d'aumônes. L'abstinence de chair le samedi n'était pas encore de précepte chez nos ancêtres. » (Manet.)

En 779, Charlemagne, voulant réprimer l'abus des asiles, convoqua le parlement de France, ou les états-généraux du royaume, dans son palais d'Héristal. Cette illustre assemblée n'osa pas prendre sur elle d'autoriser l'enlèvement des coupables des lieux d'asile ; seulement elle défendit de donner aucune nourriture à ceux-là qui, poursuivis pour un crime capital, viendraient chercher un abri aux pieds des autels.

L'histoire dit que l'île d'Aaron toute entière, par vénération pour Saint Malo qui l'avait habitée, était, depuis la mort du saint pontife, *un lieu de refuge très-célèbre dans toute la Bretagne.* De quelque pays qu'on accourût se mettre à l'abri des rigueurs de la justice, on était assuré d'y trouver l'inviolabilité de sa personne, aussitôt qu'on avait atteint les limites du territoire sacré. Les seigneurs ecclésiastiques réussirent dans la suite à étendre cette prérogative de Dinard jusqu'à la Varde, et de Césambre jusqu'à Saint-Etienne. Les limites étaient désignées par des croix

indicatives (1) : là, le pouvoir des hommes demeurait sans force à l'égard de l'homme que le Christ recevait sous son ombre.

Cependant le réfugié pouvait être livré, si le réclamant prêtait serment sur l'Evangile que le réclamé ne serait ni mis à mort, ni mutilé, ni enfin soumis à aucune autre peine que celle de composer pécuniairement pour la réparation de sa faute. Il y avait encore un autre cas où il était permis de tirer forcément de la *franchise :* c'était celui où un esclave se refusait de sortir, quoique son maître lui eût juré sa grâce. En retour, si le maître abusait de la confiance de l'esclave en sa parole, il y avait sentence d'excommunication contre lui. Nous reparlerons de ce lien d'immunité, lorsque nous traiterons de l'histoire de Saint-Malo.

Ces sortes d'*asiles* étaient généralement connus en Bretagne sous le nom de *Menec'-his*, ou *Minic'-his*, ou *Minihis*, qui, en langage celtique, équivalait à celui de *franchise*. Le Minihis de Tréguier, sans avoir autant de réputation que celui de Saint-Malo, n'était pas moins considérable par son étendue.

En 781, Benoît Ier, ou Benedictus, succéda à Menfenic, comme chef de l'église d'Aleth. Adrien Ier occupait le Saint-Siège ; Eusèbe gouvernait la métropole de Tours. Benoît mourut après onze ans d'épiscopat, sans avoir accompli aucun fait particulier assez remarquable pour que la postérité ait pu nous le transmettre.

On trouve qu'en l'année 782, Aleth, ainsi que les villes maritimes de la Bretagne, outre le commerce avec l'Angleterre, en faisaient un assez considérable avec la Méditerranée, l'Afrique et l'Orient. Toutefois, on ne connaissait alors que la voie d'échange, même dans nos foires et nos marchés (2).

En 786, Meliau et Argant, entreprennent de ressusciter la royauté bretonne et refusent de payer au roi de France les tributs accoutumés. Charlemagne, qui avait succédé à Pepin son

(1) Elles formaient en quelque sorte une ceinture autour de Saint-Malo : il y en avait à l'*Ile Harbour*, *Césambre*, *La Varde*, *Saint-Etienne*, *La Flourie*, *Trégondé* et *Dinard*.

(2) Abbé Manet.

père et courbé tout l'occident sous son épée victorieuse, se disposait à aller se faire couronner empereur par le pape Léon, lorsqu'il vit la petite nation bretonne seule debout et affrontant sa puissance. Le monarque envoie contre eux, après le temps de Pâques, Andulphe, grand-maître de sa maison ; et lui recommandant de réduire ce peuple et ce pays, il étendait la main vers la Bretagne (1).

Que pouvait contre la formidable armée de l'invincible Empereur, celle d'une nation épuisée par plus de cent ans de luttes intestines et de misère dont les chefs s'exterminaient pour se dépouiller ? Andulphe poursuit les révoltés jusque dans leurs marais les plus inaccessibles, les traque dans leurs forêts séculaires, brûle leurs châteaux, rase leurs forteresses, leur fait un grand nombre de prisonniers et les oblige à implorer la clémence du vainqueur.

Le monarque français, pour s'assurer de la fidélité des vaincus, donna le gouvernement de Vannes au Comte Flodoalde, et la garde des frontières au Comte Gui. Quoique l'histoire ne parle point d'Aleth en particulier, on sent bien qu'elle eut sa bonne part dans ces démêlés et dans les malheurs qui en furent la suite.

« Charlemagne célébra, l'année suivante, à Rome, la fête de Pâques, qui tombait le 8 avril. Témoin des luttes qui s'élevèrent entre les chantres romains et les chantres français, et pris pour pour arbitre, le monarque prononce en faveur de la méthode italienne. Sur cela, il ordonna d'adopter le chant grégorien dans tout son royaume. Charlemagne amena aussi de Rome des maîtres de grammaire et d'arithmétique, et établit dans les monastères et les cathédrales de ses états, où il n'y en avait pas encore, des écoles, dont la plus célèbre fut celle de Fulde. » (Manet.)

En 792, Gaultier II est mis à la tête du diocèse d'Aleth et fut,

(1) Pierre Le Baud dit, d'après Sigebert : Charlemagne envoie (786), Asculphus, sénéchal ou préfet de sa table, lequel *print-moult* de leurs châteaux et de leurs princes.

quoiqu'en disent quelques auteurs, le véritable successeur de Benoît Ier. Lorsqu'il fut élu, Adrien Ier était sur le trône pontifical et Erling occupait le siège de Tours. On ignore la date et le lieu de sa mort ; ce qu'il y a de certain, dit l'abbé Manet, c'est qu'il n'était plus à la tête de son diocèse en 812, époque à laquelle Hélocar y fut placé bien certainement, quoique M. Ogée recule cet événement de deux ans.

La Bretagne, où dominait Rivold, frère de Meliau, se soulève en 799 contre la domination française, mais le Comte Gui (1) la remit sous le joug. Les seigneurs bretons furent obligés, pour gage de leur foi, d'envoyer à Charlemagne leurs armes sur lesquelles le nom de chacun d'eux était gravé.

En 801, de grands tremblements de terre eurent lieu dans toute l'Europe, et bouleversèrent plusieurs villes et plusieurs montagnes. A cette horrible convulsion de la nature, succédèrent des maladies contagieuses qui enlevèrent un grand nombre de personnes ; elles donnèrent lieu au pape Léon III d'étendre non seulement à Rome, mais encore à toute la chrétienté, les processions solennelles qui, depuis 333 ans, se faisaient dans les Gaules et la Bretagne, aux trois jours qui précèdent l'Ascension, sous le nom de *Rogations*, ou supplications publiques (2).

C'est en 808 que l'on fixe la première descente de ces hommes du nord, appelés Normands et aussi Danois. Ces farouches adorateurs d'Odin, conduits par Godefroy, roi de Dannemarck, venaient butiner dans des climats plus doux et des pays plus abondants que ceux qu'ils habitaient. Charlemagne, prévoyant les maux que nous apporteraient ces barbares, prit des mesures pour les réprimer. Ce torrent arrêté pour un moment ne tarda pas à rompre ses digues.

(1) Gui ou Guidon. Les Bretons furent vaincus (799) par le Comte Guidon, duc de Charlemagne. — Pierre Le Baud.

(2) Suivant Mezerai, le 31 janvier 807, la planète *Jupiter* sembla être absorbée par la *Lune*, qui était à son dix-septième jour. Le 14 mars suivant, celle de *Mercure* fut vue, durant une semaine, comme une petite tache noire dans le disque du *Soleil*, un peu au-dessus du centre.

Pendant que Charlemagne employait ses forces pour se débarrasser des Normands, une troisième révolte avait éclaté en Bretagne contre son autorité, qui devenait insupportable à ses habitants. Mais si le puissant monarque avait différé de punir ceux-ci, c'était par le désir d'écraser avant tout les premiers, venus du nord sur de frêles barques, pour envahir ses états. Ces hommes redoutables avaient su, dans maintes rencontres, faire apprécier leur courage téméraire.

En 811, afin d'en finir avec ces deux ennemis, l'empereur mit sur pied trois armées nombreuses : l'une fut lancée au-delà de l'Elbe, contre les Slaves ; l'autre marcha en Pannonie ; la dernière entra en Bretagne. Celle-ci, conduite par les chefs qui commandaient à Rennes, à Nantes et à Vannes, remplit à la lettre sa rigoureuse mission. Excités par la résistance des Bretons, les Français pillèrent, dévastèrent et brûlèrent tout ce qui se rencontra sur leur passage. Dans leur fureur, ils n'épargnèrent ni les lieux saints, ni les personnes consacrées au service des autels. Enfin, ils finirent par étendre leur fureur sur Aleth qu'ils saccagèrent, et jusqu'à l'île d'Aaron, où ils incendièrent, avec tous ses titres et ses ornements, l'église paroissiale que Saint Malo y avait fait bâtir en 545. On n'eut que le temps de sauver les reliques de Saint Malo et de Saint Aaron, qui reposaient dans cet édifice religieux.

Ces malheurs de la guerre qui se faisaient si cruellement sentir à Aleth et à l'île d'Aaron, ne furent pas les seuls fléaux qui devaient affliger le diocèse. « La mer, qu'on y avait vue faire de si terribles ravages en 709, acheva de boulever, pour la seconde fois, le territoire de Dol. Aux approches de l'automne, elle s'avança jusque sous cette ville et sous Carfantin ; elle creusa le petit lac appelé de nos jours *Mare de Saint-Coulman*. Cette horrible tempête, qui grossissait les flots et poussait l'océan hors de ses limites, dura plusieurs jours ; les environs d'Aleth en ressentirent les tristes effets : mais on ne peut préciser les limites de ses nouveaux envahissements, en sorte qu'on ignore jusqu'où le désordre fut porté. » (Manet.)

C'est ici le moment de reparler de la fable rapportée et accréditée par De la Landelle, au sujet de *la reprise d'Aleth sur les Sarrasins, par le preux Charlemagne, en personne.* Le roman en rimes gauloises trouvé en 1560 dans le couvent de Césambre, fut l'œuvre d'un moine qui voulut charmer ses loisirs. Ce poëme, en vers de dix syllabes, qui en contient un plus de trois mille, et que le père Le Long a relaté dans sa *Bibliothèque historique de France* (t. 3, p. 399, col. 1), est aujourd'hui à la bibliothèque du roi : il n'est point unique, ainsi que l'a cru ce savant religieux, mais on le trouve fort difficilement. Nous nous demanderons comment il s'est pu faire que M. de la Landelle, loin d'être frappé des absurdités, des contradictions, des anachronismes en tout genre qu'il renferme, ait ajouté foi à tout ce qui a passé par la tête du romancier.

« Aleth estoit Grand'Seigneurie et cité close de forte murailles dès avant que Dieu de la Vierge fust né, dit l'auteur. La mer battoit aux environs et arrivoit jusqu'à elle vers Bizeul. En regard de ce roc, étoit la principale porte de la ville et le pont-tournant par où l'on montoit au palais. » Ceci pourrait s'accorder avec l'histoire, tandis que « le fort donjon à plusieurs étages, de 56 pieds de haut, bâti sur un rocher escarpé près du port, et nommé par les Sarrasins la *Tour-Aquin*, parce que ses étages supérieurs servoient d'observatoire et de passe-temps au tyran, » n'existait pas alors (1). Cette petite forteresse ne fut construite qu'en 1382, comme nous le prouverons plus tard. Nous avons dit que dans son enceinte, la cité d'Aleth pouvait contenir huit à dix mille âmes. La superficie restreinte du terrain, qui se trouve lui-même environné d'escarpements qu'on ne pouvait dépasser, vient justifier notre assertion. Mais le conteur dit : « qu'à la nouvelle d'une décomfiture arrivée à son peloton d'avant-garde, le prince mahométan y rassembla sa cavalerie au nombre de *trente mille hommes,* » ce qui certes était une garnison un peu forte

(1) Cependant sur son emplacement, on remarquait les ruines d'une fortification qui dépendait d'Aleth.

pour Aleth. Par les positions qu'il fait prendre à son gré à la formidable armée du Mars français (Charlemagne), un prétendu archevêque de Dol, du nom d'Isoré, qu'Aquin avait voulu faire apostasier, et qui commandait trois mille cavaliers, avait planté sa tente vers *Bize, en Saint-Servan, devers soleil levé, jouxte un maresq, près un russel, qui court vers la cité*, où il fit élever un petit oratoire dans lequel il voulut célébrer la messe le jour de la Pentecôte; qu'ayant fait approcher sa cavalerie des murailles, elle fit pleuvoir sur les assiégés une grêle de traits qui commença à les ébranler; mais cette attaque n'était qu'une feinte. L'archevêque portait ses vues du côté du *château de Dinard*, que Grimoald tenait avec une forte garnison, et qu'on ne pouvait *assaudre* (1) *fors* (2) d'une part, à cause de la mer qui l'environnait; qu'alors petite encore estait Rance auprès de la cité, et *qu'en droit* (3) *la ville il n'y avoit de lé* (4) *plus d'un arpent, à qui l'eut mesuré* (5); qu'ayant passé le gué avec ses gens, le prélat cria aux Sarrasins qui défendaient ce château : *Rendez Dinard, que trop avez tenus, ou par cil* (6) *Dieu, lequel de tout temps fust, si vous pouvez être prins et vaincus, tretous* (7) *serez par le col pendus.* Le saint archevêque perdit mille hommes, mais aussi tous les infidèles furent brûlés dans leur forteresse. En repassant la grève, d'où la mer s'était retirée, les barbares assaillirent le pontife Isoré et ses Bretons, et leur firent payer cher leur succès d'outre-Rance. Dans le même temps, Charlemagne voyant la position critique de son général-archevêque, fit sonner la charge contre Aleth, et Isoré et les siens furent dégagés. Malgré l'impétuosité

(1) Assaillir.
(2) Excepté.
(3) Vis-à-vis.
(4) Largeur.
(5) Ce qui n'est pas, la Rance était alors presque aussi large qu'elle l'est aujourd'hui : l'irruption de l'océan, en 709, lui avait donné une grande largeur entre Dinard et Aleth. — (Voyez Manet).
(6) Le.
(7) Tous.

de l'attaque, qui dura trois jours, le monarque fut contraint de se retirer en laissant quatre cents prisonniers à l'ennemi.

« Charlemagne, désolé de l'insuccès de son entreprise, s'était retiré à son quartier-général de *Château-Doré*, où était dressée sa tente impériale, d'une richesse immense et couvrant un arpent de terrain (1). Là, le monarque avisait, avec le Duc de Naymes, sur le moyen de reprendre sa revanche, lorsqu'il apprit que le prélat-guerrier s'était emparé de vingt-neuf barques bien armées qui venaient ravitailler la place. En effet, Isoré les ayant aperçues au large, les laissa s'échouer ; et quand elles furent à sec, il les fit assaillir d'une telle manière qu'il n'en échappa qu'une seule, qui fut portée sur *Bizeul* par la marée, où elle se créva. Après cette expédition, qui enrichit l'armée chrétienne et qui désola les payens, l'archevêque vainqueur *retourna à ses herbages*, couvert de gloire, y attendre de nouveaux ordres.

« Charlemagne prit le parti d'envoyer un corps de cavalerie, commandé par Naymes en personne, *tout contremont le gué, tendre son tref* (2) *dans l'île de Césambre*, afin de barrer le passage à l'ennemi de ce côté-là. Aquin, informé de leur marche, profite d'un beau clair de lune pour faire attaquer cette escouade par ses gens, au nombre de cinq mille. »

Nous ne suivrons pas le romancier dans toutes les marches et contre-marches qu'il fait faire aux armées belligérantes, ni au milieu des combats qu'elles se livrent au gré de ses caprices ; nous ne nous arrêterons pas au blocus resserré d'Aleth par l'Empereur, quoique celui-ci eût élevé une chapelle à Saint-Servais, près de la rive où il avait dressé sa tente. Nous ne parlerons pas de cette belle fontaine (3) près le *Moustier*, qu'on eut tant de peine à découvrir, quoique ses abondantes eaux alimentassent la place,

(1) L'auteur fait ici allusion au pavillon de fin lin et varié de couleur, dont le calife Haroun-al-Raschid avait fait présent à Charlemagne.

(2) Sa tente.

(3) Sans doute, c'est cette fontaine qu'on voit à gauche, après avoir dépassé l'église, en se rendant au Port Solidor.

par sous terre, au moyen de deux canaux, l'un de cuivre, l'autre de plomb. Cependant nous dirons en passant que les chrétiens, au lieu de détourner les eaux, ce qui était fort simple, jetèrent malicieusement dans la fontaine, entre autres ordures, *de la fiente* et *du sang de bœuf*. Cette espièglerie acheva de désoler les assiégés, déjà aux abois, manquant de pain, obligés de manger, outre leur trente mille chevaux, ceux qu'ils avaient enlevés aux Francs dans le combat de Césambre, et un grand nombre d'autres pièces de bétail dont il s'étaient pourvus à l'avance. Mais ce recit qui choque la raison est moins absurde encore que celui qui relate les prouesses d'un nommé Hoës, de Morlaix : ce nouveau Nestor était âgé de 140 ans, et son beau-père avait vu trois siècles.

« Réduit à une extrémité chaque jour plus affreuse, Aquin se reprochait amèrement de s'être établi dans la ville d'Aleth, où il avait souffert tant de privations. Un soir que seul il se livrait à ses souvenirs et à ses regrets, il prit tout-à-coup la résolution de chercher son salut dans la fuite ; et aussitôt, réunissant sa femme et ceux de ses gens qu'il affectionnait le plus, il se rend au pied de sa tour (1), où était amarrée une barque qui avait échappé aux mains des chrétiens. Quoique sans provisions aucunes, le monarque sarrasin s'embarque avec son monde, fait lever l'ancre, et, gagnant la pleine mer, il ne reprend terre qu'à Terson, ville fort ancienne au-delà d'Erquy, dont aucun autre que notre poëte gaulois n'a parlé. Aquin ne s'étant arrêté là que le temps nécessaire pour se rafraîchir et prendre quelques vivres, cingla vers Saint-Mahé et Brest. Après s'être reposé jusqu'au lendemain, il s'achemina vers *Ker-aïs* (2), où il manda tous les seigneurs, ses sujets, répandus en *Bretaigne-Armorique*. Ensuite le roi sarrasin expédia un courrier à Nantes, afin qu'on lui envoyât un renfort de trente mille hommes, une forte provision de bœuf salé et d'autres vivres.

(1) A l'époque où le moine de Césambre composa son poëme, il existait en effet sur le rocher, qui sépare les ports Solidor et Saint-Père, un vieux coffre de fortification, reste informe de ceux qui protégeaient l'antique Aleth.

(2) Carhaix.

Charlemagne, après le départ du roi Aquin, ayant remarqué du désordre dans la place, fit avancer ses troupes vers la porte principale, dont les assiégés baissèrent le pont-levis pour donner entrée au vainqueur. Celui-ci pénétra dans Aleth et monta au palais, où il trouva des richesses immenses. Ensuite, en action de grâces de ses succès, il fit *bastir*, au milieu de la cité même, un *Moustier* dont le maître-autel fut dédié à Saint Pierre, prince des apôtres. Charlemagne fit baptiser tous ceux des infidèles qui voulurent l'être et trancher la tête à tous ceux qui refusèrent. Après quoi, il laissa la ville à la garde de l'*Archevêque de Dol*, à tel titre qu'il lui plairait de la posséder.

« L'empereur conduisit ses troupes contre un autre Maure, nommé Doret, neveu d'Aquin, qui occupait la ville de *Gardoine*, riche, belle et forte. Cette place, jadis dépendante de l'archevêque de Dol, était entourée d'un fossé profond, qui se prolongeait jusqu'à la mer, et qui était lui-même défendu par de longues broches de fer, où les barbares avaient planté les têtes des chrétiens tués dans la première action. La rivière de Bidon [1], qui coulait rapidement dans ce fossé, en rendait les approches encore plus difficiles. Enfin, à l'extrémité de cette cité, était un excellent château, fermé de portes *à fin argent et à fin or meslé*, dont on voyait la clarté à une grande lieue.

« L'empereur ayant donné un assaut, fut repoussé et blessé. Mais le ciel, à sa prière, envoya une affreuse tempête qui dura quatre jours. Les flots se soulevèrent d'une manière extraordinaire, et l'océan, sorti de ses limites, inonda tout le terrain sur une espace de six lieues de long, sur deux de profondeur. Gardoine ne fut bientôt plus qu'un monceau de ruines, et tous ses environs qu'une vaste nappe d'eau. Aucun de ses habitants n'échappa ; dix mille chrétiens, répandus dans le plat pays, furent victimes de ce débordement, à la fin duquel l'océan rentra dans son lit.

(1) Le Bied-Jean actuel se dégorge au pont du Blanc-Essai, entre Saint-Benoît-des-Ondes et Vildé-la-Marine.

« Ainsi débarrassé de ce puissant ennemi, qu'il avait sur les derrières de son armée, Charlemagne ne craignit plus de pénétrer dans la Bretaigne-Armorique. Il se mit donc à courir sans s'arrêter, après le roi Aquin, retranché dans Ker-aïs. Mais à l'approche de son antagoniste, le sarrasin afin de renverser les dispositions de l'armée franque qui venait l'assiéger, fit une sortie à nuit close, avec un corps de dix à onze mille hommes, *qui avaient juré par Mahomet* d'exterminer les chrétiens. Lui-même se précipite sur le duc de Naymes, à qui il porta et de qui il reçut de furieux coups. Mais à la fin, couvert de sueur et épuisé de fatigue, il se vit obligé de fuir *à frein tout avalé* (1), après avoir été témoin de la prise de sa femme, l'une des beautés de l'époque.

« Naymes ayant arrêté lui-même le cheval que montait cette princesse, s'était empressé de remettre la belle captive à Charlemagne ; celui-ci lui demanda si elle *voulait croire en chrétienté*, et sur sa réponse affirmative, le monarque confia la prisonnière à ses abbés et prélats, qui l'instruisirent et la baptisèrent.

« Dans sa fuite, Aquin s'était retiré dans un château très-fort qu'il avait du côté de la mer, où le héros des francs courut l'investir de toutes parts.

« Acculé dans ce poste comme une bête sauvage, le farouche mahométan se rua principalement sur les renforts arrivés de Rome et en fit un massacre épouvantable. Le généreux guerrier qui les commandait y perdit la vie, au grand regret de l'empereur, qui, pour en tirer vengeance, ordonna de faire rougir le fer de toutes les flèches, afin de mettre le feu aux édifices qu'elles pourraient atteindre. Ceci se passait le jour de *Saint-Martin de Tours*, onze novembre.

« Forcé de déloger encore une fois, Aquin se jeta, *à l'éperdue* et presque seul, dans l'église d'un saint hermite nommé Corentin, qui venait d'achever sa messe. Il s'y cacha de son mieux ; mais

(1) A bride abattue.

n'ayant pu échapper aux recherches du vainqueur, il fut *occis* (1), lui et les siens, dans le lieu même où ils avaient cru trouver un abri. »

Nous avons dû donner l'analyse du roman, pour montrer sous son vrai jour la fable qu'il contient, et à laquelle M. Frotet de la Landelle semble avoir ajouté foi. La croyance de cet auteur en *la vieille rime*, a donné lieu à une foule de manuscrits qui ont faussé l'opinion publique sur l'histoire du pays ; les rêves d'un moine ont remplacé la vérité, tant l'esprit a de propension à croire le merveilleux. Prendre au sérieux, comme événements arrivés à Aleth, ceux que rapporte la vieille rime, autant vaudrait admettre, pour faits historiques, les aventures du roman d'*Orlando Furioso*. D'après le poëme gaulois trouvé à Césambre, Charlemagne assiége un roi sarrasin renfermé dans Aleth ; le poëme italien, au contraire, représente Charlemagne assailli dans sa capitale par l'armée et les guerriers du sarrasin Agraman ; les prouesses de l'empereur sous les murs de Paris, comme sous les remparts d'Aleth, n'ont eu lieu que dans l'imagination des deux poëtes.

Cette *rapsodie*, ainsi que le savant Abbé Manet appelle le roman de Césambre, paraît basée sur l'ancienne topographie de nos cantons, malgré de graves erreurs sur les changements qu'y apporta le cataclysme de 709. De l'aveu de tous les historiens, Charlemagne n'est jamais venu en Bretagne ; et au lieu d'y passer sept ans, à dater de l'an 811 ou 818, comme l'avance la vieille rime gauloise, il mourut à Aix-la-Chapelle le 28 janvier 814 (2). Et enfin, bien loin de se faire l'auxiliaire des princes bretons, à l'époque où nous sommes arrivés, il les mena rudement par ses lieutenants et ses généraux, ainsi que nous l'avons dit.

(1) Tué.

(2) Louis fut associé par son père à l'empire, dans la diète d'Aix-la-Chapelle en 813, et reçut l'ordre de prendre la couronne sur l'autel, comme pour lui faire entendre qu'il ne la tenait que de Dieu. Quelques auteurs, entre autres Pierre Le Baud, prennent cette date pour celle de la mort de Charlemagne.

Toutefois, pour ne laisser aucun doute dans l'esprit de nos lecteurs sur des faits qui regardent d'une façon si particulière l'histoire du pays, voici encore ce que Messire Porée Du Parc, savant docteur de Sorbonne et chanoine de l'église de Saint-Malo, écrit à ce sujet :

« Le P. Lobineau a tiré une pièce aux archives de l'évêché, laquelle condamne tous ceux qui supposent que la ville d'Aleth avait été assiégée et prise par Charlemagne, car les lettres de protection n'en disent pas un mot et paraissent y être opposées.

« Le P. Le Cointe a en outre suivi pas à pas la vie de Charlemagne, dans laquelle il n'a pas laissé un seul vide qui puisse donner lieu de douter de la fiction de ce siège d'Aleth, faite par lui en personne, contre Aquin, roy des Sarrasins, qu'on suppose s'y être réfugié après la défaite des trois cent soixante-cinq mille des siens, par Charles Martel, dans les plaines de Touraine, l'an 730.

« C'est pourquoi on ne parlera point ici d'un roman en vers gaulois, *dont j'ai lu l'original, défectueux de quelques feuillets au commencement*, parce qu'il contient tant de fables et d'anacronismes, qu'il ne mérite pas qu'on s'arrête à le réfuter pied à pied, quoique les curieux de Saint-Malo en fassent cas, et que depuis peu il ait été traduit en prose pour en faciliter l'intelligence. Il rend Charlemagne fondateur de l'église de Saint-Servan, de la chapelle de Saint-Etienne, où il suppose qu'était l'hôpital de son armée, et de Château-Malo, où était le *cartier* du roi. »

Hélocar ou Hélogar n'était encore qu'abbé de Saint-Méen, lorsqu'il obtint de Charlemagne l'autorisation de se ressaisir des biens de cette abbaye, que le Comte Gui avait abandonnés à l'avidité de ses soldats, après avoir brûlé les bâtiments, dans la révolte des Bretons en l'an 799.

Il devint évêque d'Aleth en 812 (1) ; et l'un des premiers soins du nouveau pontife, fut de demander au même empereur,

(1) C'est le premier exemple que nous ayons vu en Bretagne d'une pluralité de bénéfices sur la même tête, quoique cette pratique ne fût dès-lors que trop usitée dans les autres parties du royaume. — MANET.

pour son église de Saint-Malo, une grâce semblable à celle qu'il avait obtenue pour Saint-Méen. Le monarque religieux, désapprouvant les excès de ses lieutenants, lui accorda la faculté de relever les murailles abattues du sanctuaire désolé.

Nanti du consentement du prince, auquel celui-ci ajouta quelques secours en argent, le prélat commença, dès l'année suivante, par rebâtir à neuf, cet édifice (1), dont il n'était pas demeuré une seule partie intacte, et le dédia à Dieu sous l'invocation de Saint Vincent, diacre de Sarragosse en Espagne, et martyr.

Les Comtes Bretons comprirent enfin que pour résister à un ennemi puissant et actif, ils devaient réunir leurs forces. Le bien général l'emporta sur leurs animosités individuelles ; ils choisirent pour chef Jarnithin, Comte de Léon, qui prit le titre de capitaine-général, et commença à gouverner la Bretagne, l'an 814 ; mais, comme les affaires étaient mauvaises, il fit peu de chose durant les 4 ans qu'il commanda. Il mourut l'an 818, et laissa deux fils qui ne lui succédèrent point.

Hélocar (2) ne s'en tint pas à ses premiers succès : deux ans après la mort de Charlemagne, il alla à Aix-la-Chapelle trouver Louis le Débonnaire, son fils. Ayant obtenu une audience de ce prince, il le supplia, en sa qualité de suzerain, de ratifier tout ce que le monarque défunt lui avait octroyé. Par cette ratification qui lui fut accordée, il prévenait toute tracasserie de la part des grands de la contrée.

« Quelle apparence, dit judicieusement M. Porée Du Parc, que Hélocar fût allé demander la protection de ces deux puissants monarques pour une petite église (Saint-Malo), bâtie sous le fief

(1) Il ne nous est pas possible de donner des détails sur le monument primitif que les flammes avaient ravagé en 811 ; mais on peut juger de celui qui le remplaça en 813, par la *nef* qui nous en est restée jusqu'aujourd'hui, et qui est un des plus anciens édifices de ce genre qui existent en France. L'architecture en est très-lourde et très-massive ; et les *bas-côtés* ainsi que *le chœur*, en ont disparu à diverses époques, par l'effet des différents accroissements qui eurent lieu dans la suite. — Manet.

(2) Dans les actes, c'est Hélogar.

de son évêché, si son église épiscopale (Aleth,) sa ville et son palais avaient été réduits par eux au point où ils le paraissent aujourd'hui ? Ce raisonnement répondra à D'Argentré et à tous les auteurs qui, par ignorance de l'acte dont il sera parlé ci-après et dont ils n'ont jamais fait mention, ont fixé comme il leur a plu dans le cours de ces deux siècles intermédiaires, le neuvième et le dixième, chacun selon ses préjugés, l'époque de la désolation de la ville d'Aleth, laquelle n'arriva que dans la fin du dixième siècle ; car si elle était arrivée plus tôt, les monuments ecclésiastiques n'eussent pas manqué d'en faire mention, soit par l'interruption dans la succession des évêques, soit par les souffrances du clergé et du peuple dans l'exercice de la religion chrétienne, sous l'oppression d'un roi sarrasin dans la ville d'Aleth ; soit enfin par la réédification de l'église, murailles et forteresses de la ville d'Aleth, telle qu'elle existait en 965. Donc cette première désolation et son époque variante, est une pure fiction, sans ajouter qu'il y eût eu, par nécessité, deux désolations et réédifications de la même église et de la même ville sous moins de cent cinquante ans, ce qui répugne au bon sens : la réalité de la dernière détruit par conséquent l'idée de la première. »

Nous avons cru nécessaire de rapporter cette citation du docte chanoine, quoiqu'elle anticipât sur les événements : c'est que non-seulement elle justifie ce que nous dirons sur la désolation de l'église d'Aleth, mais encore c'est qu'elle détruit de fond en comble l'opinion admise par De la Landelle et par quelques autres écrivains sur l'occupation d'Aleth par un roi Sarrasin. Cela posé, nous retournons à Hélocar, que nous avons laissé à Aix-la-Chapelle.

Louis accueillit avec bonté la requête de ce pontife et, le 7 des calendes d'avril, indiction 6 de l'année 814, répondant à notre 26 mars, il lui fit expédier (1) des lettres d'affranchisse-

(1) Hélocar obtint un diplôme de Louis le Débonnaire, qui se conserve dans les archives de la cathédrale de Saint-Malo. (Ogée, édit. 1780.)

ment[1], ou concession d'immunités, exemptions et autres grâces, dont voici, en abrégé et en français, le dispositif, qu'on peut lire plus au long dans les Mémoires de D. Morice, rédigés pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne (t. 1, p. 225).

« N, etc., poussés par l'amour que nous devons à Dieu et par la vénération que nous portons à ces saints lieux (Saint-Malo et Saint-Méen), voulons et ordonnons que, conformément à la charte de notre seigneur et père, ces églises tiennent et possèdent à l'avenir, en toute sûreté et inviolablement, tous les biens qui leur appartenaient de son temps. Défendons à tout juge public, ou à tout autre, soit durant notre règne, soit après, d'entrer dans les temples, dans les édifices particuliers, dans les champs, ou dans les autres possessions dont ces deux églises jouissent déjà, selon les règles de la justice et de la raison, dans l'étendue de notre empire, ou que la bonté divine voudra bien qu'ils y acquièrent dans la suite ; soit pour y juger des procès, y exiger ou percevoir *le frède*[2], y établir des maisons de *parée*[3], y recevoir des cautions pour les accusés ; soit pour y punir des ingénus ou des serfs qui habitent les terres de ces églises ; soit enfin pour recueillir des subsides, ou des prestations[4] illicites. Voulons que ledit évêque et ses successeurs jouissent sans trouble

(1) L'original de cet acte était, avant la révolution, aux archives du chapitre de Saint-Malo, où nous n'en avons trouvé qu'une copie. Deux *vidimus (a)* de la même pièce étaient précieusement gardés à l'abbaye de Saint-Méen : l'un collationné en 1294, par notre évêque Robert du Pont ; l'autre en 1541, par Etienne de Rosmadec-Goartot, sénéchal de Ploërmel. — Voyez l'Abbé Manet (Grandes Recherches.)

(2) Le frède, ou prix de la protection royale (en latin, *fredus* ou *fredum)*, était la part qui revenait au fisc, de l'amende convenue par l'assassin avec la famille de sa victime, afin de n'être pas recherché.

(3) C'est-à-dire y faire exécuter le jugement rendu par un tribunal étranger.

(4) C'est-à-dire des contributions ou impositions indues, du mot latin : *prastare*, fournir, subvenir.

(a) On appelait anciennement *vidimus*, les transcrits ou copies des pièces originales qu'on attestait *avoir vues*, parcequ'ils commençaient par ce mot ; ils faisaient la même foi que les originaux.

de ces églises, des biens qui leur sont attachés, et des hommes qui en dépendent ; et ce, en vertu du *privilège d'immunité* que nous leur accordons : notre bon plaisir étant qu'ils ne soient soumis qu'à notre juridiction royale comme étant nos fidèles ; et que, pour la stabilité de notre règne, pour le bonheur de notre épouse et de nos enfants, et celui de nos sujets, ils puissent s'occuper, en toute liberté, avec leur clergé et leur peuple, à attirer sur nous les miséricordes du Seigneur. Voulons en outre, que s'il s'élève des procès au sujet des biens que les prélats de ces églises possédaient justement avant l'incendie de ces maisons, ces titulaires soient autorisés à les répéter ou à les défendre en justice, et que nos présentes lettres leur tiennent lieu des titres qu'ils ont perdus. Et pour donner plus de force et d'authenticité à ce diplôme, nous l'avons signé de notre propre main et fait sceller de notre anneau, etc. »

Malgré son changement de nom, l'église de Saint-Malo réédifiée, continua d'être sous Saint-Vincent ce qu'elle avait été dès son principe, non-seulement un lieu d'*asile*, mais encore un lieu de dévotion célèbre, où affluèrent des pélerins nationaux et étrangers, qui se vouaient au voyage des Sept-Saints ; on appelait ainsi Saint Malo, Saint Paul-de-Léon, Saint Tugdual, Saint Samson, Saint Corentin, Saint Méen et Saint Judicaël. Ce pieux pélerinage fut durant de longues années le plus en vogue de toute la Bretagne, il y avait même un chemin tracé exprès.

Dans le courant de 817, Hélocar assista au concile provincial que Joseph Ier, archevêque de Tours, tint à Redon. Raoul Ier de Montfort, pour avoir commis, à son profit, quelques exactions sur l'abbaye de Saint-Méen, à peine sortie de ses ruines, y fut excommunié : cette abbaye, ainsi que nous l'avons rapporté, avait été déclarée indépendante de toute juridiction séculière autre que celle de France [1].

Hélocar fit placer dans son église d'Aleth une horloge ; c'était

(1) Porée Du Parc : Testament capitulaire, 1709.

une de ces informes machines à rouages et à eau, qui commençaient à cette époque à être utilisées dans le royaume. Ce digne pontife mourut à la fin de l'année 817, et fut enterré à Aleth même, ou, selon quelques historiens, en son monastère de Saint-Méen, qu'il affectionnait beaucoup.

Ermor ou Hermor (Ermorus), succéda à Hélocar immédiatement après le décès de ce dernier, et non en 833, comme le dit Ogée (1). Le pape Pascal gouvernait l'église et Joseph Ier était archevêque de Tours. Ermor était d'une famille très-illustre, ainsi que l'indique le titre de *Mactiers*, qu'on lui donne généralement. Il possédait en effet de grands biens dans la *Transylvanie-Bretonne*, ou notre Porhoët d'aujourd'hui.

Malgré les résultats désastreux qu'avaient eus les révoltes des Bretons contre Charlemagne, ils s'insurgèrent de nouveau contre son fils, en 818, croyant avoir meilleur marché de celui-ci. Louis le Débonnaire, après avoir vainement essayé de négocier un arrangement au moyen de l'Abbé Witcaire, qu'il avait envoyé comme ambassadeur au Comte de Léon, s'achemina aussitôt vers Vannes à la tête d'une nombreuse armée.

Morvan, que les Bretons avaient choisi pour Roi, afin de combattre le monarque des Francs, quitte son château, sa femme et ses enfants, et vole au-devant de l'ennemi. Après une lutte acharnée, Morvan fut tué ; sa mort consterna ceux de son parti et ils mirent bas les armes. Louis, après avoir reçu leur foi, continua de donner la garde des frontières armoricaines au terrible Comte Gui ; et Nominoë reçut le gouvernement de Vannes et de tous les pays qui en dépendaient. Toutefois l'expédition de Louis le Débonnaire ne se fit guère sentir à Aleth et à l'île de Saint-Malo, qui s'efforçaient de réparer leurs anciens désastres.

Six ans après leur défaite, les Bretons reprirent les armes

(1) Ce qui a induit Ogée en erreur, c'est qu'il aura pris pour l'époque de l'élection de ce pontife, celle de trois chartres où il est fait mention de lui, comme témoin, aux années 833 et 834 : *Emor Episcopus Martiers in Pou-tre-Coët.* — Manet.

contre les Francs, afin de recouvrer leur ancienne liberté ; mais cette nouvelle tentative ne leur attira que de nouveaux malheurs. Louis le Débonnaire rentra sur leur territoire par trois points différents, et il ne lui fallut que quarante-cinq jours pour mettre les rebelles à la raison. Cependant quelques soulèvements partiels eurent encore lieu ; Guiomarch, Comte de Cornouaille, réveillant dans tous les cœurs l'amour de l'indépendance, fut le principal auteur de la rébellion. Surpris par Lambert, gouverneur de Nantes, il mourut en 825, et l'Armorique fut entièrement pacifiée.



CHAPITRE IV.

Louis, afin de s'assurer de plus en plus la fidélité des Bretons, se décide, à l'assemblée d'Ingelheim, à leur donner un chef de leur nation. Son choix tombe sur Nominoë, descendant de Saint Judicaël, et gouverneur de Vannes; en conséquence, il l'établit son lieutenant-général de toute la province.

Cette nomination plut à tout le monde, et Nominoë s'en montra très-reconnaissant et resta fidèle à ses serments jusqu'à la mort de son bienfaiteur. Le lieutenant-général voulut un bien particulier à l'église d'Aleth et à celle de Saint-Malo : cette faveur fut dûe à l'évêque Ermor qu'il estimait beaucoup.

Quatre ans après l'élévation de Nominoë au gouvernement de toute la Bretagne, des Danois, ou hommes du Nord, s'emparèrent de l'île de Noirmoutiers, sur la côte du Poitou, et y établirent garnison. Durant les cinq premières années, ils parurent délaisser la Bretagne pour exercer leurs rapines sur d'autres lieux ; mais, ce temps écoulé, ils se décidèrent à y pénétrer. Toutefois, avant leur apparition dans nos contrées, notre pontife se rendit à Thionville, pour assister à la fameuse diète qui s'ouvrit au mois de février 835, où fut déclaré digne de l'exécration de tous les âges, ce qui avait été fait contre Louis le Débonnaire, deux ans auparavant, dans la diète de Compiègne. Après avoir gouverné 18 ans son diocèse, d'une manière remarquable, il mourut à la fin du mois de septembre de cette même année, et peu de temps après son retour de Thionville, emportant les regrets unanimes du troupeau qu'il avait si sagement conduit, au milieu des guerres qui survinrent en Bretagne à diverses époques de son épiscopat.

Après un séjour de six ans dans l'ile de Noirmoutiers, les Danois,

dont le nombre avait été augmenté par de nouvelles bandes accourues du Danemarck et de la Norwège, en sortirent en 836, comme une nuée de vautours, et s'abattirent sur notre province. Là, ils se livrèrent à toutes sortes de brigandages, et y commencèrent cette longue série de calamités qu'on ne peut lire sans maudire ceux qui les causèrent.

Jarnuvalt ou Jarnuwalt avait été élu par le chapitre et le peuple d'Aleth, le 4 octobre 835, sous le pape Grégoire IV et l'archevêque de Tours Laudren Ier ; Nominoë n'était encore que lieutenant-général de Louis, en Bretagne.

On ne sait rien de positif sur l'histoire du pontificat de Jarnuwalt. Selon le P. Le Large, sa vertu répondit à l'éminence du sacerdoce dont il était revêtu, et toutes ses œuvres annoncèrent un digne pasteur du troupeau que la Providence lui avait confié. Ce que l'on ne peut mettre en doute, c'est que ses jours dûrent être remplis d'une amère affliction ; les évêques d'Aleth furent obligés d'errer dans les campagnes pour se soustraire aux Normands, et n'eurent presque plus d'autre retraite que les chaumières. « Pour comble de maux, dit Mezerai, les méchants garnements que les désordres des guerres avaient mis en curée, vinrent non-seulement servir de guides aux forcénés qui nous tourmentaient en tant de façons, mais encore de chefs et d'investigateurs. » Dom Taillandier croit que Jarnuwalt mourut au commencement de l'année 840, mais on ignore où il fut inhumé.

Mahen ou Maën succéda à Jarnuwalt, sous le même pape et le même métropolitain que son prédécesseur. Dom Morice le cite comme témoin dans quelques actes insignifiants qu'il rapporte. Obligé de suivre son troupeau, dispersé par les farouches Normands, il reposa souvent avec lui dans les forêts et les cavernes, afin de lui conserver la religion, la fortune et la vie. L'histoire se tait sur le lieu où son corps fut inhumé ; mais elle dit qu'il fut un homme de zèle et de courage.

Sous son épiscopat, Charles le Chauve ayant succédé à Louis le Débonnaire, Nominoë prit le titre de Roi de Bretagne et en-

voya le Comte Lambert II à Nantes. Celui-ci, furieux d'avoir été mal accueilli par les habitants de cette ville restée fidèle à Charles, s'en vengea cruellement en y appelant les Normands qui ravageaient alors la Neustrie. Ces féroces auxiliaires accoururent à la voix du Comte, avec les 67 navires qu'ils montaient, et se livrèrent à d'affreux excès. Leur fatale expédition achevée, ils se rembarquèrent à bord de leurs vaisseaux et allèrent porter la désolation dans d'autres endroits.

Ce fut, dit-on, vers cette époque que les Danois firent une descente sur les côtes nord de la Bretagne ; ayant à leur tête le terrible Hastings, ils prirent et ravagèrent l'*Exobie*, ville alors considérable, à quatre lieues de Tréguier : Hastings pilla ensuite le monastère de *Trecor*.

La crainte d'un pareil traitement causa une telle alarme aux habitants d'Aleth, en particulier, que, quoiqu'ils fussent dans les bonnes graces de Nominoë, ils n'attendirent pas les secours qu'ils lui avaient demandés et se sauvèrent pour la plupart, les uns dans l'intérieur du pays, les autres sur l'île d'Aaron, qui leur offrait dès-lors plus de sûreté que leur ancienne cité.

Salaçon ou Salacon, moine de l'ordre de Saint Benoît, en Bourgogne, devint, au commencement de l'année 847, évêque d'Aleth (1) ; mais à peine fut-il installé, que les implacables Normands, qui, au mois de juillet précédent, avaient pillé et brûlé *Jersey*, vinrent assaillir sa ville épiscopale, où ils prétendaient s'établir à demeure. Toutefois ils n'eurent pas le temps d'y faire tout le mal que l'on pouvait craindre d'eux, parce que Nominoë, qui avait perdu trois batailles contre eux, se décida à leur compter une grosse somme d'argent pour s'en débarrasser.

Nominoë, qui s'était assuré de la possession de la Bretagne, après son éclatante victoire sur Charles le Chauve, près les bords de la Vilaine, voulant consolider son usurpation, entreprit de

(1) Voyez Le Baud, D'Argentré, De Vallois, le P. Daniel, le P. Dubois ; les chroniques de Saint-Brieuc et de Nantes, les archives du Mont-Saint-Michel et l'abbé Manet.

recevoir *l'onction royale*, de la main des évêques : en conséquence, il les réunit dans le monastère de Redon. Actar, évêque de Nantes, se déclara hautement contre les projets de Nominoë, qui le fit déposséder militairement. L'assemblée fut présidée par Saint Convoyon, qui servit la passion de l'usurpateur, croyant ne servir que les intérêts de Dieu. Susan, évêque de Vannes, Félix, évêque de Quimper, Libéral, évêque de Léon et Salaçon, évêque d'Aleth, qui avaient été ordonnés par l'archevêque de Tours, ne voulurent pas, ainsi qu'Actar, s'en séparer pour reconnaître un autre métropolitain que lui, et un autre souverain que Charles le Chauve. Comme la séduction ne pouvait rien sur eux, Nominoë les accusa de simonie, en recevant des présents de tous ceux qu'ils avaient ordonnés. Les quatre pasteurs compromis se défendirent avec chaleur, et dirent n'avoir reçu que la marque d'honneur qui leur était dûe, suivant les anciennes coutumes. Le pape Léon IV, auquel on en avait appelé, prononça contre les évêques une sentence conditionnelle ; c'est-à-dire, qu'il fallait déposer ceux qui seraient convaincus de simonie, mais que le jugement devait être rendu au moins par douze évêques.

Cette réponse du Souverain Pontife ne satisfit pas Nominoë ; il convoqua de nouveau quelques évêques, des abbés et plusieurs seigneurs, dans son château de *Coët-louth*, pour y exécuter, disait-il, les ordres du Saint-Père. Ce conciliabule se tint après les fêtes de Pâques de l'an 848.

Le prince breton, qui n'avait pu réunir le nombre de prélats fixé par le rescrit de Léon IV, envoya des émissaires aux prétendus criminels, afin de les effrayer par des menaces. Ils allèrent jusqu'à dire aux prélats que s'ils ne se reconnaissaient pas coupables, Nominoë leur ferait couper la tête. Cette manœuvre réussit, et les accusés avouèrent publiquement qu'ils avaient reçu des présents, et remirent à leurs juges leurs crosses et leurs anneaux, symboles de leur autorité spirituelle et de leur alliance avec leurs églises. Ils s'empressèrent de gagner la terre de France, où ils protestèrent contre l'aveu qu'on leur avait extorqué.

Salaçon fut accueilli par Jonas, évêque d'Autun, qui le fit son coadjuteur. Il passa ensuite dans son ancienne abbaye de Flavigny, et y mourut, en 866, sous l'habit religieux qu'il avait repris.

Après sa victoire sur les quatre pontifes, Nominoë remplit les places vacantes de sujets dévoués à ses volontés. Mais jugeant bien que l'archevêque de Tours n'ordonnerait pas les nouveaux pasteurs de son choix, et afin de se rendre indépendant de sa juridiction, il prit le parti de faire ériger, de sa propre autorité, une métropole en Bretagne. Il en fixa le siège à Dol (1), en mémoire des deux bienheureux archevêques Samson, dont nous avons parlé plus haut. Et pour compléter cette hardie décision tentée sans succès depuis la mort des deux saints pontifes, le roi breton créa ou recréa, en même temps, aux dépens du diocèse d'Aleth, un évêché à Saint-Brieuc, et en établit un autre à Tréguier, en remplacement de celui de l'ancienne Lexobie (2). Le schisme avec Tours fut de la sorte plus qu'à moitié consommé.

Pour mettre le sceau à ses projets ambitieux, Nominoë rassembla les pontifes et les seigneurs bretons à Dol. Là, il reçut l'onction royale des mains du nouvel archevêque Fastcaire. La cérémonie se fit avec autant de pompe et de magnificence que les rois de France en mettaient à cette solennité. L'archevêque lui posa sur la tête un diadême d'or, enrichi de pierres précieuses. L'église retentit des cris, *Vive à jamais le roi Nominoë*. Nous racontons le fait, sans discuter le droit. Actar, évêque de Nantes, refusant toujours de reconnaître ce droit, n'avait pas voulu se trouver à la cérémonie, et fut définitivement chassé de son siège.

Le nouveau roi, se voyant menacé de censures par un concile

(1) Dol avait perdu le titre de métropole pendant la domination des Francs.

(2) On voit encore aujourd'hui quelques vestiges de cette place antique, sur la rivière de Loquez, en un lieu que les paysans appellent Cosqueoudez, c'est-à-dire, vieille ville. — Manet.

assemblé à Tours par l'archevêque Ursmar, fit un irruption en France, et s'empara du Mans et d'Angers ; puis revenant sur ses pas, il reprit, sur Charles le Chauve, Rennes et Nantes. Nominoë s'avança ensuite jusqu'à Vendôme, dont il fit la conquête ; mais ce fut là que mourut ce prince (851), d'une valeur héroïque et d'un génie supérieur : si Conan-Mériadec avait fondé le royaume de la Petite-Bretagne, Nominoë en fut le restaurateur. Il soutint avec une inflexible volonté ce qu'il avait édifié : il refusa d'ouvrir une lettre du Saint-Père, au moyen d'une déférence simulée, parce qu'il présumait qu'elle lui était défavorable. Telle est réellement l'origine du long différent qu'ont eu entre eux les archevêques de Tours et de Dol, touchant leurs droits de métropolitains de Bretagne.

Guernier ou Guarnier fut placé par la force sur le siège d'Aleth, après l'abdication arrachée à Salaçon, en 848. Cet *intrus* (1) n'occupa pas long-temps la chaire épiscopale. Trois ans après son élection, soit par démission, soit par cause de mort, on ne le retrouve plus sur le siège d'Aleth.

En 851, Rétuvalart Ier ou Rethwalatre succéda à Guernier. Le 19 mai 853, suivant la chronique bretonne, il assista comme témoin à l'entrevue que Saint Convoyon eut dans l'abbaye de Saint-Méen avec Erispoé, fils et successeur de Nominoë.

Il vivait encore en 863, suivant un acte de donation faite au monastère de Redon, où il figure comme témoin. Il paraît même qu'il existait encore en 866, puisque les Pères du troisième concile de Soissons, qui eut lieu le 18 août de cette même année, reconnaissent que deux individus seulement, avaient jusque-là usurpé le siège de Salaçon, encore vivant.

Nous avons anticipé sur les dates, pour ne pas interrompre ce que nous avions à dire concernant le pontife d'Aleth. Maintenant nous reprenons notre recit au moment où Rétuvalart monta sur son siège épiscopal.

(1) Voyez L'Abbé Manet.

Le roi des Francs, Charles le Chauve, ayant appris la mort de Nominoë, crut que le temps était venu de se venger des Bretons, et marcha contre eux à la tête d'une puissante armée. Erispoé, héritier de la valeur de son père, attendit de pied ferme le monarque Franc et le battit complétement. Charles s'estima heureux de n'avoir pas perdu la liberté ou la vie, et consentit à ce que le prince breton gardât toutes les marques de la dignité royale.

Les Normands qui, au commencement du règne d'Erispoé, étaient venus de nouveau dévaster les côtes sud de la Bretagne, les avaient quittées depuis 855, après avoir eu leur arrière-garde taillée en pièces et leur butin enlevé. En 860 et 861, de nouvelles bandes, commandées par Weland, vinrent fondre sur notre province, n'épargnant ni sexe, ni âge, ni profession. Cette fois, les pillards n'entrèrent pas dans Aleth ; mais ils ravagèrent les environs, afin de se venger des pertes qu'Erispoé avait fait éprouver à leurs compatriotes. Les Normands avaient cessé de se servir d'embarcations à rames, et montaient de grandes barques qui portaient chacune de 100 à 120 hommes. Salomon III, successeur d'Erispoé, qu'il avait assassiné en l'année 866, et dernier roi de Bretagne, fut contraint de traiter avec eux ; il leur acheta même quelques-uns de leurs navires pour s'en servir sur la Loire.

Ratuili ou Ratwilius, archi-diacre d'Aleth, monta, en 866, sur le siège épiscopal, et prit le titre d'Evêque et de Comte de Saint-Malo. Issu d'une famille considérable de Bretagne, il eut d'étroites liaisons avec le roi Salomon III, et gouverna son diocèse jusqu'à la fin de l'année 872.

Ce pontife est le premier qui se soit intitulé évêque de Saint-Malo, soit pour attester son droit de propriété sur l'île de ce nom ; soit pour marquer le séjour qu'il y faisait de temps en temps à l'exemple de ses prédécesseurs ; soit encore parce que ce lieu avait déjà plus d'importance que la cité d'Aleth ; soit enfin qu'on eût dès-lors tenté la translation du siége épiscopal, ainsi que sembleraient l'indiquer les titres que prit Ratuili dans différents actes conservés, où il figurait comme témoin et qui portaient :

Ratuili, episcopo super episcopatum Sancti Machutis ; Ratuili, episcopo, in Alethâ civitate. Le titre de comte que la plupart de ses successeurs négligèrent de prendre s'était néanmoins maintenu jusqu'à la révolution de 1789 [1].

Sous l'épiscopat de Ratuili, en 868, le Cotentin et l'Avranchain subissent pour un temps les lois de la Bretagne. Charles le Chauve réconcilié avec Salomon III, lui en fait l'abandon, et ces contrées qui prirent dès-lors le nom de Terre-des-Bretons, ne furent rattachées au duché de Normandie qu'en 933. Le prince breton, en retour, s'était engagé envers le monarque français à chasser de la Loire les Normands, que commandait un renégat français, nommé Hastings. Salomon n'ayant pu réussir par la force, acheta

(1) Dans ces jours de confusion, dit l'abbé Manet, où les fiefs devenus héréditaires en France, par la faiblesse de Charles le Chauve, donnèrent à la noblesse un ascendant terrible sur le monarque et le peuple, il n'est pas étonnant que le pontife ait pris le titre de Comte, lui qui, en sa qualité de Seigneur Ecclésiastique, ne relevait que des rois de France pour *l'île d'Aaron et ses dépendances.*

La mouvance de ces sortes de bénéfices *(les fiefs)* avait été arrêtée en France comme en Bretagne, dès les quatrième et cinquième siècles, dans la personne de leurs possesseurs, sauf les deux cas de *réversion à la couronne* déterminés par la loi. M. de Courson, dans un mémoire fort étendu, dit avoir remonté le cours des âges, à partir du cinquième siècle, jusqu'à l'époque de la conquête des Gaules par César, et que cette étude lui a fourni des preuves incontestables de la proche parenté qui existait entre les coutumes bretonnes et celles des anciens Gaulois. — *L'inamovibilité* étant devenue générale dans le neuvième siècle, en France comme en Bretagne, le mal devint aussi universel.

Dès ce moment, et long-temps depuis, presque toutes les idées sociales furent confondues ; chaque particulier ne vit sa patrie que dans le canton qu'il habitait ; et son roi, que dans son seigneur. Chaque seigneur lui-même, prétendant presque ne *relever que de Dieu et de son épée*, environna un misérable donjon décoré du nom de *château*, de fossés et de retranchements, et marcha en pleine paix armé de toutes pièces, comme s'il eût eu à se défendre d'un siège. Il y eut alors parmi les seigneurs une espèce d'émulation anarchique, à qui trancherait le mieux du maître et s'approprierait le plus possible *de droits-quasi-regaliens :* aussi l'histoire du *royaume de France* n'offrit guère que des règnes peu mémorables, et l'histoire de Bretagne des déchirements intérieurs et la guerre civile. — Voyez l'abbé Manet ; M. Guizot, etc.

d'eux, l'année suivante, leur retraite, au prix de cent vaches : alors la Bretagne respira un peu durant quelques années.

Ainsi que nous l'avons dit, Ratuili mourut en 872, et l'année suivante, Charles le Chauve se trouva contraint d'accorder solennellement à Salomon III la permission de porter les insignes de la royauté.

Après le décès du pontife, l'histoire d'Aleth s'enveloppe d'un nouveau voile. Le 25 juin, Salomon III fut livré, par Pasquiten, son gendre, et par Gurwand, gendre d'Erispoé, aux Francs, qui lui crevèrent les yeux : il mourut en prison des suites de cet horrible supplice. Pasquiten occupa la partie méridionale de la Bretagne avec Vannes, et Gurwand eut le reste avec Rennes, pour capitale. Depuis ce moment la Bretagne n'eut plus que des Comtes et des Ducs à la gouverner. L'union de ces deux chefs, formée par le crime, fut de courte durée : ils moururent en 877, laissant leur patrie aux grands du pays, qui s'en disputèrent la souveraineté.

La désolation devint si grande en Bretagne, par l'effet des guerres que se livrèrent ses chefs, Alain et Judicaël, Comtes de Vannes et de Rennes, les Seigneurs de Léon et de Goëllo, petits-fils des anciens rois, ainsi que les Comtes de Cornouailles et de Poher, qu'on ne trouve nulle part, l'espace de 58 ans de trouble et de combustion, ce qui advint à Aleth, pas plus que les noms des successeurs de Ratuili. Au milieu de ces conflits, reparurent, couverts de dépouilles et du sang des Francs, les redoutables Normands, qui venaient d'assiéger leur roi dans Paris : ils apportaient à leur suite le deuil et la mort.

On sait cependant que ces hommes féroces firent une irruption dans nos deux villes, Aleth et Saint-Malo (878), et y causèrent d'affreux ravages. Les lieux saints furent profanés, les prêtres tués avec le peuple, et un grand nombre d'enfants enlevés : presque toutes les maisons devinrent désertes.

Alain III, frère de Pasquiten, et Judicaël, fils de Gurwand, comprirent que leur union seule pouvait les garantir des barbares

et l'intérêt commun réunit, en 888, ce que l'intérêt particulier avait malheureusement divisé, dix ans auparavant. Judicaël battit les Normands à Trans, et sa victoire lui coûta la vie. Alain III les extermina à son tour l'année suivante à *Questembert*, entre Redon et Vannes, sauva la Bretagne et acquit le surnom de *Grand* (1). En 890, il était reconnu Duc des Bretons, et en prit le titre.

L'orage, qui paraissait conjuré pour long-temps, se grossit de nouveau, et vint, après dix-huit ans de calme, fondre sur la Bretagne. Alain battit les Normands, reprit sur eux Coutances, et mourut en 907, fort regretté de son pays, qui l'aimait et le révérait.

Peu de temps après, Rollon qui ravageait les bords de la Seine, accepte l'offre que lui fait le roi des Francs, Charles le Simple, de lui céder à plein fief, et à titre de duché, la Neustrie (la Normandie), avec la mouvance de la Bretagne (2), à condition qu'il se ferait chrétien : en effet le fier Norwégien se fit baptiser à Rouen, la veille de Pâques (912), et tous ses gens suivirent son exemple.

Toutefois, les trente années qui suivirent la mort d'Alain le Grand, furent bien malheureuses pour la Bretagne. Durant cette période, cette province se trouva accablée par les invasions des bandes de barbares qui s'y succédaient et la bouleversaient en tous sens. Les villes d'Aleth et de Saint-Malo, qui s'étaient réparées sous le règne d'Alain, furent pillées de nouveau, en 919, par les Normands payens commandés par Raynold. Afin de leur résister, les habitants de ces cantons s'étaient mis en défense ; ce fut en vain : leurs farouches adversaires, d'abord repoussés, revinrent à

(1) La victoire fut si complète que leur armée fut réduite à 400 hommes, de 15,000 qu'elle se composait ; ces faibles débris parvinrent à regagner la côte et à s'embarquer. (888) Actes de Redon ; (890) suivant les annales de *Reginon* et de *Metz*.

(2) Cette cession de la mouvance de la Bretagne fut stipulée, disent les historiens, dans le traité de Saint-Clair-sur-Epte, dont jamais personne n'a vu ni cité aucun fragment (912). — Biographie Bretonne, p. 16 ; Pitre Chevalier.

la charge, s'emparèrent d'Aleth, et après avoir démoli une partie de ses fortifications, emportèrent tout ce qui se trouvait à leur convenance. Ils ne s'en tinrent pas là : l'île de Saint-Malo fut rançonnée, et ceux des habitants des deux villes qui avaient échappé à leur glaive, mais qui n'avaient pas eu le temps de fuir, soit en France, soit en Angleterre, restèrent captifs des barbares (1).

En l'année 930, Salvator, dont le nom semblait d'un bon augure, monta sur le siège d'Aleth, dont les évêques n'avaient plus paru depuis la fin de 872. Son épiscopat fut long, mais les détails historiques en sont peu connus. Cependant, d'après une pièce citée par Duchesne, on voit qu'il mérita le titre d'*excellent prélat*.

Il y avait à peine un an que Salvator se trouvait à la tête de son diocèse, lorsque les Danois, guidés par le cruel Félécan, battus dans le Limousin, se vengèrent de cet échec sur la Bretagne et notamment sur nos deux villes : mais les habitants du *Clos-Poulet*, joints aux Bretons, se soulevèrent le jour de la Saint-Michel suivant, tuèrent Félécan et passèrent ses compagnons au fil de l'épée (931).

Enorgueillis de leur succès, les confédérés Bretons refusent à Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie, l'hommage auquel Charles le Simple les avait assujettis envers Rollon et ses successeurs. Le prince normand irrité, ressaisit l'Avranchain et le Cotentin, pénètre par différents points dans la Bretagne, y met tout à feu et à sang, et ravage sur son passage Dol et Aleth. De là, continuant sa marche victorieuse vers l'ouest, les Comtes de Bretagne, Juhel-Bérenger et Alain Barbe-Torte, sont contraints d'implorer sa clémence. Accusé d'être l'auteur du refus d'hommage, les propositions d'Alain sont rejetées par le prince normand qui l'oblige de se réfugier en Angleterre. Guillaume accorde la paix à Juhel-Bérenger, à condition qu'il reconnaîtra les droits du vainqueur. Voici comme s'exprime M. Pitre Chevalier :

« Ainsi prise entre les Normands de la Seine et les Normands

(1) Manet (Grandes Recherches), et Dom Morice (Hist, de Bret., t. 1, p. 58).

de la Loire, abandonnée par ses plus nobles défenseurs, et par Dieu lui-même dont les saintes images avaient passé la mer, la Bretagne était, depuis trente-deux ans, la proie des hommes du nord, lorsque le digne rejeton de Nominoë, Alain, dit Barbe-Torte, vint la délivrer de ce fléau. »

Alain, Comte de Bretagne, ayant reçu l'hospitalité chez Athelstan, Roi d'Angleterre, rassemble tous ses compatriotes réfugiés dans l'île ; protégé par Athelstan, il s'embarque, après cinq ans de séjour, avec ses gens. Favorisé par une heureuse navigation, il prend terre à Cancale, marche sur Dol, attaque une troupe de Normands qu'il surprend près de cette ville et la taille en pièces. Victorieux, Alain se rembarque et tombe à l'improviste sur une autre bande de ces pillards, qui infestaient le diocèse de Saint-Brieuc. Continuant ses succès contre les barbares, il les chasse successivement de toutes les places de la province, et en dernier lieu de Nantes. Cette ville avait été saccagée tant de fois depuis trente ans, que ses habitants l'avaient abandonnée. Les Bretons, pleins d'admiration pour le chef qui les conduisait à tant de victoires, le proclamèrent leur souverain : Alain Barbe-Torte prit le titre de Duc de Bretagne.

Ce fut à cette époque que, d'après notre savant Manet, Goyon de Matignon, l'un des bannerets de Bretagne qui s'étaient le plus distingués sous les Comtes Juhel et Alain, dans leurs guerres contre les Normands, fit bâtir sur la côte, en vue de Saint-Malo, le château de la Roche-Goyon, aujourd'hui le château de la Latte, afin de prévenir le retour de ces pirates en nos contrées. Ce boulevard a long-temps porté son nom ; c'est la plus antique forteresse de toutes celles qui environnent Saint-Malo. Le moine de Saint-Aubin-des-Bois, qui mit en vers les prouesses des anciens bannerets bretons, a dit de Goyon :

Cil Chevalier, deçà, delà,
Occisait tout, sans dire : Holà !

Sa famille fournit un héros au *Combat des Trente*, le 27 mars 1351.

En 944, les terribles Normands renforcés de nouvelles bandes venues de la Scandinavie, reviennent sur nos plages, comme les flots que pousse la tempête, et surprennent Dol, au moment où on s'y attendait le moins. Les habitants se réfugient dans la cathédrale, qui était trop petite pour les contenir tous; plusieurs furent étouffés dans la foule, notamment l'évêque, dont le nom n'est pas connu. Les princes bretons rassemblent leurs troupes, afin de s'opposer à cette nouvelle irruption de la part de ces farouches ennemis : l'engagement a lieu à l'avantage des barbares qui restèrent maîtres du champ de bataille. Une seconde action eut lieu, et elle fut aussi fatale aux Bretons confédérés que la première. Maîtres du terrain, les vainqueurs se dispersent dans la contrée et viennent répandre l'alarme jusqu'aux portes d'Aleth.

« On ne saurait raconter sans horreur, dit l'abbé Manet, les meurtres, les embrâsements et les ruines qui furent le résultat de ce triste événement. Les arts nécessaires furent oubliés durant plusieurs années ; les terres demeurèrent sans culture ; toute police fut pour ainsi dire méconnue ; tout, en un mot, dans nos environs, semble rentrer dans son premier chaos, tandis que, de son côté, la monarchie elle-même continuait de perdre peu à peu tout son lustre. »

Alain Barbe-Torte, après avoir vaincu les Normands de la Loire, fit la paix avec ceux de la Seine, et recouvra tous les états qu'avait possédés Alain le Grand, sauf le Cotentin, Avranches et Dol ; toutefois Dol retourna bientôt à la Bretagne. Mais à peine ce prince eut-il ramené la tranquillité dans ses états, qu'il mourut. Alain avait régné 23 ans.

Sa mort, qui avait eu lieu en 952, fut suivie de nouveaux malheurs. Des essaims d'aventuriers que le nord rejetait dans nos climats plus doux, couvrent la Loire de leurs vaisseaux, et Nantes redevient leur proie. De là, ils se répandent jusque dans nos environs, rançonnant, pillant, brûlant au gré de leurs caprices ; ne laissant qu'une précaire existence aux misérables que

leur glaive épargne. La terreur est à son comble, et le plus grand nombre des habitants, à leur approche, abandonne ses foyers et se sauve là où il croit trouver un moyen de salut.

L'ouragan s'était à peu près calmé, et notre pays commençait à respirer, lorsque Richard Ier, surnommé *Sans-Peur*, duc des Normands chrétiens, aux prises avec le roi de France et le comte de Blois, appelle à son secours ceux de ses anciens compatriotes restés payens. A son appel, de nombreuses bandes de ces barbares accoururent à bord de leurs vaisseaux ; mais au lieu de débarquer en Normandie, ils vinrent prendre terre près de Dol. A la vue de ces nouveaux ennemis, les Bretons de nos contrées saisissent leurs longues flèches et s'avancent hardiment contre eux, pour les forcer de reprendre le large ; mais ils tombent dans un piège et sont tous massacrés. De la sorte, le pays sans défenseurs reste à la discrétion des Normands, qui s'emparent de Dol, et y mettent tout à feu et à sang.

(964.) Salvator, évêque d'Aleth, dans la crainte pour sa ville d'un sort pareil, se hâta de transférer, dans le monastère de Léhon, près Dinan, tout ce que sa cathédrale et son église de Saint-Malo pouvaient renfermer de titres, d'ornements, de vases sacrés et de reliques (1). Ne se trouvant pas encore assez à l'abri dans cette communauté, que gouvernait Juvan, le pontife prit conseil de ses hôtes, et d'un commun avis, il fut décidé qu'il devait aller en France chercher protection et sûreté. En vertu de cette décision, l'évêque Alethien, qui avait été rejoint par les clercs de Dol, d'Avranches et de Bayeux, emportant eux-mêmes ce qu'ils avaient de plus précieux, s'achemina avec ses pieux compagnons vers Paris. Hugues Capet, comte de cette ville, fit déposer les reliques que portait la sainte troupe, dans l'église collégiale de Saint-Barthelemy, qu'il fit augmenter sous le titre de *Saint-Magloire*.

(1) Le prieur Juvan suivit l'évêque Salvator à Paris. Des religieux bénédictins, sous la conduite dudit prieur, remplacèrent les chanoines réguliers qui desservaient l'église collégiale de Saint-Barthelemy.

(965.) Tandis que Salvator gagnait Paris, la presque destruction d'Aleth justifia les craintes du prélat. *Les diables et les loups* du duc Richard (1) ravagèrent nos deux communes, ainsi que la partie nord du diocèse. Le duc Geoffroi s'en plaignit à Richard ; mais celui-ci lui répondit que cela ne le regardait pas. Ces deux princes n'en vécurent pas moins en bonne intelligence.

Cependant les premières troupes auxiliaires normandes s'étaient embarquées pour leur destination primitive et avaient débarrassé le pays de leur présence ; mais d'autres bandes payennes, stipendiées par Richard, continuèrent, les années suivantes, d'infester nos contrées, et elles y restèrent jusqu'à ce qu'elles prissent leur aire pour l'Espagne. Pendant leur séjour, elles réduisirent Aleth, cette antique cité, à un tel état de désolation, que jusqu'à Jean de Châtillon, dont nous parlerons bientôt, ses évêques furent condamnés à errer à l'aventure dans leur diocèse.

Voici ce que dit notre compatriote, le chanoine Du Parc Porée, à la page 34 de son testament capitulaire, sur la fuite des pontifes d'Aleth :

« Le Père Du Bois, prêtre de l'Oratoire, dans son histoire latine de l'église de Paris, rapporte que Saint Salvator, évêque d'Aleth, l'an 965, pour éviter la fureur des Danois, transporta les corps de Saint Malo, Saint Samson, Saint Lunaire et plusieurs autres, ainsi que celui de Saint Magloire, qu'il prit au prieuré de Léhon, sous Dinan ; et qu'avec l'aide de quelques moines bénédictins il transporta et déposa ces pieux trésors, *cum quibusdam codicibus*, dans l'église de Saint-Barthelemy, de Paris : cette église était pour lors la chapelle de Hugues Capet. Les cahiers étaient apparemment les chartes et archives de son église d'Aleth, qui ont depuis disparu ; car, hors l'acte d'Hélocar sur un *vidimus* authentique, il n'en paraît aucun des temps antérieurs. »

(1) Noms qui leur avaient été donnés par l'évêque de Chartres.

« Lorsque Saint Salvator se vit hors d'espérance de tout retour, il redemanda son sacré dépôt pour le rendre à son église et aux voisines d'où il l'avait tiré ; mais il se vit obligé par une respectueuse condescendance aux volontés des princes, de leur en laisser une partie pour sauver le reste. Pour cet effet, il leur laissa le corps de Saint Magloire, en l'honneur duquel ils fondèrent l'abbaye qui porte son nom. »

« Cette acte de fondation de l'abbaye de Saint-Magloire par Robert et Eudes de Bourgogne, est hors de tout soupçon. Il est passé dans le temps qu'arriva la désolation de l'église et de la ville d'Aleth. »

« Saint Salvator se refugia à Paris, comme dans un lieu d'asile, où il fut bien reçu, avec ce qu'il avait de plus précieux, comme le porte tout au long l'acte rapporté par le P. Du Bois.

« Depuis la sortie de Saint Salvator de la ville d'Aleth, il est constant que les évêques, ses successeurs, furent errants et fort embarrassés de leur contenance, dans l'état pitoyable où étaient leur église et leur ville épiscopale, telle qu'est aujourd'hui (en l'année 1709) la cité, où il ne reste que des vestiges de murailles anciennes et une petite portion du chœur de l'église cathédrale, que le chapitre entretient sous le titre de Saint-Pierre, son premier patron, où il va tous les mercredis des Rogations chanter la messe par vénération. »

Après une désolation aussi complète de l'église de la ville d'Aleth, il n'est pas étrange qu'on ignore ce qui se passa au milieu de la confusion qui suivit, ainsi que l'embarras où se trouvèrent les évêques successeurs de Saint Salvator, pour recueillir les tristes débris de leur église et de leur ville épiscopale ; on est même contraints de s'en rapporter au *Gallia Christiana*, pour la succession des évêques. Les actes que nous citerons prouveront qu'il n'y a point eu de schisme dans ces temps-là pour l'église de Saint-Malo, quoiqu'il y ait eu différentes dénominations du siège des évêques. En effet, ces pontifes errants, sans feu ni lieu fixe, quoique toujours sacrés sous le titre d'évêques d'Aleth, signaient

diversement, suivant le lieu où ils faisaient leur demeure et d'où ils tiraient leur dénomination.

Saint Salvator, qui avait continué de résider dans la capitale, y mourut en 969 ; l'année suivante, les reliques du bienheureux Saint Malo furent divisées en deux parts : l'une demeura dans la capitale, et l'autre fut rapportée à Aleth par les religieux bretons qui avaient accompagné Saint Salvator à Paris.

Néanmoins, malgré la présence des saintes dépouilles, la cité d'Aleth, complétement dévastée par les barbares du nord, ne put sortir de ses ruines. A côté de ses débris, la paroisse de Saint-Servan augmentait d'étendue et s'administrait, quoique pauvrement, comme *bourg de campagne*. La paroisse de *Saint-Malo-de-l'Ile* méritait, par son importance nouvelle, le titre de *ville*, qu'elle portait depuis qeulques années, quoique son commerce maritime eût été interrompu par les incursions des barbares. Sa population augmentée des Aléthiens qui s'y étaient réfugiés, avait déjà sa police municipale ; sa *garde bourgeoise*, bornée au service et à la défense de la place, s'organisait d'une manière plus déterminée.

Rétuvalart, second du nom, évêque d'Aleth, apparait en 990. On le trouve parmi les neuf prélats de Bretagne, cités comme témoins des donations faites par Conan Ier, comte de Rennes, au monastère du Mont-Saint-Michel, les 28 juillet et 9 août de cette année là, qui fut celle de sa mort. Ses actions sont restées ignorées.

Raoul Ier lui succéda ; il était sur son siège épiscopal dans les premiers mois de l'année 991. Dans un fragment de la chronique de Saint Brieuc, sous la date de l'an 1008, il est qualifié du titre d'évêque d'Aleth. Il souscrivit la charte qui fut donnée par la duchesse Havoise et les princes ses enfants, pour le rétablissement de l'abbaye de Saint-Méen, qui avait été réduite en une affreuse solitude par les Normands.

L'histoire ne dit rien de plus de ce prélat, et laisse ignorer l'époque de sa mort et le lieu où il fut enterré. On suppose qu'il mourut en 1031, âgé de 81 ans au moins (1).

(1) Manet (Grandes Recherches).

Sous Raoul avait eu lieu la première canonisation par les papes. Jusque-là, les formalités en usage consistaient à insérer le nom des bienheureux dans les sacrés dyptiques (1) ; à ériger sous son invocation des oratoires ou des églises, avec des autels réservés pour y célébrer le saint sacrifice ; enfin, à retirer son corps de son premier tombeau. C'était de cette manière que la canonisation de Saint Malo avait eu lieu, ainsi que celle de ses six successeurs immédiats.

Richard II, duc de Normandie, ayant à soutenir la guerre contre Eudes, comte de Chartres et de Blois, appela à son secours de nouvelles bandes de la Suède et de la Norwège. Conduites par leurs rois, elles s'embarquèrent et vinrent descendre à Cancale, pays allié de Richard. Mais à peine les habitants de Dol et des environs furent-ils informés de leur arrivée, qu'ils coururent aux armes. Dans la pensée que ces nouveaux hôtes voulaient s'avancer dans le pays et piller comme l'avaient fait leurs devanciers, les Dolois s'empressérent d'aller les attaquer, croyant les contraindre à regagner leurs vaisseaux. Ces milices citoyennes de l'époque n'apportèrent point assez de précaution dans leurs mouvements agressifs, furent taillés en pièces et leur ville subit un nouveau sac de la part de ces étrangers. Ceci se passait en l'année 1003. Après leur expédition contre Dol, les Normands se rembarquèrent tranquillement pour aller rejoindre le duc Richard.

Sept ans plus tard, il y eut, par toute la Bretagne, une insurrection générale des paysans contre les nobles. Cette insurrection gagna nos contrées. Elle fut d'autant plus funeste, qu'elle était moins attendue. Dans l'espace de peu de jours, on vît périr une foule de gentilshommes qui avaient été surpris et dont on avait renversé ou incendié les châteaux. La consternation était partout : les paysans bretons complétaient, dans leur aveugle fureur, l'œuvre de destruction des Normands.

La duchesse Havoise, malgré la grande jeunesse du duc

(1) Ou tables ecclésiastiques, contenant la liste des prélats décédés.

Alain IV, son fils, voulut qu'il montât à cheval et qu'il se mit à la tête de la noblesse La présence du jeune prince ranima le courage abattu des seigneurs bretons et des citoyens amis de l'ordre public ; en sorte que les révoltés, sans chefs pour les diriger, furent remis dans le devoir.

Après avoir étouffé la révolte des paysans, le duc Alain, devenu homme, en eut une autre à appaiser en 1024 ; ce fut celle de plusieurs seigneurs bretons qui s'étaient insurgés contre son autorité. Le régime, féodal abusant de sa puissance, commençait les excès qui devaient le compromettre. En effet, la féodalité voulait tout diriger, tout régler et imposer son joug à tout. Elle s'était appropriée jusqu'aux édifices sacrés, qu'elle légua en héritage, et par là ôta au prêtre son indépendance. L'église de Saint-Malo, durant les siècles de violence et d'anarchie qui suivirent la mort des faibles descendants de Charlemagne, était passée, comme presque toutes les autres églises de la province, entre les mains des laïques, qui disposèrent de ses revenus comme de leur propriété particulière, quoique l'Empereur et son fils, Louis le Débonnaire, en eussent fait don à l'évêque d'Aleth. C'était en quelque sorte un *bénéfice militaire*, pour de légers services rendus à l'état : à la seule condition de fournir au modique entretien de l'édifice et des desservants.

Afin de rendre le ciel favorable à sa cause, durant la guerre qu'il entreprit contre Judicaël, son oncle, et les autres barons insoumis, il donna à Hinguetin, abbé de Saint-Jagu et de Saint-Méen, tous les secours dont il avait besoin pour terminer la restauration de ce dernier monastère, dont il avait souscrit la charte de rétablissement, et sur laquelle Raoul avait apposé son seing.

La mort de Judicaël, chef des rebelles, dans le château de Malestroit, en 1024, fit rentrer dans l'ordre tous les autres seigneurs, ses partisans. Alors Alain, victorieux de ses ennemis, accompagné de l'évêque d'Aleth et d'un grand nombre de prélats et de gentilshommes, alla rendre grâces à Dieu de ses succès

dans l'abbaye de Saint-Méen, dont il doit être regardé comme le troisième fondateur.

C'est à cette même année que, d'après l'abbé Manet, on doit fixer la date de la première conquête faite sur la mer, depuis Château-Richeux jusqu'au Pas-au-Bœuf. Ce terrain fut donc repris sur l'élément destructeur, qui l'avait envahi en mars 709, dans la baie de Cancale et du Mont-Saint-Michel.

Alain IV refusait toujours l'*hommage par parage* à Robert Ier, duc de Normandie, surnommé *Robert-le-Diable*. Celui-ci, pour l'y contraindre, fit bâtir (1028), sur les limites des deux duchés, divers forts, entre autres le château de Pontorson, proche la rivière de Couesnon. De là, pénétrant jusqu'à Dol, qui tomba en son pouvoir, il put ensuite s'avancer dans nos alentours, qu'il saccagea. Eudon, frère du duc de Bretagne, remporta d'abord quelques succès sur les ennemis, puis fut battu par eux. L'archevêque de Rouen, qui était l'oncle des deux ducs, détermina Alain à faire l'acte de soumission qu'il contestait à Robert, son cousin : il eut lieu dans l'abbaye du Mont-Saint-Michel en 1029.

Hamon III succéda à Raoul Ier sur le siège d'Aleth en 1032, signa comme témoin de la fondation de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, faite par le duc Alain, et employa le titre d'évêque de Saint-Malo. Cette même année, le même duc confirma à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, les églises de Saint-Méloir-des-Ondes et de Cancale, que son père et sa mère avaient données à cette maison célèbre. Il y ajouta lui-même la concession du Portz-Pican, situé près de la pointe du Groin, qui forme l'extrémité ouest de la baie au nord de la Houle.

La sage et prudente duchesse douairière Havoise, sœur de Richard II, duc de Normandie, meurt le 21 février 1034, et ses deux fils, Alain, qui avait succédé à son père Geoffroi Ier, et Eudes ou Eudon, comte de Porhoët, après avoir vécu en bonne intelligence, se battent sur son tombeau. Eudon forme la tige de la grande maison de Penthièvre, branche cadette de Bretagne, dont les démêlés avec la branche aînée dureront 500 ans.

Une remarque essentielle à faire, c'est que Geoffroi fut le premier duc breton sous la vassalité normande ; ce fut aussi sous son règne que le titre de Duc reçut une signification plus spéciale, inférieure à celle de Roi, supérieure à celle de Comte. A dater de cette époque, avec la royauté de Hugues Capet, l'histoire des Francs finit, et celle des Français commence. L'influence française va désormais succéder à celle des Francs en Bretagne.

La fatale scission des fils de Geoffroi, provint de leur partage de l'héritage paternel. Eudon avait eu, pour sa part, les comtés de Penthièvre, de Porhoët, de Goëlo, de Carhaix, de Lamballe, de Chatel-Audren, de Jugon, de Châteaulin, de Lanvollon, de Roche-Suart, de Minibriac, de Broons, de Saint-Brieuc. Alain s'était réservé le surplus du duché, avec la propriété des grandes villes qui se trouvaient dans les comtés donnés à son frère. Eudon y consentit, mais demanda la totalité des évêchés de Dol et d'Aleth ; et comme son frère aîné s'y refusait, il leva des troupes et se saisit des pays qu'il réclamait.

Alain rassembla ses sujets et alla mettre le siège devant le château de Léhon, sous Dinan, et marcha sur Aleth, où Eudon avait mis garnison. Le duc força son frère à se retirer à Guingamp et ce dernier se prépara à recommencer la lutte. Judicaël, évêque de Vannes, et oncle des deux princes, travailla à un raccommodement. La souveraineté resta à Alain et à ses successeurs ; Eudon conserva tous ses comtés, auxquels on ajouta la propriété de la ville de Dol, où ses descendants se maintinrent jusqu'au treizième siècle.

Alain mourut, et l'ambitieux Eudon s'empara du gouvernement du duché et de la personne de Conan II, son neveu, encore au berceau. Ainsi revêtu de l'autorité, il passe le Couesnon, et pénètre en Normandie, croyant avoir des droits sur cette province, au détriment de Guillaume II, dit le Batard. Mais après avoir pillé et ravagé l'Avranchain, il fut battu à *Mortemer*, et à *Hambrières*, et forcé de rentrer en Bretagne. Les religieux

du Mont Saint-Michel firent fondre une grosse cloche, qu'ils nommèrent Rollon ; ils la sonnaient chaque fois qu'ils voyaient les Bretons se mettre en campagne, afin de rallier leurs vassaux.

La rigueur qu'Eudon exerçait envers son neveu, fit craindre qu'il ne voulut déposséder l'enfant et mettre la couronne sur sa tête. Il se forma un parti de seigneurs puissants qui réussirent à délivrer le jeune Conan II de ses mains (1047). L'année suivante, le jeune prince, âgé de 8 ans, fut reconnu solennellement à Rennes pour souverain de toute la Bretagne ; .mais Eudon conserva encore, pendant huit autres années, la régence que la nature et les lois lui assuraient. Il continua à gouverner la province, nos villes d'Aleth et de Saint-Malo, en particulier, tantôt sous le titre de duc, tantôt sous celui de Comte de Bretagne. Au reste, le comté de Penthièvre formait une des plus belles terres du royaume, lorsque Charles IX l'érigea, le 7 septembre 1569, en duché pairie, en faveur de Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, dit le *chevalier sans peur*, et gouverneur de Bretagne pour le monarque depuis cinq ans.

On ignore l'époque précise de la mort de Hamon. Le P. Lelarge lui assigne l'année 1058, mais c'est sans doute une erreur, puisque le siége était alors occupé ; à moins, cependant, qu'il ne se fût demis en faveur de son successeur, Martin, qui assista, le 13 novembre 1054, comme évêque d'Aleth, à la dédicace de l'église de Cormery, en Touraine, faite par Barthelemy I[er], archevêque de Tours, dont tous les prélats de Bretagne commençaient à se rapprocher, excepté ceux de Dol, de Tréguier et de Saint-Brieuc, depuis la sentence du pape Léon IX, en 1050, défavorable aux prétentions de l'église métropolitaine de Dol.

Martin assista encore, en 1058, au concile tenu à Châlons, par Hildebrand, légat du Saint-Siége. On ne sait pas plus que pour son prédécesseur, l'époque de sa mort, qui dut cependant arriver avant l'année 1061.

Renaud était depuis un an en possession du siége épiscopal

d'Aleth, lorsqu'il fut appelé à connaître du procès qu'eurent ensemble les abbayes de Marmoutier et de Redon, pour la possession du prieuré de *Saint-Sauveur-de-Béré*, proche de Châteaubriand. Dans la pièce de cette procédure, le prélat est qualifié *Evêque de Saint-Malo-de-Beignon*, baronie appartenant à l'évêque, à 14 lieues au sud de Saint-Malo, par laquelle il devait au duc, *à la rendue de ses ost trente archiers o* (1) *arcs, et sayettes*, comme il est prouvé à la reconnaissance faite à Jean II, duc de Bretagne, l'an 1294.

Vers l'an 1070, Renaud consentit à la donation faite aux moines de Redon par Judicaël, seigneur de Lohéac : dans cet acte il est titré *Evêque de Saint-Malo*. Le fameux comte Eudon mourut en 1079, et fut enterré dans la cathédrale de Saint-Brieuc. L'évêque d'Aleth et plusieurs autres seigneurs et prélats assistèrent à cette pompe funèbre.

Cette qualification d'évêque d'Aleth est donnée au pontife par la *Chronique de Bretagne ;* celle d'évêque de Saint-Malo par la *Chronique de Rhuis* ; ce qui confirme que son siège, comme celui de ses prédécesseurs, ne cessa d'être soit à Aleth même, soit à Saint-Malo, qui en était une dépendance. De son temps et de son consentement, fut bâti le monastère de la Sainte-Trinité de Combourg, par Rivallon, seigneur du lieu.

Renaud administrant la partie du diocèse voisine d'Aleth, comme tout le diocèse en entier, interposa sa médiation entre Guillaume de Tinténiac et l'abbesse de Saint-Georges de Rennes, qui s'opposait à ce que le premier bâtit une chapelle en son château. Guillaume eut sa chapelle, au moyen de quelques concessions à l'abbesse.

Suivant la Chronique de Nantes et de Rhuis, et en cela d'accord avec Pierre Le Baud, ce prélat mourut en 1081.

Afin de remédier à certains désordres qui se commettaient la nuit, Guillaume II, dans une assemblée d'évêques et de seigneurs

(1) Avec.

qui eut lieu à Caen, ordonna de sonner le soir, à heure fixe, une cloche particulière, afin d'avertir chacun de fermer ses portes et de prier Dieu. Comme cette pratique était d'une bonne police, elle fut adoptée en d'autres lieux et notamment à Saint-Malo, où cette cloche se faisait entendre à 10 heures. Plus tard, nous aurons occasion de revenir sur ce sujet.

Ce même duc Guillaume, provoqué par son parent Conan II, duc de Bretagne, qui lui avait demandé son duché en faisant entrer des troupes dans le pays d'Avranches, s'avança sur la frontière de ses états, pour repousser le prince breton. Le duc de Normandie fit bâtir le fort de Saint-James-de-Beuvron, traversa le pays de Dol et se rendit à Dinan, qu'il prit par composition. Conan envoya un cartel à Guillaume qui, au lieu d'y répondre, gagna le *chambellan* du prince breton. Ce traître empoisonna le cor, les rênes et les gants de son maître qui mourut subitement.

Peu de temps après cet acte de lâcheté, Guillaume rendit volontairement cette place, dont le siège est représenté sur une tapisserie que l'on conserve dans la cathédrale de Bayeux.

On ignore quelle fut la part que prirent les villes d'Aleth et de Saint-Malo dans ce démêlé du prince breton contre son belliqueux et dangereux voisin, et contre plusieurs seigneurs mécontents de son gouvernement. On sait seulement que lorsque Guillaume s'embarqua (1066) pour la conquête de l'Angleterre, nos deux villes fournirent un certain nombre de navires.

Cinq mille bretons, au nombre desquels était un Seigneur des environs de Saint-Malo, auraient, sous la conduite d'Alain Fergent, accompagné le héros conquérant.

Le nouveau roi d'Angleterre revint dans ses états, et sa première pensée fut d'aller assiéger Dol, parce que Hoël V, comte de Cornouaille et de Nantes, beau-frère et successeur de Conan II, refusait l'hommage que son père avait reçu du duc de Bretagne. La place tenait depuis quarante jours, lorsque Philippe Ier, roi de France, vint faire lever le siège (1075). C'était un

événement remarquable de voir la France s'unir à la Bretagne contre la Normandie.

A cette époque une terreur panique s'empara de toutes les populations de la chrétienté : on s'attendait à la fin du monde. Chacun se préparait à la mort ; l'un prenait le cilice, l'autre le froc ; le plus grand nombre partait pour la Palestine ; ceux qui restaient priaient et demandaient pardon au ciel ; d'autres croyaient obtenir l'absolution en donnant leurs biens aux monastères et aux églises. Ce fut dans cette disposition des esprits que parvinrent les lamentations des chrétiens de la Terre-Sainte, outragés par les enfants de Mahomet. A leurs cris, l'Europe s'ébranla toute entière. Ceignant l'épée et se parant de la croix, une foule innombrable de pélerins guerriers partit pour aller attaquer les soldats du prophète. L'Asie avait envahi l'Europe ; les croisades jetaient à leur tour l'Occident sur l'Orient.

Daniel I[er] succéda à Renaud, vers la fin de l'an 1081, si l'on en croit la *Chronique de Rhuis*, et mourut en 1085, suivant la même chronique. Une notice du *prieuré de Saint-Martin de Combourg*, atteste que ce pontife assista comme témoin à la donation qu'un certain Hervé fit, à ce prieuré, de l'église de Laugau et de quelques biens fonds. Daniel est qualifié, dans cette pièce, d'évêque de Saint-Malo.

Alors, dit l'abbé Manet, les livres étaient si rares, qu'une comtesse d'Anjou acheta un recueil d'homélies 200 brebis, un muid de froment, une autre de seigle et un troisième de millet : c'est ce qui fait que l'histoire de ce temps se trouve si confuse et si pauvre d'événements.

Il paraîtrait que l'argent était aussi rare que les livres, puisque Alain Fergent, fils de Hoël V, couronné duc en 1084, vendra aux moines de Quimperlé une belle terre pour mille sols et un cheval.

C'est encore à cette époque qu'on rapporte l'origine du blason, science qui apprenait à déchiffrer les armoiries devenues, dès l'an 934, des marques héréditaires de noblesse et de dignité.

Guillaume II veut de nouveau, en 1085, obliger les Bretons à lui faire l'*acte de soumission*, auquel ses prédécesseurs les avaient contraints. Pour cet effet, il passe le Couesnon et vient mettre le siège devant Dol, qui, malgré son état d'appauvrissement, refuse de capituler. Alain Fergent accourt de Rennes délivrer l'orgueilleuse bicoque qui avait osé résister au conquérant de l'Angleterre. A l'approche du duc Alain, la peur saisit à un tel point Guillaume, qu'il décampe en désordre et laisse aux mains des Bretons une partie considérable de ses bagages ; elle fut estimée quinze mille livres sterlings, somme immense pour ce temps-là.

Cet acte de bravoure auquel participèrent nos populations, vu leur voisinage, valut au duc de Bretagne la main de la princesse Constance, fille du duc de Normandie. En effet, un an après ses succès à Dol, il l'épousa à Caen, où il s'était rendu pour la cérémonie.

Benoît II, et suivant quelques-uns Judicaël II, remplaça Daniel, et gouverna tout le diocèse d'Aleth depuis l'année 1086. Il avait reçu une éducation distinguée, conforme au rang que tenait sa famille dans la province, et s'était fait bénédictin. Benoît eut pour frère Geoffroi, qui, comme lui dans les ordres, devint archevêque de Rouen. Le nouvel évêque d'Aleth assista, en cette qualité, aux obsèques de la duchesse Constance, qui se firent dans le mois d'août 1090, à l'abbaye de Saint-Melaine, à Rennes ; et deux ans après, à celles d'Anne de Léon, vicomtesse de Porhoët, dont les dépouilles mortelles furent déposées dans l'église Sainte-Croix de Josselin.

Vers cette époque, les habitants de Saint-Malo, assistés par ceux d'Aleth, armèrent trois bâtiments pour courir sur les Anglais, qui avaient élu roi Guillaume le Roux au préjudice de Robert, son frère aîné. Cette préférence injuste déplut aux Bretons en général, et aux Malouins en particulier. Les trois bâtiments de guerre, parvenus en haute mer, s'étaient emparés de deux gros vaisseaux ennemis, très-richement chargés, et les

conduisaient dans notre port, lorsqu'au moment de donner en Rance, une bourrasque de vent contraire survint et les jeta aux îles de Chausey(1). Là, nos croiseurs rencontrèrent l'hermite Bernard, qui vivait dans la solitude. Le saint homme employa inutilement toute son éloquence pour persuader aux capteurs de relâcher leurs prises ; ceux-ci, ne tenant aucun compte des recommandations de l'abbé, remirent à la voile pour regagner leur port d'armement. A peine étaient-ils parvenus à la moitié de leur trajet, qu'une nouvelle bourrasque plus furieuse que la première, s'éleva de l'ouest et les repoussa sur la rade qu'ils venaient de quitter.

Les dangers qu'ils avaient courus furent pour nos navigateurs Malouins et Aléthiens un avertissement du ciel ; ils écoutèrent cette fois la parole de Bernard et se convertirent. Ils poussèrent même l'humilité si loin, ajoute la chronique, qu'ils témoignèrent aux Anglais leurs sincères regrets de les avoir arrêtés, et leur rendirent leurs vaisseaux qu'ils avaient pris.

En 1095 eut lieu la première croisade. On vit alors toute la chrétienté, sous la forme d'une seule nation, envahir l'Asie. Godefroy de Bouillon, qui en était le chef, fit la conquête de Jérusalem en 1099. Un grand nombre de nobles bretons et des gentilshommes des environs d'Aleth qui s'étaient croisés, faisaient partie de l'armée chrétienne.

Nonobstant les divers titres que prenait Benoît, et les signatures qu'il donnait indifféremment comme évêque d'Aleth, de Saint-Malo-de-l'Ile, et de Saint-Malo-de-Beignon, l'autorité de l'église d'Aleth subsistait également et se faisait sentir lorsque l'occasion s'en présentait (2). L'excommunication jetée par le

(1) Voyez la Vie de Bernard d'Abbéville, premier abbé de Tyron, par Godefroy le Gros.

(2) Ex Codice S. Michælis de Tumba. — Notum sit tam præsentibus quàm futuris hominibus, quam emendationem fecerit, Guegonus vicarius Hersadi filius, super infractura ecclesiæ B. Petri Alethensis, quam in diebus sanctæ quadragesimæ intra ipsam ecclesiam facere præsumpsit anno ab incarnatione domini MXCVIII. — Cum itaque in subsequenti æstate divino judicio gravi plagâ in capite

pontife en 1098, sur deux seigneurs du pays, en est la preuve bien évidente (1).

Guégon exerçait, dans le *Clos-Poulet*, en sa qualité de vicaire (2) ou voyer du Comte, ou chef temporel de la contrée (3), la moyenne et basse justice. Cet homme, excessivement avare, n'avait jamais voulu ratifier, en qualité de parent, et selon la coutume, la concession que Robert, fils de Bresel, seigneur de

esset vulneratus, et inde timeret mori, vocans, et obnixè per nuncios deprecans præsulem præfatæ ecclesiæ, *Benedictum* nomine, qui tunc forte apud S. Maclovium de insula morabatur, ut ad se visitandum veniret, et super tanti sacrilegii crimine quod in deum et prædictam ecclesiam exercuerat, emendationem suam reciperet.

Cùm in primis venire contemneret, tandem ad cum venit, plorans ijitur peccatum suum, ab eo et a presbyteris secum adstantibus confessionem canonicam suscepit, subeâ conditione : Ut omnia quæ rapuerat in prædictâ ecclesiâ et pauperibus abstulerat in proximò redderat, et arma non ferret, nisi cum consilio et licentiâ episcopi. Ecclesiæ verò Aletensi B. Petri hoc modo satisfecit, concessit enim totam terram liberam absque aliquâ calumniâ in perpetuum, quam prius dederat *Roitbertus Breseli filius* in elemosynam Episcopo Benedicto et omnibus successoribus sibi Episcopis ; investiens Episcopum de hoc per virgam ejus pastoralem. Præter hoc etiam dedit *ipse Guegonus*, et frater *Haymo*, Ecclesiæ B. petri et episcopis ejus in elemosynam perpetuam duas partes decimæ præfatæ terræ quas in manu suâ tenebant. Dedit quoque episcopo in Elemosynam ipse Guegonus duas partes decimæ carrucæ suæ. Concessit etiam fieri cæmeterium de una corda juxta ecclesiam in terrâ suâ. Super his itaque omnibus sunt hi testes, Benedictus episcopus, qui hoc donum suscepit. Galterus monachus, arratuilus, Rotbertus clericus Episcopi, filius Johannis, Hugo presbyter, Guillelmus presbyter, etc.

Quicumque ijitur hoc donum abstulerit ecclesiæ et Episcopis ejus, sit excommunicatus.

(1) Le comté suburbicaire d'Aleth se divisait, comme tous les autres, en plusieurs vicariats. Le ministère des vicaires ou lieutenants du comte, était de lui faire payer les revenus, impositions, taxes, coutumes, etc. — Manet.

(2) Les *vicaires* ou *voyers* étaient ceux que le duc, le comte ou les seigneurs propriétaires avaient établis chefs d'armes ou de justice dans leurs domaines. Les prévôts étaient chargés de l'exécution des jugements. La charge de vicaire était héréditaire.

(3) La qualité de comte ne se prenait que par les ducs, après eux par les seigneurs de Penthièvre, de Rennes, de Nantes et de Cornouaille. Le second titre après celui-là était la qualité de vicomte. — Manet.

Plouer, avait faite à l'église Saint-Pierre, en la cité, d'un champ dit depuis le *Pré-Bresel*. Guégon s'était même ressaisi des deux tiers de la dîme de ce terrain, qui était proche de la porte d'Aleth et du cimetière de Saint-Servan (1), que couvre le parvis de l'église actuelle. Enfin ce champ, que le peuple a fini par appeler *Pré-Becel* ou *Pré-Mecel*, formait un contenant de trois journaux ; il s'étendait depuis l'ancien presbytère, situé sur la place du bourg, jusqu'aux Bas-Sablons, en tirant vers la Ville-Collet.

Le vicaire, peu de temps après, se conduisit plus mal encore : aidé de son frère, Robert Haimon, il enfonça la porte de l'église d'Aleth, qui n'était plus qu'une petite chapelle, sous l'invocation de Saint-Pierre, brisa les troncs et prit l'argent qui appartenait à l'église et aux pauvres. Cette coupable action fit que Benoît excommunia les deux frères ; mais Guégon étant tombé dangereusement malade, eut recours à la clémence de l'évêque, lequel pour lors demeurait par cas fortuit, depuis la désolation d'Aleth, dans l'île d'Aaron. Après bien des instances, le pontife se rendit chez le malade, qui lui fit la confession publique de son crime, *corâm clero*, et en obtint l'absolution, à certaines conditions, qui furent portées dans des actes qu'on rédigea de suite. Ces actes, au nombre de deux, furent découverts par le P. Sirmond, jésuite, dans les archives du Mont-Saint-Michel, où ils avaient été portés par Donoual, évêque d'Aleth et profès de ladite abbaye. Ils furent imprimés en 1622 par les soins du savant chanoine Dormet, auquel le P. Sirmond en avait envoyé des copies.

A propos de ces deux actes qui commencent : *Ego Guego*, *Ego Robertus vicarius de Plouernio*, cette qualité de vicaire, dit l'abbé Porée, était prise par des personnes nobles, tels qu'étaient autre-

(1) Cette désignation de l'emplacement du cimetière d'alors, fixe bien la limite de la cité d'Aleth dans cette partie. Il ne faut pas confondre cet ancien lieu de sépulture avec celui de la *Vigne-ès-Chats*, où l'on enterre de nos jours.

fois MM. de Plouer, lesquels faisaient profession d'armes, puisque, outre leur donation, l'absolution qui leur fut donnée par l'évêque Benoît porta pour pénitence qu'ils ne prendraient les armes qu'avec sa permission : *sinè consilio episcopi*.

Ce champ de *Pré-Bresel* que restitua Guégon et auquel il ajouta une partie de son domaine pour accroître le cimetiére, avait si peu de valeur que trois siècles après la donation il fut arrenté au prix de cinq livres seulement par le chapitre, au chanoine L'Epervier, recteur de Saint-Servan, pour lui et ses successeurs. Mais vers la fin du dix-septième siècle, Dom Allain, recteur de cette paroisse, en fit l'arrentement à différents particuliers pour un nombre considérable de boisseaux de froment ; et de la sorte, cette grande étendue de terre, amortie depuis sept cents ans, rentra dans le domaine des regaires du chapitre de Saint-Malo.

Arrivés à l'année 1100, nous allons dire quelques mots sur l'état de la paroisse de Saint-Servan, et aussi sur sa première église, à laquelle succédèrent deux autres, nous réservant de parler de ces deux édifices à l'époque où ils furent érigés.

Quoique les barbares du nord eussent cessé leurs excursions sur nos côtes, l'antique Aleth, dévastée par eux, abandonnée de ses plus notables habitants, laissait ses murs renversés pour ne plus les relever ; elle voyait, avec une sorte d'indifférence, la plupart de ses maisons démolies ou inhabitées. Aleth était toujours la ville épiscopale, elle en portait du moins encore le nom ; mais, de son église cathédrale, il ne restait que le chœur qui avait échappé au ravage des hommes du nord, et par l'état de dégradation de son monastère, cette ancienne cité ne pouvait offrir à son pontife un logement digne de lui. Saint-Malo présentait un contraste frappant avec Aleth : à mesure que cette cité-mère perdait de son importance, la nouvelle ville augmentait la sienne.

A peu de distance de la porte d'Aleth, et non loin de la rive Est de la Rance, dans le cimetière dont nous venons de parler,

était la petite église paroissiale, dédiée à Dieu sous l'invocation de Saint-Servais, évêque de Tongres, et qu'on s'est accoutumé mal-à-propos à appeler Saint-Servan. Cette église était bien peu de chose, tant pour son architecture que pour ses dimensions, mais elle suffisait à la population du lieu. En effet, une cinquantaine de maisons, couvertes de chaume, se groupaient autour du petit temple chrétien et composaient la paroisse sous la dénomination de *bourg :* cette dénomination est encore en usage dans le *Clos-Poulet* pour désigner cette partie Ouest de Saint-Servan. Sur le vaste territoire que couvre aujourd'hui cette ville récente, se trouvaient quelques petits villages, tels que ceux de la *Roulais*, de *Boisouse* et de *Lambéty ;* sur le surplus du sol, plus ou moins bien cultivé, on remarquait quelques habitations éparses, surtout du côté des *Bas-Sablons*, où était le chemin de communication d'Aleth à Saint-Malo, depuis l'irruption de l'océan en mars 709.

Le chapitre d'Aleth y percevait seul les dîmes, parce que dès la fondation de l'église Saint-Servais (1), qui remonte aux premières années de l'épiscopat de Saint Malo, il y avait exercé, par plusieurs de ses membres, les fonctions de pasteur ; et le chapitre de la ville de Saint-Malo, qui succéda à celui d'Aleth, la percevait encore à l'époque de la révolution, sauf quelques légères inféodations qui avaient été faites plus tard.

Par sa proximité avec Aleth, la petite paroisse de Saint-Servan aurait dû être considérée comme une annexe, ou plutôt comme le faubourg ; mais il n'en était pas ainsi : cette paroisse s'administrait au civil comme purement rurale ; en cette qualité, elle était passible de diverses charges sordides et roturières, imposées alors à ceux qui demeuraient hors des villes.

« Tout, à peu d'exceptions près, dit l'abbé Manet, y était *peuple*, comme dans les simples hameaux, et plus riche en foin qu'en argent, craignait peu le pillage. »

(1) La fondation de cette paroisse remonte à l'année 540. — Abbé Manet.

(1106.) Les Bretons, qui avaient soutenu Henri Ier, roi d'Angleterre, lorsqu'il n'était que simple seigneur du Cotentin, s'unissent de nouveau à lui contre Robert II, son frère, duc de Normandie, et contribuent au gain de la célèbre bataille de Tinchebrai (1107). Nos compatriotes revinrent dans leurs foyers chargés de butin. Un chevalier des environs, Guillaume d'Aubigné, se distingua d'une manière remarquable dans la mêlée, où le duc Robert fut fait prisonnier.

(1108.) L'année suivante, Benoît accorde à quelques hermites d'aller s'établir sur le monticule de Césambre, qui n'était pas encore réduit à l'état d'*île parfaite*, comme de nos jours. L'histoire ne nous a rien laissé de la vie aussi sainte qu'obscure de ces pieux solitaires.

Ainsi que nous l'avons dit, l'église de Saint-Malo tomba, par les malheurs des temps, entre les mains des laïques. Dans le onzième siècle, les conciles ordonnèrent qu'on retirât d'eux les églises dont ils s'étaient emparés, et le clergé rentra dans la possession de ce que les laïques avaient usurpé sur lui. Benoît, évêque d'Aleth, pour obéir aux lois ecclésiastiques, disposa de l'église de Saint-Malo, devenue de Saint-Vincent, dans l'île d'Aaron, en faveur de Guillaume, abbé de Marmoutier, et de ses religieux, et lui en accorda la possession l'an 1108, acte qui fut confirmé par le pape Pascal II, l'an 1109 (1).

« Moins on a à perdre, dit encore l'abbé Porée, plus on est libéral. Ce fut apparemment l'esprit de cette maxime qui porta Benoît, évêque d'Aleth, l'an 1108, a donner à Guillaume, abbé de Marmoutier, l'église de Saint-Vincent en l'île d'Aaron, sur laquelle Benoît avait établi sa demeure depuis le désastre de son église. Or, qu'un évêque appelle des moines étrangers pour desservir une église qui lui convenait si fort, c'est un fait étrange ; mais qu'il leur en transporte la propriété, *cum suis appendicis*, qui consistait dans le contour du rocher, avec les droits honori-

(1) Albert le Grand, etc.

fiques et utiles sur mer et sur terre, c'est l'effet d'une libéralité qui paraîtra hors de saison à tous ceux qui en examineront les circonstances. »

Cette concession de l'évêque à d'anciens confrères était en effet bien extraordinaire, car l'église du rocher d'Aaron était, plus que tout autre, à la commodité des prélats d'Aleth, dont la cathédrale était aux trois-quarts ruinée (1). Cette concession, avons

(1) Donation faite par Benoît II, évêque d'Aleth, de l'église de *Saint-Malo de Dinan*, avec toutes ses dépendances, aux moines de Marmoutier : Ratification de la donation faite précédemment de l'église de *Saint-Maclou en l'île d'Aaron*.

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, j'ai voulu dicter cet écrit, et y ait fait apposer mon sceau afin d'y donner plus d'authenticité.

Moi Benoît, par la grâce de Dieu évêque Aletien ; compatissant au danger auquel se trouve exposée l'église de Saint-Malo de Dinan, en laquelle le service de Dieu et la ressource de justice sont menacés d'un schisme prochain, par la négligence des habitants. Craignant que la faute n'en retombe sur moi, j'ai enfin étudié la manière de mettre fin à ce danger. C'est pourquoi, après mûre délibération et de l'avis d'hommes prudents, j'ai choisi comme hommes d'une religion éprouvée, à savoir : les moines de Saint Martin de *Marmoutier ;* auxquels j'ai donné précédemment l'*église de Saint-Malo de l'île d'Aaron ;* et auxquels je livre maintenant l'église susdite de Saint-Malo de Dinan avec ses dépendances, en libre et perpétuelle possession. Je leur ai aussi donné, et sauf le droit de l'évêque d'Aleth, avec la susdite église de Dinan, l'*église de Saint-Malo de l'île d'Aaron*, que je leur confirme de nouveau avec toutes ses dépendances. J'ai seulement retenu, pour moi et mes successeurs, *que trois fois dans l'année chaque évêque d'Alet, mes successeurs, sera reçu par coûtume, dans l'église de l'île, accompagné de dix hommes : j'ai retenu, en outre, un pêcheur sur l'île même, lequel a sa maison, son jardin et deux arpents de terre*, de même que cela est contenu dans mon acte de première donation, *lequel pourra pêcher librement, aidé de deux hommes, partout où les pêcheurs des moines pêcheront.*

J'ai statué en outre que, tant dans lesdites églises que dans celles qui en dépendent, les moines feront des prêtres et les présenteront à l'évêque pour avoir la charge de veiller au soin des âmes, dans toutes lesquelles choses nous voulons maintenir le droit de l'église d'Alet, dont nous devons ménager la dignité en toutes nos ordonnances. Geoffroy, seigneur de Dinan, applaudissant à notre double donation, a cédé lui-même pour le salut de son âme et de celles de ses parents, au bienheureux Martin de Marmoutier, absolument tout ce qu'il pouvait avoir de prétention sur lesdites églises et leurs dépendances ; et pour cela, tant lui-même que son fils Olivier, ont déposé leur acte de cession devant le crucifix de l'autel même de l'église de Saint-Malo de Dinan, avec le consentement de son épouse

nous dit, fut confirmée par le pape Pascal II, un an après les signatures de l'acte. Nous verrons plus tard comment un des successeurs de Benoît, Jean de Châtillon, revint sur cette affaire.

Rivallon II devint évêque d'Aleth en 1112. C'était un homme de mérite et de naissance; il avait été élevé à la cour des rois d'Angleterre Guillaume II et Henry Ier. Ainsi que ses devanciers, on le voit figurer indifféremment en divers actes, tantôt en qualité d'évêque d'Aleth, tantôt en celle d'évêque de Saint-Malo. Sous ce dernier titre il signa l'accord fait en 1115 entre l'abbé de Marmoutier et les vicomtes de Porhoët.

Ce fut dans la première année de l'épiscopat de Rivallon que se fit sentir un affreux tremblement de terre sur notre littoral, et que la foudre consuma le monastère du Mont-Saint-Michel. A cette époque, eut lieu l'établissement des premières communes en France et le retour au régime municipal, aboli par le système

Radegunde, dont le surnom est Oriou, et de ses fils Guillaume, Rolland et Joscelin : Guillaume abbé, qui a reçu ce don, l'a ratifié. Il est à remarquer au surplus que Geoffroy lui-même, ainsi que sa femme et ses fils, ont concédé aux moines tout ce qui leur serait donné en son fief, sauf cependant le service seigneurial.

Ce fut l'année de l'incarnation du Seigneur mil cent huit,, sous le pontificat de Pascal, le règne de Louis, Alain et Etienne étant ducs de Bretagne. Les témoins de cette donation et concession sont, primo, du côté de l'évêque, *Benoît évêque d'Aleth*, Guihummar, guerrier, frère de l'évêque, Rivallon et Simon, archi-diacres, qui ont donné leur consentement à la chose; Tribuer, Gradallon, chapelain, Robert, chapelain, Quinorech, GUILLAUME DE SAINT-SERVAIS, Main de Hande et beaucoup d'autres.

Du côté des moines : Le seigneur abbé Guillaume, Rivallon de Vitré, Rainald de Châtelrault, André de Gommet, Gilles, Milon, Garin de Haurignan, Evan et Givard.

Du côté des soldats : Eudes, fils de Geoffroy, Rivallon Rufus, Normannus Gosberti filius, Pagan, fils de Guarhant, Genth, Jourdan, fils d'Hervé, et plusieurs autres.

Du côté des domestiques des moines : Saucelin, Pagan, homme de chambre, Pierre Burde, Robert de Moniac, Rambert, Faber et Martin, clercs, et plusieurs autres qu'il serait trop long d'énumérer.

[Traduit du latin par M. Emile Renaud sur une copie qui fut faite en 1648.]

féodal. Louis le Gros accorde les communes de Laon et d'Amiens en Picardie. De nouvelles communautés se forment en diverses provinces : ceux qui les composaient se nommaient bourgeois. Ces associés s'affranchissaient de toute servitude envers les princes et les seigneurs, au moyen de certaines sommes annuelles ou une fois payées. Nous verrons les habitants de Saint-Malo obtenir cette franchise.

Louis le Gros résolut d'enlever la Normandie au roi d'Angleterre Heuri Ier. Ce fut le commencement (1117) de ces longues guerres entre les Anglais et les Français, qui désolèrent notre belle patrie. Par une fatalité qui tenait à la triste époque de la féodalité, les chevaliers bretons qui n'étaient point partis pour la Terre-Sainte, prirent fait et cause pour les Anglo-Normands : aussi, afin d'arrêter les incursions des Français dans le pays de ses alliés, vit-on le monarque anglais faire fortifier le château de *Bure*, aujourd'hui Châteauneuf (1). Ce fut sous ses murs que Hugues Botherel blessa mortellement, au mois de juin 1118, Baudoin, comte de Flandres.

A Rivallon II succéda Daniel II, moine de Redon, qui occupa le siège d'Aleth deux ans seulement : il mourut en juin 1120. L'histoire ne transmet aucun fait remarquable dans notre diocèse durant son court pontificat.

Donoald ou Donoüal, Breton d'origine et d'une famille distinguée, devint pontife d'Aleth l'an 1120, et fut sacré à Tours, par Gilbert. Il confirma, quatre ans après, dans un chapitre général de l'ordre tenu à Marmoutier, la donation faite à ces moines par Benoît, de l'église de *Saint-Malo de Dinan*, mais il ne parla pas de la donation de l'église de Saint-Malo : peut-être ne l'approuvait-il pas.

Voici la traduction d'un acte qui relate une cérémonie à laquelle assista Donoald en 1132, à Rocon. Cette pièce confirme que l'*abbaye de Saint-Méen* avait été affranchie de toute domination

(1) Ce château, dont nous reparlerons, est à 12 kilomètres sud de Saint-Malo.

séculière par Charlemagne et Louis, son fils ; il en était de même pour *Saint-Malo*, puisque le privilège accordé par ces deux monarques comprenait à la fois l'abbaye de Saint-Méen et l'église de Saint-Malo.

« Au nom du Christ. Nous R.(1), par la grâce de Dieu humble ministre de l'église de Tours, voulons qu'il soit connu des hommes, tant présents que futurs, qu'afin de conserver la paix du Seigneur, et mettre fin à certaines affaires de la sainte église, nous nous sommes transportés au monastère de Rocon, en compagnie des vénérables coadjuteurs ci-nommés, H., évêque du Mans, H., évêque de Rennes, B., évêque de Nantes, D., évêque d'Alet, Y., de Vannes, R., de Quimper-Corentin, ainsi que le très-vaillant comte de Bretagne nommé *Conan*, et plusieurs autres personnes très-vénérables, tant clercs que laïques. Là, nous est apparu le vénérable abbé du monastère de Sainte-Marie, et des saints confesseurs Méen et Judicaël, lequel ayant prouvé en notre présence les anciens privilèges de son église, les présenta aux personnes susdites. Après en avoir publiquement fait la totale lecture, il fut connu que cette abbaye a été fondée royalement par *Judicaël, roi de Bretagne*, affranchie et libérée de toute domination séculière ; ensuite confirmée et raffermie par les Empereurs Charlemagne et Louis, son fils, et aujourd'hui le droit et la dignité de cette abbaye seraient abolis par l'insolence d'un baron, savoir: R. de Monfort, qui a plus tâché d'annuler ses privilèges, en ajoutant la ruse pour la désolation de cette église. Mais par une affection paternelle, compatissant au conseil du prince et de tous les ecclésiastiques, nous avons fortifié cet acte de l'authenticité de notre sceau et de ceux de nos coadjuteurs, car Radulphe lui-même et tous ceux qui, bravant la crainte de Dieu et le respect de son lieu saint, en feraient un lieu de rapine, d'exaction, ou le souilleraient de quelque manière que ce soit, par l'autorité qui nous est accordée de Dieu, seront

(1) Hildebert de Lavardin, archevêque de Tours.

excommuniés à jamais. *Suivent* les sceaux de Hugues, évêque du Mans, Haymelin, évêque de Rennes, Brice, évêque de Nantes, Donoald, évêque d'Aleth, Yvon, évêque de Vannes, et Radulphe, évêque de Quimper-Corentin. » (D'après une copie de 1294 : archives municipales.)

On rapporte que vers ce temps-là survint dans notre contrée une affreuse maladie à laquelle on donna le nom de *Mal des Ardents*, ou de Saint Antoine. Les évêques défendaient d'enterrer les morts autre part que dans les cimetières ; les fidèles par une préférence superstitieuse, inhumaient les défunts au pied des croix qui se trouvaient sur les chemins.

Conan III supprima une foule d'abus ; prenant le parti des opprimés, il fit d'utiles réformes. Entre les droits les plus vexatoires et les plus odieux, étaient ceux que les seigneurs s'arrogeaient sur les débris que la mer rejetait après les tempêtes. Les restes de la fortune des malheureux qui échappaient à la mort, devenaient la propriété du seigneur riverain. Un concile tenu à Nantes, en 1127, prononça une sentence d'excommunication contre ceux qui continueraient cette coûtume barbare qui s'appelait droit de *bris* et de *naufrage*.

Sous le même duc, la population bretonne était divisée en deux classes : les *maîtres* et les *serfs*. Si les seigneurs se brouillaient entre eux, la force en décidait ; s'il survenait un différend entre les vassaux, la volonté du seigneur était la loi. Mais Conan protégea autant qu'il le put les faibles contre les puissants : en un mot, il se montra toujours l'ennemi du régime féodal qui faisait tant de malheureux parmi ses sujets.

Vers la fin du règne de ce duc, se forma dans la forêt de Paimpont, à l'extrémité sud du diocèse, une secte de faux hermites que présidait Eon de l'Etoile, natif de Loudéac, dont l'extravagance fanatique donna beaucoup d'embarras au zèle de notre pontife. Traqués de toutes parts par les troupes de Conan III, les disciples d'Eon furent pris et livrés au bras séculier. Quant au chef, que l'on regarda comme un fou, il fut enfermé dans une

tour du palais épiscopal de Paris, où il périt misérablement quelque temps après. Cette tour, démolie à la fin du dix-septième siècle, avait conservé le nom de *Tour d'Eon* (1).

« Vers l'année 1140, les templiers ou *moines rouges* vinrent s'établir sur le rocher Aaron. Ils appartenaient aux trois classes de l'ordre, savoir : celle des chevaliers, chargés de combattre les infidèles ; celle des clercs, dévouée au culte divin ; et enfin la troisième qui se composait des frères servants. Ce sobriquet de *moines rouges* qu'on leur donna dans le pays, provenait des deux croix de la même couleur qu'ils portaient : l'une sur leur robe blanche, à l'endroit de la poitrine, l'autre sur le côté gauche du manteau, près du cœur. Leur monastère ou hospice était situé au pied de la montagne Aaron, à gauche dans la rue Corne-de-Cerf (2), en allant de la Croix-du-Fiel à la rue Saint-Thomas, en face de l'égoût du canal de *Mer-Bonne*. Conan III fit du bien à leur établissement.

« Mais depuis l'extinction de cet ordre, à la suite de leur procès sous Philippe-le-Bel, on a, dans nos murs, tant bâti et rebâti sur l'emplacement de cet antique monastère, qu'il faut savoir qu'il existait réellement là, pour en reconnaître quelques restes dans les corps des logis dits des *Moines-Rouges*, du *Colombier* et *Cour de Burgaux*. Le cimetière de ces religieux, touchait celui de la ville, maintenant en jardin, mais il était au pied du roc, ainsi que leur chapelle attenant à leur cimetière. On croit distinguer quelques restes des bâtiments claustraux et de leur cuisine dans la maison actuelle de la veuve Poirier, portant n° 13 (3). »

Après avoir figuré avec distinction dans différents conciles, notamment à celui de Nantes, et avoir assisté aux plus grandes cérémonies religieuses de l'époque, telle que celle qui eut lieu à Rocon, et qu'avait précédée la réconciliation de l'église de Redon,

(1) On montre encore à Loudéac une maison située sur la place publique, et que la tradition assure avoir été celle d'Eon de l'Etoille. — Abbé Tresvaux.

(2) Aujourd'hui, rue Jean-de-Châtillon.

(3) Abbé Manet.

qu'Olivier de Pont-Château avait profanée par le siège qu'il y avait soutenu, le 23 octobre 1127, contre le duc Conan III, et à laquelle Hildebert de Lavardin, archevêque de Tours officia, Donoald mourut au commencement de l'année 1143, et fit place à l'illustre pontife dont nous allons parler. Mais en terminant une vie qu'il consacra toute entière à un ministère saint et laborieux, le digne prélat ferma la liste des évêques aléthiens.

Peu de temps après, l'antique Aleth, en perdant ses évêques, vit ses maisons abandonnées et ses places désertes ; forcée de céder à la ville voisine, qu'elle avait peuplée du plus grand nombre de ses intrépides et laborieux habitants, elle cessa bientôt elle-même de compter parmi les cités de la Bretagne, après y avoir figuré au premier rang.

FIN.

Plan de la Cité D'ALETH.

La superficie de cette ville pouvait être de 12 hectares environ.

Chantiers
habitée
Jardins
Partie
Chemin allant à St. Malo
Porte sur la terre ferme
Porte du Port
Port de Solidor
...r Solidor

iablintes
Regina Erhée.
Mayenne R.
Hervé R.
Mayenne R.
Sarthe R.
le Loir R.
Oudon R.
Juliomagus Andegavorum Angers
Pons ad Ligerim
Pont de Cé
Andegavi

